L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1444 - VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Glyphosate

Une cacophonie contre-productive



Photo: Réussir

Le feuilleton autour du glyphosate a soufflé le chaud et le froid en alimentant un malaise agricole bien ancré dans la réalité de la production française. Produire au meilleur coût dans un contexte de marché mondial plus que «*libéré*», avec le poids de contraintes nationales qui ne cessent de s'alourdir, devient tout simplement impossible. Comment peut-on accepter les termes d'un CETA et ajouter de nouvelles contraintes qui pénalisent encore un peu plus les producteurs français ? Face à l'annonce le 28 décembre par le Premier ministre d'une «*transition raisonnable vers la sortie du glyphosate*», les responsables professionnels et les élus des FDSEA restent on ne peut plus circonspects. Ils se déclarent contre tout «*marchandage*» et retrait du glyphosate sans solution de remplacement efficace et acceptable. *Pages 3, 5, 11, 13.*

Pages 21 - 24

En direct de la MSA

Encart: Groupe Scar (destiné aux abonnés)

Côte d'Or

› MFR de Quétigny

Ils rempilent pour un an



Nièvre

› Session de la Chambre d'agriculture

Des inquiétudes multiples



Yonne

› Chambre d'agriculture

Renouvellement de convention avec Enedis







Sommaire

Côte d'Or
04 • MFR de Quétigny: Ils rempilent pour un an
05 • Action syndicale à Dijon: FDSEA et JA marquent les limites à ne pas franchir
06 • Agriculteurs en difficulté: Prendre du recul et voir le bout du tunnel
07 • Optimiser la qualité nutritionnelle et la valorisation du maïs fourrage

Nièvre
08 • Session de la Chambre: Des inquiétudes multiples
09 • Gercela: Une journée de vente et de réflexion
10 • «Rallye portes ouvertes économiques»: L'économie à l'épreuve du terrain
11 • Syndicalisme: Glyphosate, pas de retrait sans alternative viable

Yonne
12 • Innov'Action: Vingt ans d'expérience en semis direct sous couvert
13 • FDSEA 89: Un Conseil de rentrée qui colle à l'actualité
14 • Chambre agriculture: Renouvellement de convention avec Enedis
15 • Groupama PVL: Des risques que l'on peut éviter

Bourgogne et ailleurs
16 • Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne: La Bourgogne ré-enchantée
17 • Bourgogne Franche-Comté: Le réseau des MFR adapte son organisation

Filières
18 • Cultures Bourgogne du Sud: Une collecte historique
19 • Élevage Races rustiques: à l'affiche du premier national Herefo

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

en bref

La Fondation pour la Nature et l'Homme veut travailler de concert avec les agriculteurs

Pour Audrey Pulvar, présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), *«l'agriculteur n'est pas l'ennemi, au contraire, nous voulons travailler avec les agriculteurs, à la fois pour que leur apport à la société soit mieux reconnu, que leur travail soit mieux rémunéré et que la qualité des produits qu'ils mettent sur le marché soit meilleure »*. Interrogée à la sortie d'un rendez-vous avec la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, le 26 septembre, elle a souligné l'importance de dialoguer entre agriculteurs et écologistes pour travailler de façon constructive à l'accès à une alimentation de qualité pour tous les Français. *«D'autant plus que nous partageons au moins les objectifs»*, a ajouté Audrey Pulvar qui estime, comme la FNSEA, que ces questions *«doivent se décider au niveau européen»*. *«La France se veut de plus en plus vertueuse, nous, nous souhaitons que le système agricole le soit de plus en plus, mais la France ne peut pas être isolée dans un ensemble où les règles seraient plus laxistes pour les autres»*, a-t-elle ajouté. *«C'est un objectif de la Fondation pour la Nature et l'Homme : faire en sorte qu'au niveau européen, la qualité de l'alimentation, l'organisation des filières agricoles soit plutôt indexée sur le mieux disant que sur le moins disant»*, a insisté la présidente de la FNH qui a précisé que sur ce point, son organisation pourrait bien mener des actions.

Emmanuel Macron veut une Pac qui serait l'*«instrument de la transition agricole»*

Le 26 septembre, le Président de la République Emmanuel Macron a prononcé un discours sur l'Europe. Il a appelé à une Pac qui serait *«l'instrument de la transition agricole»*. Pour le chef de l'État, la Pac *«doit permettre de faire vivre dignement les agriculteurs (...) et les aider à évoluer pour construire une agriculture plus responsable»*. Il a aussi affirmé que la Pac doit viser l'objectif de *«protéger»* les Européens, en particulier *«face à la volatilité des marchés mondiaux»*.
Enfin, il affirme que la Pac doit viser à *«laisser plus de flexibilité au niveau des pays pour organiser la vie des territoires et filières»* et à *«mettre moins de bureaucratie»*. Autre point: Emmanuel Macron a affirmé que *«le défi est de faire de l'Europe le leader du numérique, de l'intelligence artificielle, de l'économie de l'environnement, de l'agriculture écologique»*. L'Europe *«peut»* le faire, a-t-il martelé. Et de justifier: *«Si nous savons faire, nous serons la référence. Si nous sommes la référence, nous pourrons prétendre réguler (sur ces sujets d'avenir). Il y aura des débats sur les règles autour de l'intelligence artificielle, des biotech...»*.
Enfin il a proposé de fixer au niveau européen un *«juste prix» pour le carbone, «suffisamment élevé»* pour encourager la transition écologique, d'au moins 25 à 30 euros la tonne.

PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur (rice) ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'Etat). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle SUREAU au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil met en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association

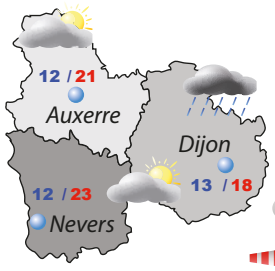
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet (Chambre d'agriculture) au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 29 septembre au 8 octobre 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 29 Septembre

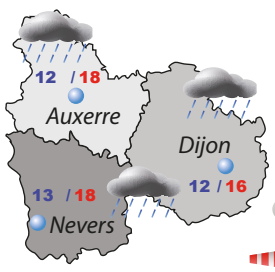


Mitigé
De timides éclaircies et quelques précipitations en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 22 à 24 °C
Vents : Sud-Sud-Est 10 km/h

Sts Michel
Soleil : 07:43 - 19:31
Lune : 16:17 - 00:49

Samedi 30 Septembre

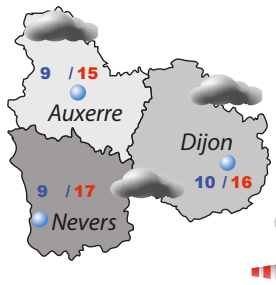


Pluvieux
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Ouest 10 km/h

St Jérôme
Soleil : 07:45 - 19:29
Lune : 16:57 - 01:43

Dimanche 1er Octobre



Couvert
Un ciel menaçant s'annonce sur la région. Les températures seront en légère baisse et les vents faibles.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

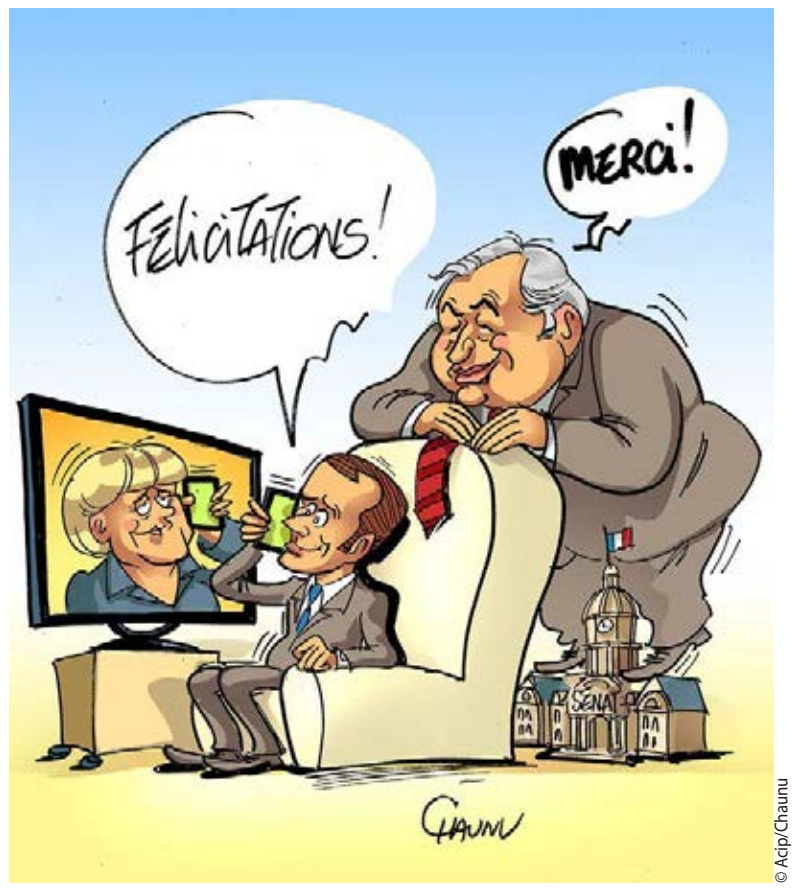
Ste Thérèse
Soleil : 07:46 - 19:27
Lune : 17:34 - 02:41

Prévisions à 7 jours

Lundi 2 au Mercredi 4 Octobre :
Le ciel sera couvert ce lundi. Un temps plus clair s'annonce pour mardi et mercredi.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini. : 6 à 15 °C T° maxi. : 16 à 18 °C

Jeudi 5 au Dimanche 8 Octobre :
Nuages et belles éclaircies se partageront le ciel durant cette période.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini. : 8 à 11 °C T° maxi. : 17 à 19 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Glyphosate

Le gouvernement assouplit sa position

Le 25 septembre, le Premier ministre a exprimé la volonté du gouvernement de *«trouver les conditions d'une transition raisonnable vers la sortie du glyphosate»*, des propos confirmés par le ministre de la Transition écologique et solidaire à la présidente de la FNSEA.

«Le Premier ministre a demandé au ministère de l'agriculture et de l'alimentation et au ministère de la transition écologique et solidaire de lui présenter - avant la fin de l'année et en fonction des conclusions des états généraux de l'alimentation - les conditions d'un plan de sortie du glyphosate, compte tenu de l'état de la recherche et des alternatives disponibles pour les agriculteurs», a fait savoir un communiqué de Matignon le 25 septembre. Pour la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, cette communication *«décrispe»* la position initiale du gouvernement. *«Les termes ont légèrement évolué, on parle maintenant de plan de sortie du glyphosate compte tenu de l'état de la recherche et des alternatives»*, poursuit Christiane Lambert, qui rappelle que sans alternative, interdire le glyphosate en France conduirait l'agriculture dans une impasse. D'autant que les agriculteurs sont déjà engagés dans une réduction de l'usage des produits phytosanitaires, dans le cadre du plan Écophyto 2 qui prévoit -25 % des usages en 2020 et -50 % en 2025, insiste-t-elle.

Nicolas Hulot sur la même ligne

Pour justifier le besoin de visibilité et de transversalité du secteur agricole, la présidente de la FNSEA, qui était reçue le même jour par le ministre de la Transition écologique et solidaire, a rappelé à ce dernier plusieurs incohérences : parler d'interdiction du glyphosate en France la même semaine où l'accord UE/Canada (Ceta) entre provisoirement en vigueur, laissant la possibilité à 46 substances interdites en France d'entrer sur le territoire, interdire le glyphosate alors que la France fait partie des pays moteurs dans le 4 pour 1000, qui a besoin de cette molécule pour se passer du labour et stocker davantage de carbone dans les sols, ou encore confier, en 2014, les autorisations de mise en marché à l'Anses, mais balayer son avis lorsque l'agence juge que le glyphosate n'est pas cancérigène. *«Nous allons demander au président de l'Anses de rappeler sa position»*, a par ailleurs indiqué Christiane Lambert.
Cette dernière estime cependant que *«Nicolas Hulot a senti qu'une interdiction sèche au 1er janvier 2018 n'est pas tenable»*. Si cette position convient davantage aux agriculteurs, Christiane Lambert précise tout de même n'avoir pas d'informations concernant le calendrier. Le communiqué de Matignon rappelle seulement que *«le Gouvernement réaffirme son engagement d'obtenir avant la fin du quinquennat des progrès significatifs vers l'interdiction de l'usage des substances dangereuses et vers une agriculture moins dépendante aux pesticides»*.
Avant de se rétracter, le porte-parole du Gouvernement, Christophe Castaner, avait quant à lui déclaré le matin même que la France *«veut aller plus loin»*, évoquant sur BFM TV une sortie avant 2022. Il a par la suite rectifié cette déclaration auprès de l'AFP, s'en tenant aux propos de Matignon. En novembre, la France va cependant voter contre la ré-autorisation pour 10 ans du glyphosate, *«une durée trop longue compte tenu des incertitudes qui subsistent sur ce point»*

Enjeux pour l'agriculture de conservation des sols

Explications avec Sarah Singla, ingénieur agronome et agricultrice

Ingénieur agronome de formation, agricultrice en agriculture de conservation des sols dans l'Aveyron, Sarah Singla. En marge d'une conférence organisée le 18 septembre en Eure-et-Loir, elle a fait le point sur les conséquences d'une possible interdiction du glyphosate sur les pratiques agricoles vertueuses comme l'agriculture de conservation.

■ **Que peut devenir l'agriculture de conservation des sols sans le glyphosate ?**

Sarah Singla : *«Elle risque d'être freinée… Aujourd'hui, c'est un outil, mais notre objectif est vraiment de développer une agriculture qui va permettre de répondre aux enjeux auxquels on est confronté, dans le cadre du plan climat, du 4 pour 1 000 qui permettait de stocker du carbone dans le sol. Ce dont on a besoin, c'est que l'on nous aide à trouver des alternatives pour aller encore plus loin demain».*

■ **Existe-t-il justement des pistes d'alternatives aujourd'hui ?**

«Aujourd'hui, il n'y en a pas. C'est la raison pour laquelle il faut que l'ensemble des acteurs se mettent à nous aider, notamment la recherche : on veut diminuer l'utilisation de ce produit, ok, comment est-ce qu'on peut faire ?»

■ **Cette interdiction mettrait donc en danger l'agriculture de conservation, qui est pourtant un atout vis-à-vis de l'environnement ?**

«Elle va mettre cette agriculture en danger dans le sens où certaines personnes vont faire marche arrière, c'est très clair, et du coup en faisant marche arrière, tous les engagements que l'on avait pris vis-à-vis de l'accord Climat, du 4 pour 1 000 en disant qu'on allait séquestrer du carbone dans le sol via les plantes vivantes, via le fait qu'on ne travaille plus le sol, tout cela va s'arrêter. D'autre part, au niveau international, si nous agriculteurs français on n'a plus le droit d'utiliser du glyphosate, la France continuera quand même d'importer des matières premières sur lesquelles il y aura eu cette matière active».

■ **Y-a-t-il aussi un risque d'utilisation de plusieurs désherbants en même temps pour remplacer un seul produit ?**

«Malheureusement, on va polluer plus, parce qu'on risque d'utiliser plus d'antigraminées, plus d'antidicots, et je ne pense pas que la solution soit là. La solution est plutôt que l'on s'axe, tous ensemble, tous ceux qui travaillent sur cette problématique agricole, sur comment diminuer l'utilisation, et que ce ne soient pas uniquement les agriculteurs qui cherchent, mais qu'il y ait un réel partenariat, que l'on vienne nous aider sur les parcelles à développer une agriculture qui puisse répondre à tous les enjeux. Nous, on est prêts à avancer beaucoup plus loin, mais il faut qu'on nous donne le temps aussi de trouver des alternatives et que l'on soit accompagnés».

■ **N'est-ce pas contradictoire d'utiliser un produit comme le glyphosate tout en prônant la préservation de la vie du sol ?**

«Non, il faut être très clair : aujourd'hui, toute agriculture quelle qu'elle soit a un impact sur la nature. Une agriculture naturelle, c'est un oxymore. Soit on laisse faire la nature, soit on fait de l'agriculture, mais même l'agriculture biologique a un impact. On s'est rendu compte qu'un travail du sol a plus d'impact qu'un peu de produit phytosanitaire. Le glyphosate, son action est d'arrêter la photosynthèse. Donc temporairement, on arrête une plante en place, mais juste après, comme on met en place une nouvelle culture, cette nouvelle culture réalise de la photosynthèse, sécrète des sucres au niveau des racines, et elle va nourrir la vie du sol. On minimise l'impact, d'autant plus que la dégradation de ces moléculeslà, du fait qu'elles soient sur de la matière organique vivante, et par la microbiologie, va se faire beaucoup plus rapidement».

en bref

Congé maternité
Les agricultrices, premières bénéficiaires de l'harmonisation

L'harmonisation du congé maternité promis par Emmanuel Macron lors de sa campagne va se mettre progressivement en place. Il s'agit de créer *«un congé maternité unique garanti pour toutes les femmes, quel que soit leur statut»* : ce statut sera aligné sur le plus avantageux d'entre eux, celui des salariées. Les premières à bénéficier de cette harmonisation seront les agricultrices, a annoncé Marlène Schiappa, secrétaire d'État à l'égalité femmes/hommes. *«L'harmonisation se fera métier par métier tout au long du quinquennat»*, a-t-elle précisé.

ÉGalim Dernière ligne droite, la FNSEA et les JA rappellent leurs propositions

La FNSEA et les Jeunes agriculteurs rappellent que *«dans la dernière ligne droite des discussions»* du premier chantier des États généraux de l'alimentation, *«il n'est plus temps de tergiverser»*. Les deux organisations en appellent à la vigilance du Président de la République et de son gouvernement en rappelant leurs propositions. Parmi elles: réformer le droit de la concurrence pour renforcer le regroupement des producteurs, améliorer le dispositif de la contractualisation en imposant la prise en compte des prix de revient ou encore rendre opérationnelle la clause de renégociation pour répercuter les fluctuations des matières premières tout au long de la chaîne.

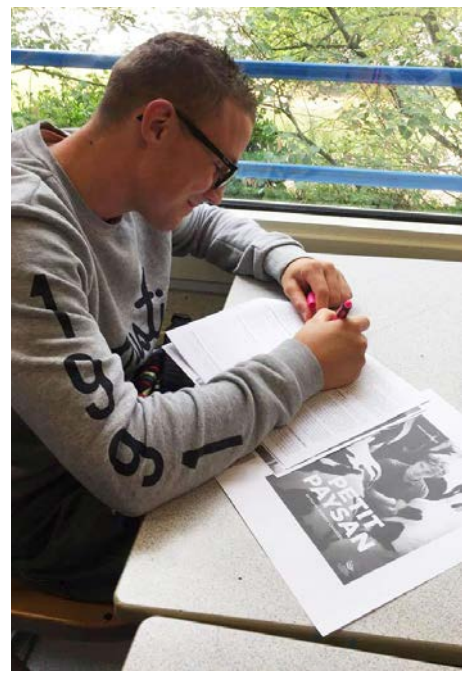
Bio S. Travert nie *«les services écologiques de la bio»* (Fnab)

La Fnab a dénoncé l'annonce du ministre de l'Agriculture de concentrer les financements sur la conversion. Qualifiant cette annonce de *«suppression des aides au maintien»* et de *«déni des services écologiques rendus par la bio»*, la Fnab rappelle que les aides au maintien *«ne sont pour les productrices et producteurs bio qu'une juste rémunération des services environnementaux rendus à la collectivité»*. Et d'ajouter: *«Depuis plusieurs mois, le discours politique sur le développement de la bio laisse démunis les acteurs agricoles»*. D'autant que Stéphanie Pageot, présidente de la Fnab, dénonce *«l'incohérence»* du gouvernement car Emmanuel Macron s'est engagé! à *«rémunérer les agriculteurs pour les services environnementaux rendus»* avec une enveloppe annuelle de *«200M€»*.

MFR de Quétigny

Ils rempilent pour un an





Lors de la sortie cinéma pour le film Petit Paysan, qui a fait l'objet d'un travail en classe.

Toutes les classes agricoles de la Maison familiale rurale de Quetigny ont effectué leur rentrée.

Les vacances sont terminées, il va de nouveau falloir plancher ! Les jeunes des filières agricoles de la MFR de Quetigny ont toutes repris depuis l'arrivée de la classe de Seconde professionnelle *«Productions»* la semaine dernière.

D'autres jeunes et moins jeunes feront leur apparition courant octobre dans le cadre des formations adultes. Pas moins de 250 jeunes sont aujourd'hui recensés à la MFR, pour un effectif similaire à celui de la précédente année scolaire. Plusieurs formations se sont très bien comportées l'an passé aux examens, à l'image du taux de réussite de 100% des Bepa.

Trois nouveaux enseignants ont fait leur apparition dans l'équipe dirigeante composée d'une vingtaine de formateurs.

Parmi les nouveautés de l'année figure la réforme du Bac pro qui implique encore plus de travaux pratiques et de sorties terrain. Pour l'anecdote, les deux classes de Bac Pro CGEA et les BTSA DATR ont débuté leur année en se rendant au cinéma. *«Petit Paysan»*a sensibilisé les jeunes au dur contexte agricole. L'analyse du film rentrait notamment dans le cadre d'un cours d'éducation socio-culturelle dispenséé par la MFR.

AURÉLIEN GENEST

Des news de La Barotte



Le lycée de La Barotte est heureux d'accueillir cette année 31 étudiants en première et deuxème année de BTS ACSE. Cette formation est centrée sur la gestion de l'entreprise agricole (comptabilité, fiscalité) et s'appuie sur l'étude de cas concrets dans les domaines de l'élevage et des grandes cultures. Autrefois orientée vers l'installation des agriculteurs, ce BTS s'ouvre désormais à de nombreuses professions liées à l'élevage, aux cultures mais également au commerce et au secteur bancaire. Cette formation d'une durée de deux ans met régulièrement les étudiants en situation professionnelle lors de stages en entreprises agricoles et en organismes (Chambre d'agriculture, cabinets vétérinaires, coopératives, centre d'insémination...) Italie en 2016, Irlande en 2017... Les étudiants de deuxième année participent également avec leurs professeurs à un voyage à l'étranger articulé autour de la découverte d'un territoire et de son agriculture. Plus de renseignements sur la formation : Lycée agricole La Barotte, Route de Langres, 21400 Châtillon sur Seine. Tel : 03 80 91 53 03 ou www.labarotte.fr.

A noter Mme Arbellot remplace M. Lachaize à la direction du lycée. Mme Galland remplace pour sa part M. Cini sur le poste d'enseignant en ESC (éducation socio-culturelle).

Porte Ouverte
POULAILLERS 11h/17h

13 octobre à Saint Nizier le Bouchoux (01) les Boz
2 poulaillers Label de L'Ain

Renseignements et futures autres portes ouvertes :
www.sirugue.eu ou Jérôme Voisin 06 84 21 61 40

Les + Sirugue
- Une équipe spécialisée volailles
- Un accompagnement et suivi de votre projet
- Des débouchés assurés grâce à des partenaires régionaux (notamment en poulets et canards)
- Une entreprise familiale

Sirugue
Nutrition Animale
21170 Esbarres - 03 80 48 18 28

MSA Bourgogne

Les délégués MSA parlent Prévention

En Côte d'Or, la Fête de l'Agriculture, organisée par les Jeunes Agriculteurs s'est déroulée les 26 et 27 août 2017 à Mimeure.



Des milliers de visiteurs se sont donnés rendez-vous, tout au long de ce week-end festif, sur le plateau de Mimeure et ont profité de la présence de nombreux exposants. La bonne organisation et la météo clémente ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Sur le stand MSA Bourgogne, les délégués de l'échelon local d'Arnay-le-Duc / Liernais / Saulieu ont animé un jeu sur le thème du *«renversement de tracteur»*. Face aux résultats surprenant les participants, les délégués très motivés ont largement partagé leurs connaissances permettant des discussions ouvertes sur le sujet.

A chaque visite sur le stand, des lots MSA ont été remis et chacun a eu la possibilité de participer au tirage au sort final afin de gagner un sac à dos pour ordinateur.

Remerciements aux JA pour l'organisation de cet événement et aux élus de la MSA Bourgogne qui ont fait preuve de disponibilité et de bonne humeur durant ces deux jours.

COMMUNIQUÉ

Action syndicale à Dijon

FDSEA et JA marquent les limites à ne pas franchir

À l'appel de la FDSEA et des JA de Côte d'Or une trentaine d'agriculteurs se sont réunis le 22 septembre tôt le matin, place de la République à Dijon, pour communiquer sur leurs difficulté avec les dijonnais et alerter une nouvelle fois les Pouvoirs publics sur la situation de l'agriculture.

L'objectif n'était pas de rassembler massivement les agriculteurs pour une nouvelle opération coup de poing, mais plutôt d'aller à la rencontre des dijonnais dès potronminet, ce 22 septembre, place de la République à Dijon. Entre café et croissant, il s'agissait de leur expliquer les difficultés des agriculteurs français pris en tenaille entre une administration brouillonne et tatillonne et des marchés où la distorsion de concurrence pénalise les productions françaises.

Ces consommateurs pressés de parvenir à destination au bureau ou à la fac, ont quand même été sensibles aux arguments présentés, notamment les facilités accordées aux importations massive de produits, dont la sécurité sanitaire peut être mise en doute (soja OGM, en particulier), aussi préjudiciables à la balance des paiements française qu'exposées à certains risques sanitaires.
Il fallait aussi rappeler aux Pouvoirs publics une fois de plus, qu'après plusieurs années climatiques difficiles et des cours en berne, la situation empire pour les exploitations de Côte d'Or les plus exposées dans les zones à faible potentiel. Ce n'est pas faute de le répéter, mais les organisations syndicales ont l'impression de se heurter à un mur d'incompréhension, les agriculteurs français étant confrontés année après année à une inflation de normes toujours plus contraignantes. L'annonce de la perspective à plus ou moins brève échéance de voir interdire l'utilisation du glyphosate a fait ainsi l'unanimité contre elle.

Même si le gouvernement semble assouplir quelque peu sa position, les représentants professionnels comme François-Xavier Lévêque, président des JA 21, reste dubitatifs. «*Quand on connaît le temps nécessaire à l'homologation de nouvelles molécules on peut douter que d'ici la fin de la mandature une solution de remplacement sera trouvée au glyphosate*». Qui plus est, «*à quel coût pour le producteur ?*»e

Même constat chez Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21qui déplore «*la cacophonie actuelle autour du glyphosate, côté gouvernemental*». Pour le syndicat majoritaire de Côte d'Or la position est claire «*nous ne céderons rien tant qu'il n'existera pas de solution de remplacement satisfaisante au glyphosate*». Car il ne s'agit pas de remplacer cette molécule «*par un produit qui pourrait s'avérer plus dangereux et plus coûteux. Nous n'accepterons aucun marchandage*» conclut Fabrice Faivre. Dont acte.



Représentants de la FDSEA et des JA de Côte d'Or ont choisi d'interpeller dès 7 heures du matin place de la République à Dijon, les consommateurs sur la réalité de leur situation économique et sur les enjeux des décisions concernant l'agriculture française.



► Formations

12/10 Bretenière
Sécuriser la Maîtrise Sanitaire de son Elevage
Elise Bartoletti, CA21
03 80 68 66 42 - elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

16 et 19/10 Bretenière
Certiphyto V2-
Primo certificat décideur en entreprise non soumise à agrément
Corinne Delage, CA21
03 80 90 68 74 - corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

17/10 Barjon
Préserver la santé et le bien-être de son troupeau grâce à la géobiologie
Marie-Claude Guerrier,, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

19/10 Manipuler et contenir ses bovins en toute sécurité : préserver sa santé et le bien-être de son troupeau
Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

26/10 et 2/11, 27/10 et 3/11, 27/11 et 4/12 ou 28/11 et 5/12
Bretenière
Maîtres d'apprentissage : renforcer ses capacités d'accueil et d'encadrement de l'apprenti
Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

► Agenda

08/10 Marché fermier à Dijon
Les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme organisent un marché fermier autour des Halles dijonnaises dimanche 8 octobre de 10 heures à 18 heures. Au programme : animations autour de la ferme, expositions de petits animaux, paniers garnis à gagner et une ballade en famille à ne pas manquer. Retrouvez Bienvenue à la ferme sur sa page Facebook : «*Bienvenue à la ferme en Côte-d'Or*».

12-15/10 Pomenons-nous dans les bois avec le Musée de Vix
Du 12 au 15 octobre, le musée du Pays Châtillonnais-Trésor de Vix, accueille une exposition du Service régional d'Archéologie «*Tertres et murées : les forêts du Châtillonnais*». Du GPS au LiDAR, un point sera fait sur les méthodes de prospections archéologiques modernes en forêt et sera agrémentée de panneaux d'information sur le projet Parc nations des Forêts de Champagne et Bourgogne. Le 13 octobre, le musée accueillera les scolaires pour un atelier ludique et interactif permettant de détecter ce que cachent les forêts actuelles du Châtillonnais.

CRAI Energies
Le photovoltaïque à portée de main
Étude - Installation - Maintenance - Nettoyage
Particulier & professionnel
Benoît CHAUDRON
À l'écoute de vos projets !
03.80.97.17.70
Entreprise locale
Zone d'activités
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
crai.energies@gmail.com


Agriculteurs en difficulté

Prendre du recul et voir le bout du tunnel

Les structures partenaires de *«Faire face, Ensemble»* rappellent l'utilité du dispositif lancé en février.



La préfète entourée des présidents de la MSA, de la Chambre d'agriculture et du Conseil départemental, le 19 septembre à Bretenière.

Les aléas climatiques et de marché s'enchaînent depuis des années, avec des conséquences parfois très importantes chez les agriculteurs. Cette situation inquiétante a motivé le lancement de *«Faire face, Ensemble»* il y a six mois. Les structures partenaires de ce dispositif (DDT, Chambre d'agriculture, les deux centres comptables CerFrance et Aucap Terravea, MSA, Conseil départemental) rappellent les modalités de cet accompagnement dédié aux agriculteurs en situation de fragilité.

Oser en parler

Une cinquantaine d'exploitants ont, à ce jour, contacté le dispositif en composant le 03 80 90 00 01. Après avoir réalisé un auto-diagnostic, les agriculteurs concernés se voient proposer diverses solutions pour repartir de l'avant. Présente à la conférence de presse du 19 septembre, la préfète Christiane Barret souligne l'importance de la démarche: *«Les difficultés se multiplient en agriculture, avec notamment les mauvaises récoltes qui se succèdent. Certains exploitants ont de plus en plus de mal à pouvoir vivre de leur activité. Nous invitons ces personnes à contacter «Faire face, Ensemble» sans plus attendre, le plus en amont possible. L'efficacité ne sera que plus importante. Il est possible d'intervenir sur les plans humains, techniques et économiques, organisationnels, administratifs voire financiers»*.

La préfète insiste sur la confidentialité du dispositif : *«il ne s'agit aucunement d'étaler les difficultés des uns et des autres sur la place publique. Aucun élu professionnel n'intervient»*.

Aux avants-postes

François Sauvadet, président du Conseil départemental, tient à rappeler aux exploitants en situation en fragilité qu'ils ne sont pas seuls : *«Nous sommes à leurs côtés. L'accompagnement peut être une restructuration, une nouvelle organisation, une aide à la décision.... Le Département fait tout ce que la loi lui permet de faire. Nous voulons nous impliquer le plus fortement possible dans le nouveau volet social de nos compétences. Nous sommes tous engagés et aux avant-postes»*.

Rien n'est perdu

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, salue la mise en place d'un tel dispositif permettant une approche transversale des problématiques : *«Tout le monde est réuni autour de la table, tout est mis en œuvre pour aider l'agriculteur dans une situation difficile. La pression psychologique peut être forte avec les évènements que nous connaissons : un besoin d'accompagnent peut s'avérer nécessaire. Dans tous les cas, il ne faut surtout pas attendre de connaître les plus grandes difficultés pour se réveiller»*. Rentrer dans cette cellule ne veut pas dire que *«tout est fichu»*, bien au contraire : *«Faire face, Ensemble ne porte pas le moindre jugement, il n'est pas là pour dire aux agriculteurs qu'il est trop tard ou qu'il faut arrêter l'activité. L'idée est de permettre aux personnes en difficultés de prendre du recul et de leur donner la possibilité de poursuivre d'une manière plus sereine. Aussi, il ne faut pas confondre «Faire face, Ensemble» avec une cellule Agridiff»*.

Rebondir et repartir

Dominique Bossong, président de la MSA, indique que 35% des agriculteurs gagnent moins de 4 200 euros sur l'année : *«Les difficultés sont importantes, mais nous n'avons pas attendu 2017 pour venir au soutien des agriculteurs. La nouveauté de ce dispositif est sa transversalité, ce qui est très prometteur pour pouvoir trouver des solutions. Nous voulons aider les exploitants à rebondir et à repartir. Il faut que l'ensemble des personnes qui interviennent dans les exploitations soient nos témoins, nos alertes, car les agriculteurs en difficulté ont souvent du mal à se déclarer. Une précision importante : il est hors de question de faire des choses dans le dos de l'agriculteur : celui-ci est au centre du dispositif, il faut qu'il soit favorable à l'idée d'avancer»*.

AURÉLIEN GENEST

Pour vous accompagner

La Chambre d'agriculture met à disposition ses équipes aux compétences multiples, pour garantir un accompagnement sur mesure, en toute objectivité.

Les experts-comptables CerFrance et Aucap Terravea mobilisent leurs compétences et ressortent les chiffres-clés de la situation économique et financière de l'agriculteurs. Ils sont à l'écoute pour dresser un diagnostic pertinent de l'exploitation.

La Direction départementale des Territoires met en œuvre les dispositifs d'aides aux exploitations fragilisées et pilote la cellule départementale d'urgence. Elle peut organiser des tables rondes pour trouver la solution adaptée à la situation de l'exploitation qui rencontre des difficultés.

Les travailleurs sociaux de la Mutualité sociale agricole sont à l'écoute et peuvent accompagner les agriculteurs dans une approche individuelle et/ou collective, face à des difficultés socio-économiques et/ou des besoins de prévention-santé.

Les travailleurs médico-sociaux du Conseil départemental peuvent conseiller et accompagner les agriculteurs dans la gestion de leur budget familial, l'éducation de leurs enfants, l'accès à leurs droits, assurer soutien et conseil lors d'une grossesse ou dans les soins à apporter aux jeunes enfants (0-7 ans). Pour contacter les structures partenaires : 03 80 90 00 01 ou fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr

Groupama

Le drive fermier en visite

Tous les collaborateurs du Centre Groupama de Dijon étaient récemment invités, sous l'impulsion de la Fédération des caisses locales, à découvrir le Drive fermier de Côte-d'Or installé en zone Cap Nord.

Francine Schwick, chargée de développement *«Diversification et Tourisme»* a présenté à une cinquantaine de salariés de l'assureur agricole l'ensemble des intérêts du *«drive»*, où une trentaine d'adhérents fermiers du département proposent des produits de saison et de qualité, 100% régionaux et vendus à des prix justes. Ces spécialistes de la vente directe, avec le soutien du réseau Bienvenue à la ferme et de la Chambre d'agriculture, ont créé une ferme géante de produits frais et de qualité, à commander sur leur site internet de manière simple, pratique et rapide.

Vivement intéressés, les collaborateurs ont ensuite profité d'une dégustation de quelques spécialités. Une tombola mettait en jeu un panier garni.



Chambre d'agriculture de Côte d'Or

Optimiser la qualité nutritionnelle et la valorisation du maïs fourrage

Grâce à sa densité énergétique élevée, l'ensilage de maïs plante entière constitue aujourd'hui encore sur notre territoire le fourrage de base des rations destinées aux vaches laitières, aux bovins à l'engraissement et dans une moindre mesure aux animaux d'élevage des cheptels allaitants. Obtenir un fourrage de qualité pleinement valorisable dans les rations nécessite le respect d'un certain nombre de règles et cela commence dès la phase de récolte. Bien que les règles de bonne pratique aient été présentées précédemment dans votre Herbe Hebdo (voir encadré), voici quelques rappels.

1) Viser un taux de matière sèche plante entière compris entre 31 et 35%

Le rendement, le taux de MS et la composition chimique de la plante récoltée dépendent du stade de récolte. Ce dernier résulte d'un compromis entre la teneur en grain et la qualité des tiges. Afin d'optimiser la conservation et la digestibilité des fibres, l'objectif est de récolter lorsque la plante entière possède 31 à 35% de MS. Une teneur en matière sèche supérieure à 35% lors de la récolte pourra engendrer des problèmes de tassement du silo, une moindre valorisation alimentaire due à des grains trop secs et éventuellement des troubles métaboliques liés à des rations trop riches en amidon. A l'inverse, une récolte trop précoce pourra pénaliser le rendement ainsi que l'ingestion de fourrage et risque d'entrainer des pertes de jus.

2) Assurer une conservation optimale du fourrage

Différentes règles doivent être respectées pour assurer une conservation et une valorisation optimale du silo de maïs plante entière :

Finesse de hachage : elle résulte d'un compromis entre des brins suffisamment fins pour permettre de tasser efficacement le silo et des brins assez longs pour assurer la rumination des bovins. Des brins d'une longueur supérieure à 20 mm pénalisent le tassement du silo et peuvent engendrer des refus à l'auge. A l'inverse, des brins trop fins risquent de diminuer l'efficacité alimentaire de la ration. Pour des maïs récoltés avec une teneur en MS supérieure à 35%, il est nécessaire de diminuer la taille des brins afin de faciliter le tassement et l'ingestion.

Fractionnement des grains : pour des maïs à plus de 32% de MS, l'amidon vitreux nécessite d'être fractionné par les éclateurs de grains afin que sa digestion soit optimale.

Tassement efficace : le processus de fermentation qui aboutit à la stabilisation du silo ne commence qu'en l'absence d'oxygène dans la masse du silo. En effet, les bactéries lactiques qui transforment les sucres du fourrage en acide lactique et permettent au pH de descendre en dessous de 4 ne peuvent se développer qu'en milieu anaérobie. Afin d'évacuer l'oxygène, il est alors important de tasser énergiquement, par petites couches, et de fermer le silo hermétiquement le jour de la récolte.

Absence de contamination du fourrage par de la terre au risque de voir apparaitre des spores butyriques dans le lait. Une analyse d'ensilage de maïs affichant une teneur en matière minérale supérieure à 6% indique certainement la présence de terre dans le silo.

Stabilisation du silo et avancement du front d'attaque : un nouveau silo doit rester fermé au moins trois semaines afin que les fermentations se stabilisent. Lors de l'ouverture du silo, un apport d'oxygène a lieu d'où une réactivation des levures et moisissures, sources potentielles d'échauffement et de dégradation du fourrage. Afin de limiter les pertes, il est nécessaire d'avancer le front du silo plus vite que les reprises de fermentations. En hiver, l'avancée doit être de l'ordre de10 cm/jour contre 20 cm/jour en été. Attention, en cas de fourrage ensilé avec une teneur en MS élevée, il sera nécessaire d'avoir une vitesse d'avancement supérieure (15 cm en hiver et 25 cm au printemps/été).

Notons qu'il existe sur le marché des additifs biologiques pouvant modifier l'ensilabilité du fourrage et/ou sa stabilité aérobie et/ou anaérobie. Il est à rappeler que ces additifs ne sont pas obligatoires si les règles de bonne pratique de récolte et de confection du silo vues précédemment (MS, éclatement des grains, finesse de hachage, tassement, fermeture du silo et avancée du front d'attaque) sont respectées. Néanmoins, si on identifie un ou plusieurs facteurs limitants, il est possible d'utiliser des additifs adaptés à la problématique rencontrée et qui amélioreront alors la conservation de votre fourrage. Des études menées par Arvalis ont permis de montrer que les inoculants bactériens homofermentaires vont jouer sur la vitesse d'acidification du silo. En augmentant les fermentations lactiques, ils vont permettre une baisse rapide du pH et donc une meilleure stabilité anaérobie de l'ensilage. Ils vont également diminuer certaines fermentations indésirables d'où une réduction de la protéolyse et de la production d'acides butyriques. Ce type d'additif est également bien adapté pour des fourrages pauvres en sucres et/ou riches en MAT (fort pouvoir tampon) comme par exemple la luzerne.

En revanche, si au niveau du front d'attaque on souhaite améliorer la stabilité aérobie du fourrage, c'est-à-dire le délai avant que l'ensilage stable ne commence à chauffer après exposition à l'air, il est possible d'avoir recours à des inoculants bactériens hétérofermentaires.

3)Valoriser l'ensilage dans les rations

Produire un ensilage de maïs plante entière avec une bonne valeur alimentaire est un exercice délicat mais valoriser ce fourrage dans les rations l'est tout autant. En effet, la valeur énergétique du maïs s'explique par deux composantes : la partie *«tige/feuilles»* riche en fibres digestibles et la partie *«grains»* riche en amidon. Ainsi, pour une même valeur énergétique (exprimée en UFL ou UFV selon la catégorie d'animaux), deux maïs peuvent avoir une composition et un profil très différent. Les rations, et notamment la complémentation, devront être différentes afin de valoriser au mieux ce fourrage et d'obtenir les performances souhaitées sans pour autant engendrer de troubles métaboliques (acidose par exemple). De plus, il a été montré par Arvalis que la dégradabilité ruminale de la matière organique (amidon et matière azotée totale) évolue pendant plusieurs mois après la fermeture du silo. Avec l'allongement de la durée de conservation, la quantité d'amidon by-pass diminue car ce dernier devient de plus en plus disponible pour les micro-organismes du rumen. Les maïs récoltés à des stades végétatifs avancés seront donc beaucoup mieux valorisés après une durée de conservation prolongée. Pour les animaux dont l'ensilage de maïs plante entière est la base de la ration, cette dernière devra être corrigée régulièrement pour prendre en compte l'évolution de la dégradabilité ruminale de l'amidon.

Enfin, notons que le maïs est un fourrage déséquilibré car fortement déficitaire en protéines. Une complémentation azotée est alors indispensable. Or, face à l'instabilité du cours des matières premières, beaucoup cherchent à tendre vers l'autonomie protéique et l'introduction d'ensilage d'herbe, de dérobées et/ou de mélanges céréales immatures/protéagineux dans des rations composées en majorité d'ensilage de maïs, peut éventuellement être un levier d'action.

FLORENT GAVARD, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE-D'OR

Journée technique le 31 octobre

Afin de vous aider à valoriser au mieux vos fourrages dans les rations, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vous invite à sa seconde journée technique qui se déroulera au Gaec de la Combe (Quemignerot - 21510 Quemigny-sur-Seine) le 31 octobre dès 9h45. Deux ateliers seront au programme. Le premier sera dédié aux foins 2017 (caractéristiques et valorisation dans les rations du cheptel allaitant, F. Gavard - conseiller bovins viande et fourrages). Le second atelier s'intéressera aux différentes formes de maïs (toute une palette de rations possibles ! Avec A. Ferard, ingénieur zootechnicien chez Arvalis). Au programme de ce deuxième atelier : valeur alimentaire du maïs fourrage : provenance de l'énergie et stade de récolte, les bonnes pratiques de récolte et de conservation, les différentes formes de maïs utilisables dans les rations (ensilage de maïs plante entière coupe « normale » et coupe « haute », ensilage de maïs épi, maïs grain humide entier inerté et ensilage de maïs grain humide broyé) et valorisation dans les rations d'engraissement pour jeunes bovins (synthèse des essais réalisés par Arvalis). Cet atelier s'articluera également sur la thématique suivante : *«de l'herbe et du sorgho en complément du maïs ensilage pour la finition des JB ?»* Bien que les résultats d'essais présentés par Arvalis soient axés sur l'élevage allaitant, beaucoup de notions apportées seront transversales et peuvent convenir à tout type de production bovine.

Nous vous attendons nombreux ! Pour toutes informations, contacter : Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages, florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr, 06 49 81 32 38.

Rendez-vous Herbe Hebdo

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or édite régulièrement l'Herbe Hebdo, un bulletin technique sur l'herbe, la conduite du pâturage en lien avec les conditions agro-météorologiques mais également la valorisation des fourrages dans l'alimentation des ruminants. Pour le recevoir gratuitement, il suffit de communiquer vos coordonnées par mail à Florent Gavard (florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr).

MITSUBISHI MOTORS
À SAISIR 10
~~25 900 €HT~~
20 990 €HT
Pick-up L200 Club Cab 2,4 DiD,154cv


Le seul pick-up à transmission intégrale !
- Climatisation
- Vitres électriques,
- Verrouillage centralisé
- Nouveau moteur
- Nouveau châssis
- Portes antagonistes
- Rayon de braquage 5,90 m

À DÉCOUVRIR CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
GARAGE EUROPE
J.M. PECHINOT
48 bis rue de Longvic - CHENOVE
03 80 52 99 50

▸ Agenda

04/10 - Un déplacement au Sommet de l'Elevage
salon n°1 de l'élevage en Europe – qui aura lieu les 4, 5 et 6 octobre à Clermont Ferrand – est organisé par les JA de Château-Chinon. Le voyage en bus est à réserver auprès de Benjamin Sautreau (06 31 11 21 64) ou de Baptiste Flory (06 48 37 30 96). Départ le 4 octobre à 3h45de Montsauche-les-Settons, 4h30 de Château-Chinon, 5h de Moulins-Engilbert et 5h30 de Cercy-la-Tour. Participation de 15 euros par personne.

▸ Formation

«Évaluation des risques et DUER sur les exploitations agricoles»
Le service emploi de la FDSEA 58 anime les 14 et 21 novembre prochains à la Chambre d'Agriculture de Nevers, une formation ouverte à tous les employeurs agricoles «Évaluation des risques et DUER», en partenariat avec VIVEA. Cette formation a pour objectif de vous accompagner dans la mise en place de vos obligations en matière de sécurité au travail.
Horaires : Mardi 14 novembre de 9h à 17h et Mardi 21 novembre de 9h à 13h
Informations et inscriptions au 03.86.93.40.94 ou par mail emploi.fdsea58@orange.fr



Session de la Chambre d'agriculture

Des inquiétudes multiples

Cette session qui a eu lieu à Bazolle a vu la présentation du budget rectificatif 2017 et a fait la part belle à un panorama de la forêt nivernaise. Les questions d'actualités laissant transparaître l'inquiétude générale.


Session de la Chambre d'agriculture : inquiétude et volonté à l'ordre du jour.

Les travaux ont débuté par la présentation d'Emilie Philippe et Alban de Montigny, nouveaux membres du CRPF. Puis après l'approbation du procès-verbal de la session de février dernier, le président Éric Bertrand a passé la parole à Pierre Balique afin de décortiquer le budget rectificatif 2017.

Un budget légèrement en déficit du fait d'évolutions dans les charges de personnel (avec entre autres des embauches de vacataires pour la campagne de déclaration Pac) et de fonctionnement. Le budget rectificatif a lui aussi été approuvé. Eric Bertrand a ensuite évoqué les *«Contrats de projets collectifs»* qui ont remplacé les *«Contrats de projets individuels»* depuis la fusion des régions.

Il a souligné son inquiétude devant des aides de trésorerie remboursables avec des dossiers compliqués, loin de l'efficacité du système qui existait auparavant. Inquiétude aussi lorsqu'il parle *«du pot commun régional réparti dans les huit départements»*. Car toutes les structures ne possèdent pas un fond de roulement et certaines comptent impérativement sur les aides du département pour boucler leur budget. Un fonctionnement à flux tendu qui n'a rien de rassurant. Le représentant des JA ajoutant que seuls certains financements départementaux semblent repris par le Conseil régional et qu'ils n'ont pas la même lisibilité et visibilité. Un source supplémentaire de préoccupations.

Session sur fond de marasme

La session s'est bien sûr terminée par l'actualité et les questions diverses. La motion relative au renouvellement du glyphosate a été adoptée mais après discussion et modification, certains trouvant cette motion trop brutale. Un document émanant de Cerfrance et intitulé *«Observatoire prospectif de l'agriculture Bourgogne-Franche-Comté»* a aussi été distribué. Éric Bertrand soulignant qu'il ne *«s'agit pas d'un document syndical mais comptable»* affichant sa tristesse *«de voir à quel point les producteurs sont malmenés. Quelques productions sortent leur épingle du jeu mais on est proche de la catastrophe (…) il faut trouver une solution pour sortir l'agriculture de notre département du marasme»*.

D'autres sujets ont été abordés comme la demande d'une motion contre le Ceta, la tenue prochaine des États généraux de l'alimentation où une table ronde sera tenue sur le thème : *«Comment créer de la valeur ajoutée au profit des agriculteurs»*. Derniers points évoqués, des projets concernant un réseau de tuteurs pour soutenir les jeunes ou des actions pour aider à la transmission.

Pour clôturer cette session, Jocelyne Guerin, vice-présidente du Conseil départemental, a pris la parole réaffirmant le rôle de soutien du Conseil au monde agricole.

Promettant que le département, dans un cadre qui a changé, *«va faire des choses en respectant la loi avec des actions plus personnelles»* notamment avec les *«Contrats de territoire»*.

FABIENNE DESSEUX



Zoom sur la forêt nivernaise

Lors de cette session, Bruno Vanstaevel du CRPF était invité à présenter un panorama des plus complets de la forêt du département qui est essentiellement composée de feuillus. Bruno Vanstaevel a souligné que la Nièvre est le premier département en volume de chênes sur pied. Après une période de croissance continue depuis le début du siècle dernier, la surface de la forêt privée nivernaise se stabilise depuis une trentaine d'années autour de 170 000 hectares. La forêt publique ne représentant qu'un quart de la surface. Et si cette surface privée est relativement morcelée, elle couvre en moyenne six hectares, ce qui est considérable par rapport à d'autres départements. C'est par exemple deux fois plus élevé que dans l'Yonne et la Saône-et-Loire. Ces bois appartiennent à près de 27 000 propriétaires. Et du fait de surfaces relativement importantes, elle est plutôt bien gérée, 76% de la forêt nivernaise étant aménagée, 64% de la partie privée l'étant avec document de gestion. A noter que l'on dit souvent que les propriétaires forestiers n'habitent sur place. Ce n'est pas si vrai dans la Nièvre puisque 30% vivent sur la commune où ils possèdent leurs bois, 20% dans le département et 17% en Bourgogne. Enfin, lorsqu'on aborde la question de la distance de débardage, on note que seuls 46% de la surface sont facilement accessibles. Et s'il y a eu des efforts, il reste des progrès à faire pour parvenir à mobiliser d'avantage de bois.

Gercela au Marault

Une journée de vente et de réflexion

L'association basée à Magny-cours a pour objectif de promouvoir le charolais mais aussi de faciliter et améliorer le travail des éleveurs de la région. Le jeudi 22 septembre a donc été l'occasion d'une vente à l'amiable mais aussi de nombreuses rencontres autour de thématiques diverses pour développer la filière.


Gercela : entre vente amiable et recherche d'informations.

Une journée qui a débuté avec une vente à l'amiable – une première – au lieu de la vente aux enchères classique. Une formule considérée par les organisateurs comme en perte de vitesse et qui peut parfois freiner les acheteurs. La vente à l'amiable offrant elle, une souplesse dans les négociations. Ainsi, c'est une quarantaine d'animaux qui ont été présentés. Puis tout au long de la journée, une série de rencontres était proposée afin de faire un tour d'horizon non-exhaustif de travaux menés pour améliorer les résultats des exploitations. Les visiteurs ont ainsi pu échanger avec Amélie Buisson, conseillère élevage à la Chambre d'agriculture, autour d'audits technico-économiques réalisés chez des éleveurs. Des expertises et des plans d'action pour des progrès accessibles et réalisables où les éleveurs jouent un rôle moteur. Engagés afin de faire émerger des programmes partageables. De son côté, Francis Bougarel, lui aussi conseiller à la Chambre, présentait des essais de fertilisation et le bilan des suivis du dispositif *«prairies sentinelles»*. L'objectif étant là de répondre à la recherche d'autonomie fourragère et d'obtenir des préconisations ciblées au contexte nivernais. La vente a aussi été l'occasion d'entendre – par la voix d'Éric Dulat – les attentes des bouchers et des consommateurs mais aussi de voir la présentation de nouveaux outils d'aide à la gestion et d'un projet d'abattoir mobile par Bœuf Éthique. Toutes ces discussions informelles permettant un échange facilité tout en étant étayé.


Échanges: les conseillers de la Chambre à l'écoute des éleveurs.

«Un terroir, une race, un savoir-faire»

Pour Jean-Louis Riotte, président du Gercela : «*Le charolais était dans les années 60/70 précurseur de l'exportation de la génétique*». Si cette journée se voulait des plus complètes, c'est parce que pour lui «*on est à un tournant*» et il faut que «*l'ensemble de la filière fonctionne*». Autrement dit, il ne faut pas de maillon faible. Une cohérence et une excellence espérées de la fourche à la fourchette. Et d'ajouter : «*Le charolais doit redevenir le leader car c'est la meilleure vache à transformer l'herbe en viande*». Durant cette journée, Jean-Louis Riotte a donc parlé du Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE), projet élaboré par et pour les éleveurs et agriculteurs de la région. Un projet permettant une reconnaissance officielle de l'État de l'engagement collectif d'agriculteurs qui élaborent des pistes visant des performances économiques, environnementales et sociales. Génétique, maîtrise des coûts de production ou encore de valorisation des animaux... tous les sujets ont été abordés. En matière de génétique, l'axe choisi était *«identifier et valoriser les lignées maternelles fonctionnelles et productives en race charolaise»*. Jean-Louis Riotte estime qu'il est urgent de revenir aux fondamentaux, avoir des animaux faciles à élever et ne pas perdre de vue le produit final. Car le charolais est «*un terroir, une race, un savoir-faire et des hommes (…) et la production agricole, c'est l'enjeu de demain*». Mais pour cela, il faut trouver des solutions, *«chercher ensemble et se remettre en cause»*.

FABIENNE DESSEUX

Groupement de hangars photovoltaïques

Une inauguration toute en fierté

L'union fait la force. Tel est l'adage que pourrait adopter la SAS 58 Solaire. Un projet né fin 2014 et qui trouve aujourd'hui son aboutissement. Quatorze bâtiments pour quatorze agriculteurs qui voient l'énergie solaire financer une partie de leurs constructions.


Hangar de Benoit et Clement Blandin à Saint-Pereuse : un projet aux multiples acteurs.

Penser et construire un investissement collectif est une tâche ardue. Pourtant, voyant l'intérêt des agriculteurs pour le photovoltaïque, la Chambre d'agriculture organisait il y a deux ans et demi une première réunion. Bien d'autres ont suivi et le soutien de la Chambre ne faillira jamais. Avec l'impulsion de Fabienne Cardot, directrice performance des centrales de production EDF mais aussi adjointe au maire de Corbigny, ces agriculteurs créent en 2015 la SAS 58 solaire. Un projet sur du long terme puisque la Société en Action Simplifiée devra fonctionner durant trente ans. Pas toujours simple de se projeter pour les plus jeunes, pas plus que pour les anciens. Pourtant, au fur et à mesure l'intérêt personnel a laissé place à l'intérêt de tous. La mutualisation, même si elle peut sembler difficile, ayant simplifié l'accès au financement et aux commandes de matériaux. Après un premier refus de la part du CRE (Commission de régulation de l'énergie) afin d'obtenir un tarif de rachat de l'électricité plus favorable, le dossier a finalement été validé en juillet 2016. Les premiers coups de pioche ont été donnés en novembre 2016. Et c'est donc en ce mois de septembre que les quatorze bâtiments ont été officiellement inaugurés. Le contrat de revente auprès d'EDF permettant de financer une partie des investissements.

Continuer à oser

Tous les acteurs de ce projet étaient présents pour saluer son aboutissement sur l'exploitation de Benoit et Clément Blandin à Saint-Péreuse. Les membres de la Chambre d'agriculture, les élus – Fabienne Cardot mais aussi le député Patrice Perrot – ainsi que les représentants d'EDF ENR et tous les agriculteurs de la SAS avec, à leur tête, Didier Ramet. Ce premier collectif de la Nièvre, le sixième en France, a de quoi donner l'envie de continuer à développer des idées innovantes. Éric Bertrand soulignant qu'il est *«du rôle de la Chambre de faire naître et accompagner»* ce type d'initiatives et que celle-ci travaille depuis dix ans déjà sur la question de l'énergie renouvelable. Fabienne Cardot a quant à elle expliqué qu'elle est convaincue de la nécessité de faire du solaire, rappelant au passage que le photovoltaïque est *«lié à la luminosité et non pas à l'ensoleillement»*. Elle en a aussi profité pour dire qu'il faut continuer à oser, notamment en matière de méthanisation. Patrice Perrot a conclu pour sa part , en mettant en avant «*la volonté de se faire confiance (dans un tel projet), une volonté qui manque souvent*». Affirmant qu'il s'engage à jouer le rôle de facilitateur dans des réalisations futures. A noter enfin que les toits des bâtiments accueillent au total 9 000 panneaux solaires, soit une surface d'un hectare et demi.

FABIENNE DESSEUX

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Musée de la machine agricole

Saint-Loup à l'heure du rétro TP

Dimanche dernier, rendez-vous était donné afin de découvrir des machines de travaux publics datant des années 1950 à 1970.



Rétro TP : des machines à voir en exposition et en action.

Et malgré leur grand âge, ces engins n'ont pas joué les simples modèles d'exposition puisque le public les a vus en action sur le terrain. Une démonstration qui avait lieu dès le matin sur une parcelle en friche louée par un exploitant voisin.

Ces machines de travaux publics ont ainsi montré ce qu'elles ont sous le capot afin de permettre à ce cultivateur de remettre sa terre en culture. A cette occasion, le public présent a bien évidemment pu visiter le musée de la Machine agricole et de la ruralité et découvrir ses 150 machines exposées. Un diaporama et des miniatures de travaux publics étaient aussi au programme de cette journée. Les amateurs avaient à leur disposition une navette - d'époque elle aussi - afin de rejoindre le terrain à défricher où se tenait la manifestation. Parmi ces machines, certaines avaient des histoires à raconter. Comme cet engin des années 70 perdu pendant plusieurs mois et retrouvé par hasard à des milliers de kilomètres de son destinataire.

FABIENNE DESSEUX



Une navette à l'ancienne était à disposition des visiteurs.



Terrain : les engins au travail pour remettre la friche en culture.

«Rallye portes ouvertes économiques»

L'économie à l'épreuve du terrain

En 2015, ces visites sur des exploitations avaient fait l'objet d'une semaine afin de mettre en lumière des modes de gestion vertueux. Cette année, du 12 octobre au 16 novembre, la Chambre propose de découvrir sept exploitations pérennes à travers sept réalités économiques.

C'est sur le terrain que la Chambre d'agriculture veut mettre en avant ces exploitations bien calées économiquement mais dont les modèles diffèrent. Preuve qu'il n'y a pas une mais plusieurs manières de faire. Certaines de ces exploitations faisant partie d'Inosys, dispositif partenarial associant éleveurs volontaires et ingénieurs de l'Institut de l'élevage et des Chambres. Mais si elles ont toutes un fonctionnement distinct, elles ont en commun une efficacité économique supérieure à la moyenne, un niveau de performance technique, une bonne productivité et un niveau de modernisation en phase avec l'économie.

Durant plus d'un mois, c'est donc quatre exploitations bovines, deux exploitations mixtes bovins-ovins et une spécialisée ovine qui vont ouvrir leurs portes. Ainsi, concernant les bovins, Frédérique Marceau, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture, précise que ces quatre fermes proposent différentes périodes de vêlage : précoce, précoce normale ou tardive. Et toutes ont pu s'adapter avec une organisation efficace en fonction des objectifs des éleveurs.



Se faire une idée sur le terrain des options possibles.

S'inspirer de ces modèles

Et le principe est le même pour les ovins. Comme le souligne Christophe Rainon, de l'équipe *«élevage conseiller ovins»* de la Chambre, les modèles choisis sont variés : diversification ou complémentarité. Avec par exemple, une logique de fonctionnement du système conditionné par le parcellaire éloigné ou une autre ayant opté pour une conduite technique rigoureuse en recherchant un confort de travail accru.

La troisième exploitation faisant le bilan d'une situation après quatre ans d'installation. Un exemple au coût maîtrisé qui a du sens lorsqu'on connaît la difficulté de se lancer aujourd'hui. L'objectif de ce rallye est donc bien de donner des pistes, de pouvoir s'inspirer de ces modèles. Comme le précise les intervenants de la Chambre consulaire, l'idée est de montrer que, quel que soit le type d'exploitations et d'animaux, il y a moyen d'en vivre du moment que la gestion est rigoureuse et contrôlée.

Ces portes-ouvertes sont l'occasion d'entendre des témoignages, de savoir pourquoi ces éleveurs ont opté pour une période ou une autre mais aussi avec quelles conséquences et répercussions sur la conduite de l'exploitation.

FABIENNE DESSEUX

Le rallye en date

• 12 octobre :
Pascal Meule à Lormes, exploitation mixte ovins-bovins
90 vêlages en novembre-décembre et 90 agnelages au printemps
137 ha de SAU – 6 ha de céréales et 7 ha de maïs ensilage
Mi-parcours professionnel

• 23 octobre :
Gaec de Mont Thomas et Christophe Michon exploitation bovine
2UMO 253 ha 119 vêlages ; vêlage précoce. Une complémentarité bovins/cultures au service de l'engraissement. Une réflexion permanente sur les choix de production.

• 26 octobre :
Alexandre Barthelat à Poiseux exploitation ovine
1 UMO 350 brebis, 2 races pour 2 périodes de mise-bas
95 ha de SAU 30 ha de culture
Début de parcours professionnel
(situation après quatre ans)

• 30 octobre :
Gaec du Lac à Ougny M et Mme Durand exploitation bovine
211 ha 162 vêlages, situation herbagère.
Exploitation très hydromorphe au printemps et à l'automne 8 années. Période de vêlage classique, efficacité économique supérieure à la moyenne, arbitrage des charges de tous les instants.
Fin du deuxième tiers de carrière

• 8 novembre :
Gaec Cognard (père et fils) à Savigny-Poil-Fol exploitation bovine
210 ha 159 vêlages situation herbagère.
Exploitation très séchante, vêlage très précoce, des logiques de fonctionnements très économes, peu de concentré.
Tiers de carrière

• 13 novembre :
Gaec Vilette Elodie et Bernard Vilette à Rémilly exploitation bovine
2 UMO 110 ha 81 vêlages. Vêlages de fin d'hiver et des types d'animaux produits adaptés à un potentiel herbage contraignant.

• 16 novembre :
Patrice Guyard à Crux-la-Ville exploitation mixtes ovins-bovins
1 UMO 60 vêlages et 150 agnelages entre février et avril
100 ha de SAU 10 ha de céréales
Dernier tiers du parcours professionnel

Syndicalisme

Glyphosate: pas de retrait sans alternative viable

La France votera contre la proposition européenne de réautoriser le glyphosate pour 10 ans encore. Récit du feuilleton glyphosate de la semaine, entre les ministères parisiens et les bureaux de la FDSEA de la Nièvre.

La FDSEA en anticipation sur le dossier

Dès l'annonce de Nicolas Hulot, la FDSEA et les députés Perrine Goulet et Patrice Perrot se sont mobilisés pour défendre la profession agricole jusqu'à Paris.
La FDSEA, via sa section Grandes cultures, a constituée la semaine dernière une petite délégation formée d'administrateurs FDSEA, d'élus des groupes de développement du département et d'agriculteurs venus témoigner, pour alerter les députés sur les incidences d'une éventuelle interdiction du glyphosate sur la ferme Nièvre, en cultures et en viticulture. Objectif partagé entre la profession et les parlementaires: faire valoir les arguments de la profession agricole, entre les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique et Matignon.

Des arguments entendus en haut lieu

Perrine Goulet, membre de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, avait eu l'occasion de sensibiliser le Premier Ministre à nos arguments, et ils étaient de taille ! Nombreux efforts déjà effectués par les agriculteurs sans retour de rémunération, utilisation du glyphosate en dessous des seuils autorisés, produit homologué au niveau national et européen par les autorités de santé, absence d'alternatives viables et au même coût....
Les arguments ont été entendus en haut lieu (en particulier l'absence d'alternative) et alimentent maintenant une bataille entre le ministère de l'Agriculture et celui de la Transition écologique, Nicolas Hulot semblant prendre l'ascendant sur Monsieur Travert....

«Pas de sur-transposition»

La FDSEA s'est fait confirmer, de la bouche des deux députés, qu'il n'y *«aurait pas de sur-transposition»*, dans le cas où l'Union Européenne renouvellerait l'autorisation du glyphosate. C'est donc le scénario d'un retrait progressif qui semble privilégié: mais à quelles conditions? Avec quel calendrier?

Les efforts de la profession

La délégation FDSEA a mis en avant les nombreux efforts déjà entrepris par les agriculteurs en termes de réduction d'intrants. La profession, au travers des groupes de développement pour ne citer qu'eux, est mobilisée depuis des années dans les champs pour tester les alternatives, analyser les conditions de réussite de telle ou telle solution mécanique ou chimique. Les cycles végétaux et le tempo des expérimentations ne se calquent pas sur les effets d'annonce politiques. Le processus d'appropriation de nouvelles techniques est long, lui aussi.
La délégation FDSEA a aussi pu prouver, chiffres à l'appui, quelques unes des améliorations agronomiques et environnementales permises par le glyphosate, notamment en Techniques Culturales Simplifiées et chez tous ceux qui labourent moins aujourd'hui. Guy Robail, agriculteur à Chateauneuf Val de Bargis, a ainsi pu calculer que sur les parcelles non labourées, et en utilisant du glyphosate bien en dessous des seuils autorisés, il a pu augmenter de près de 30% le volume de CO_2 stocké depuis 10 ans.

États Généraux de l'Alimentation (EGA)

Le rendez-vous a aussi été l'occasion d'aborder l'organisation des Etats Généraux de l'Alimentation dans le département.
La FDSEA a tenu à préciser que la priorité absolue des Etats Généraux était la rémunération des producteurs, le retour de la valeur ajoutée aux producteurs, plutôt que la remise en cause du modèle agricole. Benoît Mathé a ainsi expliqué que *«notre agriculture produit d'ores et déjà une alimentation saine, sûre et durable; ce qu'il faut c'est questionner le consommateur sur ses choix et son budget alimentaires, car la qualité, toutes productions confondues, a un coût. On ne peut pas vouloir la meilleure qualité et en même temps les prix les plus bas»*.

FDSEA 58

L'analyse de Didier Guyon, président de la section Grandes Cultures



«Jusqu'où la peur d'un produit pourtant homologué aveuglera-t-elle certains consommateurs et nos décideurs politiques? L'action publique réclame analyse, réflexion, rationalité. C'est un exercice de séduction démagogique auquel le gouvernement se livre, au détriment de toute une profession, qui depuis des années fait la preuve de sa rigueur professionnelle, en termes d'évolution de pratiques, de qualité de l'eau, de réduction des intrants, de pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement.... Le glyphosate ne dispose aujourd'hui d'aucune autre alternative, chimique, biologique ou mécanique aussi efficace et au même coût.
Les évolutions vers plus de mieux-disant environnemental, entreprises par les agriculteurs, se sont souvent faites au détriment d'un confort de travail, et sans jamais aucun retour en termes de revenu. L'enjeu, au-delà de la disparition d'un énième moyen de production, est donc celui de la rémunération de cet effort d'adaptation, de la rémunération du travail des producteurs qui chaque jour font évoluer leurs pratiques. L'agriculture française est la plus vertueuse de toute l'Europe, d'un point de vue environnemental, sanitaire, de traçabilité..... et le mérite en revient aux agriculteurs et agricultrices. Cette excellence, fruit du travail de nos agriculteurs, n'est nullement rémunérée.
La question centrale qui doit animer les Etats Généraux de l'Alimentation est bien celle de retour juste de valeur au producteur, dans un contexte de marchés mondiaux mais de contraintes environnementales, fiscales et sociales nationales. Les agriculteurs n'ont pas à subir la double peine: prendre de plein fouet les fluctuations et les niveau des prix mondiaux et d'un autre côté s'ajuster à des réglementations plus contraignantes que nos voisins européens».

▸ Rendez-vous

Filière volaille Journée de promotion et de découverte le mardi 10 octobre

Dans le cadre d'une initiative prise par les organisations professionnelles membres du CAF de la Nièvre, et après plusieurs années délicates sur le plan économique dans les productions traditionnelles du département, une action de promotion et de découverte des opportunités offertes par la filière volaille se tiendra, en partenariat avec le groupe industriel LDC, mardi 10 octobre dans la Nièvre.
Vous êtes producteurs de grandes cultures, éleveur allaitant, vous réfléchissez à la mise en place d'un nouvel atelier de production ou cherchez à installer un jeune ? Inscrivez-vous dès maintenant à cette journée de découverte où après une présentation des activités du groupe LDC et de la rentabilité des ateliers poulets, canards et dindes, une visite d'exploitation vous permettra d'échanger avec des éleveurs producteurs de volailles sur la conduite d'élevage et le fonctionnement des bâtiments.
Inscriptions auprès de la FDSEA de la Nièvre par mail (fdsea58@wanadoo.fr) ou téléphone (03.86.93.40.92).

Au programme :
10h00 : Accueil et réunion à la salle des fêtes de Luzy (présentation du groupe LDC, des opportunités de développement offerte par la filière volaille, de la stratégie du groupe, des études économiques réalisées sur les ateliers poulets, canards et dindes)
12h00 : Dégustation de produits issus des exploitations fournissant le groupe LDC
14h00 : Visite de l'élevage de l'EARL de la Blondelette – lieu-dit «la blondelette» - 71140 Maltat

CONDITIONS de LANCEMENT
pour toute commande avant le 30/11/2017 et livraison avant le 30/03/2018









Votre nouveau distributeur exclusif sur l'Yonne

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• 89 TOUCY **03 86 44 00 77**
• 89 VENOY **03 86 44 00 19**
www.dafp-agri.fr
SFOGGIA AGRICULTURE DIVISION

Innov'Action

Vingt ans d'expérience en semis direct sous couvert

Dans le cadre du programme Innov'Action, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une journée Portes Ouvertes chez Jean-Charles Van Melle, agriculteur à Vauluisant, engagé dans une démarche de semis direct sous couvert depuis une vingtaine d'années.


Laetitia Le Breton Chambre agri 89.
Jean-Charles Van Melle, engagé depuis longtemps dans le semis direct sous couvert.


Laetitia Le Breton Chambre agri 89.
Visite de la parcelle «*semis direct*».

Né à Vauluisant, Jean-Charles Van Melle s'est installé sur l'exploitation familiale en 1982, après des études d'ingénieur à Angers. Une formation scientifique qui n'est pas sans relation avec l'option choisie de se lancer dans le non labour : «*après le décès de on père en 1988, j'ai repris deux ans plus tard une exploitation de 96 ha, quelques km d'ici, venant se rajouter aux 241ha du Gaec sur la ferme de Vauluisant et c'est là que j'ai démarré. En tant qu'étudiant, j'avais fait mon mémoire de fin d'études sur le thème des analyses de sol et travaillé pour cela sur plus de 1 500 analyses de terre différentes. J'ai pour cela rencontré de nombreux agriculteurs dans l'ouest, essentiellement éleveurs et c'est ce qui m'a fait mettre le doigt sur les différentes façons de travailler…*»
Ils étaient alors peu nombreux à se lancer dans le non labour. Un travail du sol superficiel, avantagé ici, par des exploitations d'un seul tenant avec de grandes parcelles, motivé au départ pour économiser du temps. C'est à partir de 2001, que Jean-Charles Van Melle a évolué vers le semis direct : «*pas forcément un objectif en soi, mais plutôt un moyen, afin d'avoir des terres mieux structurées, tout en ne m'interdisant pas le passage d'un outil de déchaumage si besoin. On s'est vite aperçu qu'il fallait que les sols soient toujours couverts. Faire du semis direct sur un sol nu, ça n'a pas de sens et c'est là qu'on a mis en place un système de couverts végétaux*». Aidé en cela par des types de sol adaptés : «*dans l'ensemble des terres saines, qui drainent bien, principalement argilo calcaire à Vauluisant, avec des argiles et des limons et plus d'argiles à cailloux sur la seconde exploitation*».

Passage total en semis direct sous couvert végétal en 2006

Premiers semis sous couvert avec des semis de blé dans des repousses de colza. Les orges de printemps et les blés de maïs étant encore semés avec le matériel acquis en 1990, un Sem Exact de chez Horsch. C'est en 2006 que toute la ferme a été passée en semis direct sous couvert végétal. Pour un assolement assez diversifié, comme en 2015, avec une quinzaine de cultures différenciées, où le blé occupe la première place (34%), suivi du colza (13%), des orges de printemps (8%) et des orges d'hiver (7%). Viennent ensuite : maïs irrigué, pois, soja, pois irrigué, luzerne, sarrasin, luzerne semences, féverole. Avec une partie des terres en jachère et l'autre en prairie : «*on essaie de faire des rotations longues sur 5 ans, l'objectif étant de ne pas être obligé de faire des antigraminées dans le blé et le colza. On a au final très peu de vulpin, le brome a quasiment disparu, même s'il reste encore un peu de ray-grass*». Type de rotation pour gérer les adventices sur le long terme : 2 cultures dicotes suivies de 2 cultures graminées et si possible, 2 cultures de printemps auxquelles succèdent 2 cultures d'automne. Les sols sont systématiquement couverts après la moisson, avec par exemple, en interculture longue, entre un blé et un maïs : féverole + vesce + radis fourrager + phacélie. Ou entre deux pailles : de la vesce + de la moutarde brune. Cette dernière étant également utilisée entre du pois et du blé.

Une réduction des charges liées à la mécanisation

Coté rendement, un comparatif de l'exploitation a été réalisé, portant de 1999 à 2016, avec les résultats obtenus par un groupe technique du secteur aux pratiques plus conventionnelles. A partir notamment d'un coefficient de variation obtenu à partir de la moyenne annuelle. Plus le CV est élevé, plus les rendements sont différents d'une année l'autre. Un bon point en blé pour la ferme de Vauluisant, avec un CV de 14% (contre 16,3% pour le groupe technique). Même tendance pour les orges d'hiver, avec notamment des rendements moins pénalisés en 2016 qu'ailleurs. Variation plus négative en revanche en colza, avec un taux à 11,8% pour le groupe d'agriculteurs voisins contre 18,2% pour Jean-Charles Van Melle. De bons résultats en orge de printemps, comme en 2015, avec des rendements à près de 90 q/ha pour Vauluisant, contre à peine plus de 70% pour le groupe. Les deux courbes au fil des années, étant assez proches, en marges brutes à l'ha. Même constat en ce qui concerne les charges en phytos, comme en 2016 : 154 €/ha pour Vauluisant, contre 147 €/ha pour les agriculteurs voisins.

C'est sur les charges de mécanisation que le système est le plus probant, avec un montant de 231 €/ha, contre 297 €/ha pour le groupe technique. Commentant les résultats, Richard Wylleman, technicien mécanisation à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, reste prudent : «*bien prendre en compte que c'est le résultat d'une exploitation et pas d'un système, lié à l'agriculteur lui-même. L'analyse porte sur 20 années d'expérience. Quid des systèmes en phase de transition?*»

DOMINIQUE BERNERD


Laetitia Le Breton Chambre agri 89.
Analyse de la structuration du sol et de la présence des vers de terre en semis sous couvert.


Une centaine de participants pour cette journée organisée dans le cadre d'Innov Action.

FDSEA 89

Un Conseil de rentrée qui colle à l'actualité

Le sujet du renouvellement de l'autorisation du glyphosate à Bruxelles est sous les feux de l'actualité et a bien sûr, alimenté les débats au Conseil de rentrée de la FDSEA de l'Yonne


Maxime Boucher de JA 89 et Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne (de gauche à droite).

Alors que la Commission Européenne est à la veille de se prononcer sur le renouvellement ou non, de son autorisation pour dix ans, le glyphosate est à l'échelon franco-français, de tous les débats. Avec à la clé une certaine cacophonie gouvernementale, entre un porte parole, Christophe Castaner, déclarant ce lundi dans un premier temps, que l'herbicide «*serait interdit d'ici la fin du quinquennat*» et les services du premier ministre assurant dans la foulée qu'un tel calendrier n'existait pas ! Un sujet d'actualité, longuement évoqué le même jour, par les administrateurs de la FDSEA de l'Yonne, lors de leur Conseil de rentrée. Mais un sujet sensible, rappelle son président, Damien Brayotel, bien décidé à interpeller une nouvelle fois les parlementaires sur cette question : «*Macron a dit qu'il ne devait plus y avoir de suréglementation française par rapport à la norme européenne. S'il y a danger pour la santé et pour l'alimentation, dans ce cas, il faut arrêter tous les produits importés et traités glyphosates ! On ne peut pas passer son temps à recevoir des coups de bâton…*» Également sur la sellette, les produits importés dans le cadre du Ceta. Les cinq milliards prévus initialement pour relancer l'investissement dans l'agriculture seront-ils redirigés afin de trouver des alternatives à l'utilisation du produit ? Les administrateurs présents s'interrogent… La nouvelle donne gouvernementale, visant à établir un «*plan de sortie*» qui ne fermerait pas la porte à une prolongation de plusieurs années, fait réagir l'ancien président, Francis Letellier : «*certes ce n'est pas satisfaisant, mais on revient de loin ! Souvenons-nous qu'on est parti de l'interdiction totale pure et simple…*» Le message sur le sujet est compliqué à faire passer auprès du grand public et les agriculteurs pourraient profiter de la prochaine Foire Saint-Martin, pour entamer le dialogue avec les visiteurs. Pour l'heure, contact sera pris avec le député Européen Grand Est, Arnaud Danjean, ainsi qu'avec Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères et ancien Sénateur de l'Yonne, pour les alerter. Dans le même temps, il sera demandé aux parlementaires icaunais, interpellés récemment sur la question du glyphosate, de faire connaître la réponse reçue des ministères concernés, suite à leur intervention.

Foire Saint-Martin, dimanche 5 novembre

Autre sujet sous les feux de l'actualité : les États Généraux de l'Alimentation, dont un premier compte-rendu est prévu être dévoilé le 11 octobre prochain. Une opération à destination du grand public, pourrait se tenir le même jour, afin de rappeler une nouvelle fois l'importance que joue l'agriculture, que ce soit dans la chaîne alimentaire, comme dans la survie des territoires ruraux. Est évoquée pour cela une manifestation du même type que celle qui s'est tenue il y a quelques années devant la mairie d'Auxerre, pour faire déguster et vendre des produits locaux.
Quel avenir pour le secteur des plateaux du Tonnerrois ? Une nouvelle fois impacté par des aléas climatiques récurrents et des moissons médiocres, avec en toile de fond, une protection insecticides colzas perdant de son efficacité. Des audits régionaux ont été mis en place, rappelle Damien Brayotel : «*aujourd'hui, les questions sont là, mais on ne va pas apporter de réponse toute faite. Ces audits peuvent servir à un instant donné, à faire le point, et apporter des éléments de réflexion…*» Financés à hauteur de 1 500 € par la région, avec un reste à charge pour l'exploitant, ils pourraient permettre une photographie du secteur, mais relèvent d'une démarche volontaire, souligne Gilles Robillard : «*le problème est que bien souvent, ce ne sont pas les exploitations en plus grande difficulté que l'on voit apparaître…*» Face à l'emprise des terres agricoles, y a-t-il trop d'éoliennes dans le département ? Les marges de manœuvres sont étroites, explique le président de la FDSEA 89 : «*on ne peut faire que des préconisations, comme limiter la surface par éolienne construite pour éviter de trop morceler les parcelles, ou installer les éoliennes au plus près des chemins, mais c'est tout ce qu'on peut faire…*»
C'est dimanche 5 novembre que se déroulera la prochaine Foire Saint-Martin à Auxerre. Et comme chaque année, la chasse aux bénévoles est ouverte ! Thème de l'édition 2017 : «*Agriculture 2.0*». Sont annoncées plusieurs nouveautés au programme, comme la présence d'un drone, d'une imprimante 3D utilisant du bioplastique ou encore, d'un simulateur moissonneuse batteuse avec lunettes 3D. L'occasion pour le président Brayotel, de rappeler «*que ce genre de manifestation n'a d'intérêt que si les agriculteurs sont présents pour expliquer les choses. La communication en direct de ce type, c'est encore celle qui convient le mieux…*»

DOMINIQUE BERNERD

▸ Aganda

20 et 21/10 - Concours charolais d'Avallon

Le Syndicat d'Élevage de la Race Bovine charolaise de l'Yonne, organise son Concours Interdépartemental de bovins reproducteurs les : vendredi 20 et samedi 21 octobre, à Avallon. Il se déroulera sur le parking de la RD 606 (face au cimetière), à l'entrée nord d'Avallon. Ce concours est ouvert à tous les animaux inscrits au HBC Livre A. Des sections «*animaux sans cornes*» seront présentés sur el concours. Les opérations du jury se dérouleront vendredi 20 octobre, à partir de13h30. Les éleveurs désirant participer sont priés de prendre contact avec le Syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise, 9 Avenue du 11 novembre à Avallon. Tél 03 86 34 23 41 (entre 8 et 9 heures) - Mail : c.bonin@yonne.chambagri.fr - Fax : 03 86 31 63 56

03/10 - Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra mardi 03 octobre à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Mail : dijon@apecita.com

01/10 - Marche de la solidarité «Marchensol»

Marche de la solidarité, organisée par Présence verte et ses partenaires, dimanche 1er octobre. Départs groupés et arrivées, depuis le gymnase de La Noue à Auxerre. Plusieurs parcours différents : 3 randonnées (5 km départ 11 h, 11 km départ 9h30, 25 km, départ 8h) ; 2 trails:running (14 km départ 11h30, 20 km départ 10h30) ; 1 marche nordique (11 km départ 10 h). Inscriptions : tarif unique de 7 € quelle que soit la distance, entièrement reversés au profit de France Alzheimer. Enfant gratuit jusqu'à 14 ans. Baptême poney possible pour les enfants

Heizomat
CHAUDIÈRES PETITES et GROSSES PUISSANCES
BOIS DÉCHIQUETÉ PALETTE BROYÉE
MISCANTHUS
DÉCHETS VERTS
GRANULÉS BOIS & VÉGÉTAUX
SCIURE COPEAUX
PAILLE SARMENTS


FABRICATION ALLEMANDE
CRÉDIT D'IMPÔTS
0 REJET
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
+ TOUT LE MATÉRIEL DE SERVITUDE
• broyeurs • trémies de stockage • convoyeurs
• silos • containers...
Votre technicien conseil en biomasse énergie
Philippe BRONISZ
21140 Massingy les Semur **06 71 99 40 83**
philippe.bronisz@abc-des-energies.com
abc des énergies

▶ Agenda

01/10 - Fête des plantes à Saint-Bris
Dimanche 1er octobre, l'Association de soutien aux orphelins du Vietnam (Assorv), organise la Fête des plantes du Vietnam, avec le concours de la Société d'horticulture de l'Yonne et les botanistes Michel Girard et mai Bui, chercheurs au centre national de la recherche scientifique, spécialistes des plantes du Vietnam

01/10 - Rando bourru et châtaignes à Chitry
Dimanche 1er octobre, randonnée «Bourru et châtaignes», organisée par le Syndicat de défense des appellations et des vignerons, à Chitry le Fort. Parcours cycliste de 25 km et pédestre de 15 km. Départ des cyclistes à 8 h 30 et des marcheurs, à 8 h 45, de la Salle des Fêtes

07/10 - Fête du bourru à Auxerre
Samedi 7 octobre, de 8 h à 22 h, fête du Bourru, dans le quartier du Pont, à Auxerre. Vide greniers dès 8 h, rue Joubert et rue du Pont. Dès 10 h 30, touche musicale et folklorique, avec le défilé des différentes confréries, accompagnées de chevaux attelés. Bénédiction du bourru à 12 h, en l'église Saint-Pierre, suivie d'intronisations par la Confrérie des 3 Ceps sur l'esplanade du Théâtre à 15 h 30. Dégustation de bourru et de jus de raisin. Musiques, danses et animations tout l'après-midi, suivies à 20 h, par un concert donné par le groupe Jazz Club, au cœur du quartier.

12/10 - Consultations notariales gratuites
Les Notaires de l'Yonne donneront des consultations gratuites (sans rendez-vous) le jeudi 12 octobre, de 17 h à 19 h, à la Chambre des notaires de l'Yonne, 3 rue du halage, à Auxerre. Plus d'infos au 03 86 94 20 84

06 et 07/10 Salon des Seniors à Auxerrexpo
Salon des Seniors «Bien vieillir dans l'Yonne», vendredi 6 et dimanche 7 octobre, à Auxerrexpo. Plus de 60 exposants. Conférences, thé dansant, restauration, ateliers culinaires… Village thématique avec le Conseil départemental, présentant différentes solutions et mesures dans le cadre du maintien à domicile ainsi que des activiyés et des mini conférences autour de sujets liés au «bien vieillir». Tout le programme sur : auxerrexpo.com

Chambre d'agriculture

Renouvellement de convention avec Enedis

Etienne Henriot, Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Francis Cahon, Directeur territorial Yonne Enedis, ont renouvelé leur convention de partenariat triennale, initiée en 2014.



Les deux signataires de la convention renouvelée pour trois ans : Etienne Henriot, Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Francis Cahon, Directeur territorial Yonne à Enedis.

Avec 35 millions de clients desservis et plus de 1,4 million de km de lignes électriques, Enedis, entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, est l'un des principaux acteurs du secteur de l'énergie. Les attentes des agriculteurs ont évolué ces dernières années, de par les équipements ou les installations qu'ils utilisent et c'est dans ce contexte, que l'entreprise a créé il y a plusieurs années une convention de partenariat avec le monde agricole. D'abord au plan national, avant d'être décliné à la région en 2013 et un an plus tard au plan départemental. C'est dans le cadre du Salon de l'agriculture que fut signée en février 2014 la première convention entre Enedis et la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Renouvelée le 11 septembre dernier, dans les locaux de l'entreprise, à Auxerre, en présence du directeur Territorial pour le département, Francis Cahon et du président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Etienne Henriot.

Des risques à ne pas oublier

La convention porte sur différents axes, au premier rang desquels, la désignation d'un interlocuteur privilégié pour la profession agricole. En l'occurrence, dans l'Yonne, Sandrine Fournier, que l'on peut joindre au 03 86 48 52 36. Elle s'est fixée également comme objectif, de renforcer la sécurité des agriculteurs, en rappelant notamment les risques liés aux travaux agricoles réalisés à proximité des lignes électriques aériennes, ou les mesures de sécurité à observer lors de l'utilisation de groupes électrogènes. Si aucun accident humain n'a été à déplorer ces dernières années, plusieurs sinistres ont été enregistrés, la plupart du temps, du fait d'un tracteur heurtant un pylône électrique, d'où ce rappel de Francis Cahon : *«même si l'incident peut paraître insignifiant, il est primordial de toujours en avertir nos services, car des dégâts importants peuvent avoir été occasionnés, même s'ils ne sont pas visibles. Et surtout, ne pas toucher aux fils ! Dans la précipitation, on peut parfois oublier les évidences»*. Un numéro d'urgence est mis à disposition, opérationnel à tout instant. Pour le département, composez le 09 72 67 50 89. D'autres cas de figure peuvent se présenter en matière d'accidentologie, explique Etienne Henriot : *«si le plus souvent, les lignes sont implantées dans le parcellaire et les risques liés à la circulation du matériel, multiples, la vigilance est de mise également, pour les irrigants pouvant manipuler des portions de tuyaux métalliques de 6 m de long parfois, avec bien sur, le risque de toucher une ligne»*.
Enedis s'engage par ailleurs, au travers de ce partenariat, à continuer d'améliorer la qualité de fourniture d'électricité, en ciblant les entreprises agricoles ayant une exigence particulière et en informant préalablement les exploitants agricoles des coupures programmées pour travaux. Autre point dont se sont félicités les deux signataires : la collaboration qui existe entre le monde agricole et le fournisseur d'énergie, comme l'a souligné son directeur Francis Cahon : *«ce sont souvent les mieux placés sur le terrain pour nous signaler certaines choses, ou nous faciliter l'accès aux installations. Cela se fait naturellement et fait partie d'un sens civique que l'on rencontre très souvent chez les agriculteurs»*.

DOMINIQUE BERNERD



Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

Groupama PVL

Des risques que l'on peut éviter

Une rencontre *«Prévention»* à l'attention des chefs d'entreprise, s'est déroulée dans les locaux rénovés de Groupama Paris Val de Loire, à Auxerre, sur le thème des risques, qu'ils soient professionnels ou routiers, auxquels peuvent être confrontés leurs collaborateurs.



Presse Evasion

Pour l'occasion, un simulateur de conduite Centaure était à disposition des invités de la soirée, pour tester leur aptitude à réagir, face au danger.

Potentiellement, tous les salariés, utilisant dans le cadre de leur activité un véhicule professionnel, sont concernés par les risques routiers, tous secteurs d'activité confondus. C'est sur ce thème, que Delphine Laurin, juriste en droit social et première intervenante de la soirée, a rappelé quelques chiffres : *«le risque accidents de la route représente 3% des accidents du travail et 20% d'entre eux sont mortels. C'est à dire qu'une personne sur cinq, victime d'un accident du travail entrainant le décès, est liée à un accident de la route»*. Des chiffres qui interpellent et se traduisent également en matière de dommages corporels, par 10% d'incapacité permanente. Aux enjeux humains, se rajoutent les enjeux matériels : *«un décès représente un coût de 400 000 €, une incapacité permanente, 86 000 €, une interruption temporaire de travail, 25 000 €. Un accident de la route, c'est aussi en moyenne, 69 jours d'absence du salarié, pour un total de 6 millions de journées perdues»*. Autre rappel : celui pour l'employeur, quelle que soit son activité, de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Une obligation de sécurité de résultat liée à tout contrat de travail : *«le non respect de cette obligation constituant une «faute inexcusable», si vous étiez conscient du risque et n'ayez rien fait pour l'éviter»*. Et qui se traduit par le versement d'une indemnité supplémentaire, en cas d'accident du travail. Autant d'enjeux, qui imposent une démarche de prévention consistant à évaluer l'ensemble des risques en amont et dresser un plan d'action pour en limiter les effets. Pour cela quatre leviers principaux : *«s'organiser en interne en rationnalisant et optimisant les déplacements, vérifier les moyens matériels mis à disposition, notamment les pneumatiques des véhicules, s'assurer de la compétence des salariés en vérifiant qu'ils aient bien un permis de conduire, établir des règles de bonne conduite, pour éventuellement, modifier le comportement du salarié au volant»*.

Le téléphone en cause dans un accident sur dix

Parmi les autres intervenants de la soirée : Sébastien Charles, directeur du centre Centaure d'Ile de France. Organisme de prévention dédié aux risques routiers, Centaure compte aujourd'hui 11 centres dans son réseau et s'est fixé pour objectif de modifier le comportement des conducteurs par des stages adaptés, mêlant cours théoriques et mise en situation pratique. Partenaire majoritaire à hauteur de 51% (pour 49% détenus par le réseau APRR), Groupama y envoie tous ses jeunes assurés de moins de 22 ans : *«le stage est gratuit pour eux et leur évite d'avoir à payer la majoration jeune conducteur»*. Réduisant d'autant les risques d'accidents sur la route. La majeure partie de l'activité du réseau Centaure, reposant toutefois, sur la formation des collaborateurs d'entreprises.
Si l'usage du téléphone au volant tend à diminuer face à la réglementation, un accident sur dix reste encore lié à son utilisation. C'est encore trop, pour David Dunet, responsable prévention à Groupama Paris Val de Loire : *«dès lors que l'on se déconcentre sur la route, on sait qu'il y a un début de risque d'accident»*.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Mil'Klic. Les 12 octobre et 7 décembre au lycée la Brosse. Contact : Joel Beaudeau, 03 86 92 36 51

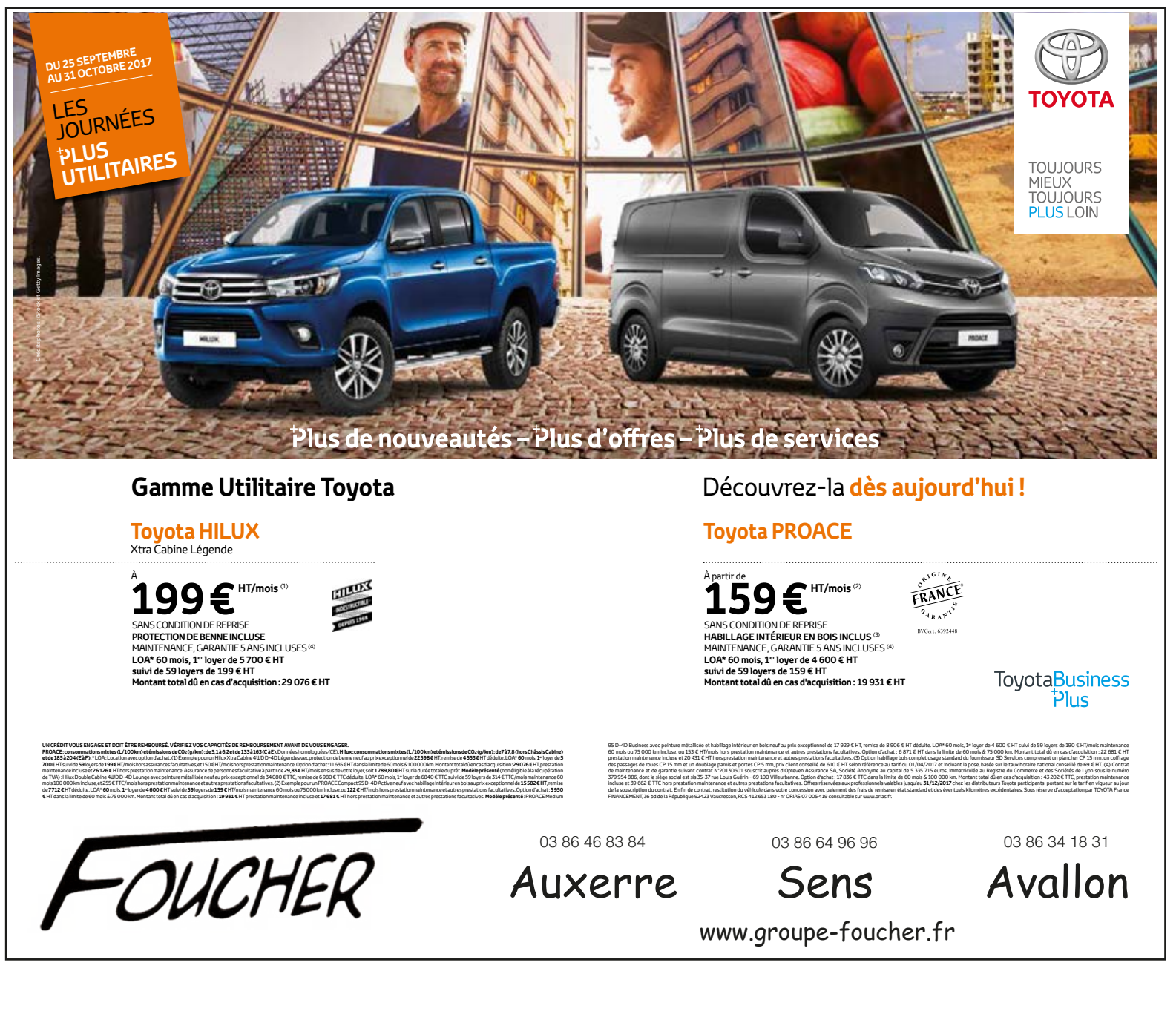
Les clés de la réussite commerciale en circuits courts. Les 7 et 17 octobre à Autun. Formation régionale, contact local : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33

Bien être en élevage de volailles de chair. Le 7 novembre à Auxerre et 14 novembre sur site DUC à Chailley. Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Régénérer sa vigne. Le 9 novembre, lieu selon provenance des stagiaires. Contact : Claire Grosjean, 03 86 94 26 37

Quelle stratégie adopter pour tenir le cap dans la tempête ? A Auxerre le 9 et 10 novembre, 17 janvier et 21 mars puis suivi individuel (1h30) en viso les 11 décembre et 26 février. Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation. Les 9 et 17 novembre à Auxerre. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41



UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER. PROACE : consommations mixtes (L/100 km) et émissions de CO2 (g/km) : de 5,1 à 6,2 et de 133 à 163 (CλE). Données homologuées (CE). Hilux : consommations mixtes (L/100 km) et émissions de CO2 (g/km) : de 7 à 7,8 (hors Châssis Cabine) et de 185 à 204 (CλE). *LOA : Location avec option d'achat. (1) Exemple pour un Hilux Xtra Cabine 4WD D-4D Légende avec protection de benne neuf au prix exceptionnel de 22 598 € HT, remise de 4 553 € HT déduite. LOA* 60 mois, 1er loyer de 5 700 € HT suivi de 59 loyers de 199 € HT/mois hors assurances facultatives, et 150 € HT/mois hors prestation maintenance. Option d'achat : 11 635 € HT dans la limite de 60 mois & 100 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 29 076 € HT, prestation maintenance incluse et 26 126 € HT hors prestation maintenance. Assurance de personnes facultative à partir de 29,83 € HT/mois en sus de votre loyer, soit 1 789,80 € HT sur la durée totale du prêt. Modèle présenté (non éligible à la récupération de TVA) : Hilux Double Cabine 4WD D-4D Lounge avec peinture métallisée neuf au prix exceptionnel de 34 080 € TTC, remise de 6 980 € TTC déduite. LOA* 60 mois, 1er loyer de 6 840 € TTC suivi de 59 loyers de 314 € TTC/mois maintenance 60 mois 100 000 km incluse, et 255 € TTC/mois hors prestation maintenance et autres prestations facultatives. (2) Exemple pour un PROACE Compact 95 D-4D Active neuf avec habillage intérieur en bois au prix exceptionnel de 15 582 € HT, remise de 7 712 € HT déduite. LOA* 60 mois, 1er loyer de 4 600 € HT suivi de 59 loyers de 159 € HT/mois maintenance 60 mois ou 75 000 km incluse, ou 122 € HT/mois hors prestation maintenance et autres prestations facultatives. Option d'achat : 5 950 € HT dans la limite de 60 mois & 75 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 19 931 € HT prestation maintenance incluse et 17 681 € HT hors prestation maintenance et autres prestations facultatives. Modèle présenté : PROACE Medium 95 D-4D Business avec peinture métallisée et habillage intérieur en bois neuf au prix exceptionnel de 17 929 € HT, remise de 8 906 € HT déduite. LOA* 60 mois, 1er loyer de 4 600 € HT suivi de 59 loyers de 190 € HT/mois maintenance 60 mois ou 75 000 km incluse, ou 153 € HT/mois hors prestation maintenance et autres prestations facultatives. Option d'achat : 6 871 € HT dans la limite de 60 mois & 75 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 22 681 € HT prestation maintenance incluse et 20 431 € HT hors prestation maintenance et autres prestations facultatives. (3) Option habillage bois complet usage standard du fournisseur SD Services comprenant un plancher CP 15 mm, un coffrage des passages de roues CP 15 mm et un doublage parois et portes CP 5 mm, prix client conseillé de 610 € HT selon référence au tarif du 01/04/2017 et incluant la pose, basée sur le taux horaire national conseillé de 69 € HT. (4) Contrat de maintenance et de garantie suivant contrat N°20130601 souscrit auprès d'Opteven Assurance SA, Société Anonyme au capital de 5 135 715 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 379 954 886, dont le siège social est sis 35-37 rue Louis Guérin – 69 100 Villeurbanne. Option d'achat : 17 836 € TTC dans la limite de 60 mois & 100 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 43 202 € TTC, prestation maintenance incluse et 39 662 € TTC hors prestation maintenance et autres prestations facultatives. Offres réservées aux professionnels valables jusqu'au 31/12/2017 chez les distributeurs Toyota participants portant sur le tarif en vigueur au jour de la souscription du contrat. En fin de contrat, restitution du véhicule dans votre concession avec paiement des frais de remise en état standard et des éventuels kilomètres excédentaires. Sous réserve d'acceptation par TOYOTA France FINANCEMENT, 36 bd de la République 92423 Vaucresson, RCS 412 653 180 – n° ORIAS 07 005 419 consultable sur www.orias.fr.

Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne

La Bourgogne ré-enchantée

C'était le millésime que tous attendaient, celui qui compenserait des années de disette et redonnerait des couleurs au mental des viticulteurs qui voyaient leurs stocks fondrent comme neige au soleil. Sauf en de rares endroits, cette vendange 2017 donne toute satisfaction qualitativement et quantitativement, avec une récolte dans l'ensemble «*plutôt top*»



À l'image de la viticulture bourguignonne, Louis-Frabrice Latour, président du BIVB et Claude Chevalier, président délégué, font preuve d'enthousiasme en ces derniers jours de vendanges. La Bourgogne retrouve ses couleurs avec une vendange de qualité ou la quantité ne fera pas défaut.

C'est un grand soulagement pour les viticulteurs de Bourgogne (à quelques exceptions près) après plusieurs années de désillusions successives... Le millésime 2017 tient ses promesses, le vignoble retrouve ses couleurs et les viticulteurs leur bonne humeur à la fin de ces vendanges menées tambour battant, au ryhme de la maturité plus ou moins avancé des parcelles. Ce sont les blancs qui ont ouvert le ban dès la fin août, avec la récolte des futurs crémant dans le sud de la région. Du sud au nord tout est allé très vite ensuite, les vendanges se terminant avec les rouge, les délicats Pinot Noir bénéficiant ainsi de quelques pluies tardives. Très vite il est apparu que si la qualité était au rendez-vous, la quantité cette année ne faisait pas défaut. Seul bémol, les effets du gel de printemps sur le Châtillonnais, une partie du Chablisien et du Mâconnais et en d'autres endroits, a très tôt anihilé les espoirs des viticulteurs dont les domaines ont été les plus touchés.

La Côte d'Or en revanche «*a été bien protégée*» se réjouit Claude Chevalier, président délégué du BIVB. En blanc, la récolte «*limitée*», se traduit par des volumes «*constants*» mais une qualité très réussie, «*d'une belle minéralité*». En rouge, le millésime, «*sain et sur le fruit*», s'annonce de grande qualité, proche de celui de 1999. «*Ce n'est pas l'année du siècle, mais c'est une belle année !*» avec une qualité -et une quantité- propres à satisfaire la clientèle. Face à une récolte nationale en baisse, «*la plus petite région viticole*» de France, peut se prévaloir de ses bons résultats. Juste ce qu'il fallait au bon moment pour sortir du cercle infernal des années difficiles et «*des petites vendanges*».

Négoce : les marchés tiennent bon

Côté négoce, c'est la récolte 2016 qui sort des caves et doit faire ses preuves. Une récolte historiquement basse (1 223 millions d'hectolitres, contre 1 500 millions cette année) qui se traduit par des déficits en volumes de transactions pour les appellations les plus touchées par les incidents climatiques de l'an passé. Les niveaux de récoltes 2014 et 2015 permettent de préserver dix mois de stocks pour la campagne 2016-2017.

Pour les sorties de propriété, comme pour les volumes de transactions, l'hétérogénéité en fonction des appellations reste la marque de cette campagne commerciale. «*Ces sont surtout les rouge qui progressent, du fait de l'extrême grande qualité des vins 2015*» remarque Louis-Fabrice Latour, président du BIVB. Certaines appellations en blanc comme le chablis souffrent un peu plus, notamment au Royaume-Uni, marché qui progresse quand même en valeur (+6%). La Bourgogne reprend aussi des parts de marché sur certaines appellations. «*Les volumes restent limités en sortie, mais la valeur se tient en blanc et augmente en rouge*». Les sept premiers mois de l'année enregistrent une baisse en volumes de -2%, mais le chiffre d'affaires progresse en valeur à +8,3%, soit +37,9 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires est réalisé à 57% par les vins blancs, 45% par les vins rouge et 4% par le crémant de Bourgogne. Ce sont principalement les marchés d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie qui portent ces bons résultats. Avec toutefois une grande hétéréogénéité en fonction des appellations.

Toutes ces bonnes nouvelles produisent leur effet et globalement «*le moral est bon*», reste «*à ne pas perdre la guerre des volumes si l'on veut garder des vins de Bourgogne accessibles en centre de gamme*» et à ne pas manquer «*le rendez-vous de la parité euro/dollar au début de l'année 2018*». L'objectif du BIVB, rappelé par son président, reste toujours d'encourager la production «*de vins de qualité à des prix raisonnables*».

AMK

Une nouvelle AOC Vézelay et une DGC, Bourgogne Côte d'Or

Vézelay accède au rang d'appellation Village, c'est une belle promotion pour ce petit vignoble de 66 ha reconstitué petit à petit à partir de 1975. La vingtaine de vignerons se trouve ainsi récompensée du travail effectué pour traduire l'identité propre au terroir de Vézelay. L'INAO a validé en juillet 2017 cette 44ème appellation Village de Bourgogne. Le vignoble est appelé à se développer puisqu'il dispose d'une aire de plantation de 150 ha supplémentaires en AOC Village qui pourront être plantés en cépage 100% chardonnay.

C'est à la fois une naissance et une reconnaissance que cette nouvelle appellation Bourgogne Côte d'Or, portée par les professionnels de Côte de Beaune et de Côte de Nuits. L'aire de production s'étend en effet à travers tous les villages de la Côte de Beaune et de la Côte de Nuit, depuis le sud de Dijon jusqu'aux Maranges, soit un potentiel de 1000 ha planté en Pinot noir pour les vins rouge et chardonnay pour les blancs. La nouvelle appellation Bourgogne Côte d'Or est en fait intégrée au cahier des charges de l'AOC régionale «*Bourgogne*», elle bénéficie d'une désignation géographique complémentaire (DGC), au même titre que Bourgogne Côte chalonnaise ou Bourgogne côte d'Auxerre. Cette nouvelle appellation arrivera sur le marché à l'automne 2018, à l'en-tête du millésime 2017.

France : les vins de Bourgogne bien présents en circuits traditionnels

Le vignoble de Bourgogne est proportionnellement le plus présent sur la région parisienne avec la Champagne. L'offre de Bourgogne est essentiellement composée de vins blancs (58% en bouteille et 2/3 de l'offre en verre). En rouge, la Bourgogne se trouve dans la moitié des restaurants, mais dans à peine 18% des établissements qui ont des vins au verre. En dehors de l'appellation chablis, distribuée dans un restaurant sur trois (33%), aucune autre AOC de Bourgogne ne dépasse 15%. Le crémant de Bourgogne ne se retrouve que dans 2% des établissements, car sur ce créneau des vins effervescents, le champagne ne laisse que peu de place aux autres AOC. Les ventes de vins tranquilles dans les supermarchés et les hypermarchés ont progressé en volume (+3,3%) et en valeur (+3,4%). Les vins rouge (+1,4%), portés par les Coteaux bourguignons (+30%) ont moins progressé que les blanc (+4,3%) portés par les appellations du Maconnais. Dans la catégories des vins effervescents d'AOC françaises, à plus de trois millions de bouteilles vendues, le Crémant de Bourgogne est l'un des vins qui se maintient le mieux en volume sur ces circuits de grande distribution.



LE SPÉCIALISTE POUR VOTRE PROJET DE ROBOT DE TRAITE
Chapuis Frères, proximité - service 24h/24
Contactez
Alexis Chapuis 07 78 87 26 57
Ets Chapuis Frères
21450 St. Marc sur Seine - 03 80 93 22 28
+ de 9 ANS d'EXPÉRIENCE
DeLaval EXPERT ROBOTIQUE
robotique

Maisons familiales rurales de Bourgogne Franche-Comté

Le réseau des MFR adapte son organisation

Le nouveau périmètre des régions a conduit les 29 Maisons Familiales Rurales de Bourgogne Franche-Comté à réfléchir à une nouvelle organisation de manière à conserver une approche de proximité sur chaque territoire.



Le premier septembre, en assemblée générale à Amange (39) près de quatre vingt acteurs des MFR, administrateurs, directeurs… ont validé ensemble un nouveau schéma de fonctionnement qui a conduit à la mise en place d'une fédération régionale Bourgogne Franche-Comté et de trois fédérations territoriales, composées de neuf à dix MFR chacune.
Le rôle des fédérations est de représenter les MFR auprès des Pouvoirs publics, animer le réseau des vingt neuf MFR de Bourgogne-Franche-Comté et accompagner chaque association en fonction, de ses besoins et des attentes de chaque territoire. Ces instances mettent également en commun leurs réflexions pour construire de nouvelles synergies en termes de mise en place de formations et d'animation d'activités sur leur territoire.

Une organisation au service des territoires

• La Fédération Ouest rassemble les MFR de Agencourt (21), Baigneux les juifs (21), Grandchamp (21), Liernais et Pouilly en Auxois (21), Semur en Auxois (21), Etang sur Arroux (71), Gron (89), Toucy, Villevallier (89). Jean-Luc Bonin en assure la présidence et André Panchenault, la direction.

• La Fédération Centre Sud regroupe les MFR Quétigny (21), Chargey les Gray (70), Amange (39), Salins-les-Bains (39), Doucier (39), Morre (25), Besançon (25), Mazille (71), Anzy le Duc (71), la Clayette (71). Liliane SEGUIN en assure la présidence et Muriel Vallat, la direction.

• La Fédération Est réunit les MFR d'Aillevillers (70), Fougerolles (70), Combeaufontaine (70), Montbozon (70), Rioz (70), Mandeure (25), Pierrefontaine-le-Varans (25), Vercel (25), Pontarlier (25), Les Fins (25). Jacqueline Cuche en assure la présidence et Philippe Joly, la direction.

• Le siège de la Fédération Régionale et des CFA des MFR de Bourgogne Franche Comté se trouve à Chenôve(21), Francisque Fourny en assure la présidence et Philippe Falyolle, la direction.
Dès la rentrée les équipes ont accueilli près de 3650 élèves et apprentis dans leurs établissements.

Élaborer le DUERP

Une journée avec la MSA pour s'y retrouver

Malgré son obligation depuis de nombreuses années (décret 2001-1016 du 5 novembre 2001), le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) n'est pas encore réalisé dans un certain nombre d'exploitations agricoles.

Partant de ce constat, les délégués MSA des secteurs de Liernais et Saulieu ont décidé de mettre en place une formation d'aide à la réalisation du DUERP, le mardi 19 septembre 2017, à la MFR de Liernais.

Cette journée animée par Dominique Régnier, Conseiller en Prévention à la CR MSA de Bourgogne, a permis de mettre en lumière que la démarche d'évaluation des risques était de la responsabilité du chef d'exploitation et qu'elle devait notamment comporter la description des tâches, l'identification des risques, leur évaluation et le programme d'actions pour les limiter.

Les participants, au nombre de treize, pleinement satisfaits de cette intervention, sont retournés sur leurs exploitations, prêts à rédiger leur document unique à l'aide d'un guide qui leur a été remis en formation.

Remerciements à Benoît Poillot qui a recensé les stagiaires sur le secteur de Saulieu et à Claude Tournier qui a, à la fois, recruté les participants sur le secteur de Liernais et géré la réservation de la salle et des repas.

COMMUNIQUÉ MSA

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

«Formations BAFA-BAFD»

Partout en France, on peut s'inscrire pour devenir animateur ou directeur d'accueil collectif de mineurs. Il suffit de s'inscrire pour obtenir un dossier personnalisé directement en ligne, sur le site : www..ma-formation-bafa..fr
En un clic, accédez à nos prochaiines formations BAFA.

En Bourgogne-Franche-Comté, Familles rurales organise les formations suivantes :

Pour la période des vacances d'Automne 2017 :

- 21 au 28 octobre : session de formation générale BAFA
- 30 octobre au 4 novembre : sessions d'approfondissement BAFA
- 23 au 28 octobre : session d'approfondissement BAFA en externat

Différents thèmes et dates en 2018 également.
Une réduction de 5% est accordée aux porteurs de la Carte Avantages Jeunes



AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille - 03 80 63 07 77 - 21 Ménétreux-le-Pitois

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles - 03 86 38 97 09

SARL MORTIER
21 Censerey - 03 80 84 43 76 - 71 St Bonnet - 71 Étang/Arroux

Coopérative Bourgogne du Sud

Une collecte historique

Le 12 septembre à Saint-Maurice-en-Rivière, Bourgogne du Sud présentait ses essais maïs grain d'indices 300 à 450. Retour sur ces enseignements et point sur les premières moissons , avec une collecte qualifiée d'*«historique»*.


Cinquantes producteurs à Saint-Maurice-en-Rivière pour analyser les résultats des essais variétaux.

Lors de son point sur la conjoncture des marchés céréaliers, le directeur de Bourgogne du Sud, Michel Duvernois débutait par une bonne nouvelle. La récolte de la coopérative est *«assez impressionnante»*. Surtout comparativement à d'autres régions de France. *«Nous avons battu nos rendements historiques en blé, orge, colza, avec une collecte de +37 %»*. L'occasion de souligner ainsi les capacités de stockage conséquentes et la stratégie payante avec le site de *«dégagement»* de Fos-sur-Mer. Si la quantité rassure, la qualité aussi, les cours font une nouvelle fois peur…

Avec des marchés mondialisés, *«le jeu insupportable est d'attendre le malheur des autres»*, regrettait Michel Duvernois. Et globalement, cette année encore, les acheteurs sur les marchés n'auront pas de souci à trouver des céréales et des oléoprotéagineux. En blé, avec 258 millions de tonnes (Mt) de stock en juillet, le monde devrait produire 743 Mt supplémentaires en 2017/2018. La consommation mondiale augmente moins vite (737 Mt) laissant 264 Mt de stock. Pour autant, la récolte européenne s'annonce moyenne, tout comme aux États-Unis. *«L'an dernier, la France a produit moins de blé que l'Australie»*. Tout un symbole. Côté maïs, le stock mondial devrait lui s'alléger mais la production va atteindre les 1 033 Mt, essentiellement portée par la production américaine et, dans une moindre mesure, européenne. Il faut dire que la consommation a augmenté de 100 Mt en seulement deux ans ! Elle est supérieure à la production. La France avec ses 13 Mt n'est plus en mesure de peser lourd. Enfin, pour le soja, la France s'est spécialisée dans la niche du "non OGM".

À ces fondamentaux, Michel Duvernois rajoutait l'influence des monnaies. *«Depuis juillet, les cours du blé se sont cassés la figure de -27 €, dont 12 € dûs à l'euro fort»*. Pour lui cependant, les cours –que ce soit en blé ou maïs– ne devraient *«plus descendre»*. Espérons cette remontada des cours au plus haut car les acheteurs devraient revenir avec une qualité au rendez-vous cette année. Sauf peut-être pour le colza en raison de l'abaissement des taxes sur le biodiesel (Argentin, Malaisien, Indonésien) alors que l'Europe a perdu un procès sur le sujet à l'OMC.

Alors que les marchés céréaliers sont volatiles et irréguliers, surtout depuis 2015, *«le choix de décaler la fixation des prix d'acompte au mois d'août est judicieux»* pour éviter tout rétropédalage compliqué, analysait Lionel Borey, administrateur et céréalier à Crissey. L'an dernier avait servi d'avertissement. La coopérative et ses coopérateurs avaient vécu une *«mauvaise collecte» «sans qualité»*. Aujourd'hui, Bourgogne du Sud positive et compte *«redistribuer tout ce qu'il peut en ristournes ou intérêts aux parts, comme en compléments de prix non négligeables sur les produits phytos ou semences»*. Les charges de séchages baissant avec la renégociation du contrat gaz, des économies sont également attendues sur ce poste. Les capacités de stockage et la reconquête de ses clients du pourtour méditerranéen devraient être porteurs.

Visite d'essais maïs

Bourgogne du Sud avait choisi de présenter quelques-uns de ses essais en maïs grain. La parcelle de Jean-Louis Moratin étant située au "centre" des deux autres plateformes d'essais de Lays-sur-le-Doubs et de Sennecey-le-Grand conduits par la coopérative.

Avant de débuter, la responsable des essais, Christine Boully, faisait un point climatologique de l'année *«qui est la clé de bonnes ou moins bonnes réussites»* comme souvent. Globalement, la campagne 2017 aura été plus favorable que la précédente, mais elle n'a pas été clémente pour autant. 2017 aura été marquée par un déficit hydrique important surtout aux mois d'avril et de mai. Les mois suivants l'ont été un peu moins, en raison de pluies *«très groupées»*. Les moyennes ne reflètent donc pas les craintes qui pesaient cette année au sujet du développement des plantes. D'autant que les températures estivales sont montées *«très haut»* mais à nouveau avec de *«grandes amplitudes»*. Reste qu'en températures cumulées ou en degré-jour, le mois de juin s'est situé dans le haut du panier ! Résultat, à dates de semis équivalentes à l'an dernier, une *«grosse semaine d'avance»* était à noter un peu partout, seul ce mois de septembre diminuant quelque peu cette précocité.

Côté maïs, les conditions de l'année ont donc permis de bonnes mises en place et levées donnant de belles programmations (nombre de grains/m²). Avant la récolte, la dernière question restant pour l'heure *«sans réponse»* concerne le remplissage des grains. Les jeux sont faits de toute façon avec des maïs étant déjà en-dessous de 35 % d'humidité. Espérons seulement que le *«coup de chaud»* des quinze derniers jours d'août n'ait pas eu trop d'impacts… Certains maïs ont trop vite desséché, manquant alors de verser.


Michel Duvernois.

2016, année «resserrée»

Dans ces limons ayant reçu 162 unités d'azote, 37 de phosphore et du fumier de bovins, plusieurs séries de variétés d'indices 300 à 450 ont été testées. À première vue, la cinquantaine de céréaliers présents pouvaient constater de visu que les maïs étaient *«jolis»* dans leur ensemble. *«L'an dernier, nous étions dans une année "resserrée" en performance, avec beaucoup de variétés entre 100 et 102 % du rendement moyen des essais»*, prévenait Christine Boully.

La visite des essais en maïs grain a livré de nombreux enseignements. Les cultivateurs ont à leur disposition une large palette pour choisir en fonction de leurs dates de semis et de leurs objectifs en terme de dates de récolte, de taux d'humidité, de rendement et de débouchés.

CÉDRIC MICHELIN



Races rustiques

À l'affiche du premier national Hereford

Le 6 octobre, le Sommet de l'élevage sera le cadre du tout premier concours national de race Hereford en France. Éleveur à Mercurey et administrateur de l'OS Hereford France, Jean-François Protheau sera l'un des exposants de la race à Cournon.


La race Hereford est réputée pour sa grande rusticité et sa docilité.

Cette année, le Sommet de l'élevage accueillera le tout premier concours national de la race Hereford. Il aura lieu le vendredi 6 octobre prochain 12 heures au Zénith d'Auvergne à Clermont-Ferrand. Représentée par l'organisme de sélection (OS) Hereford France, la race se verra attribuer dix places de bovins dans le hall des animaux de Cournon. Des Hereford en provenance du Morbihan, des Ardennes, de la Meurthe-et-Moselle, de la Creuse, de la Loire et de la Saône-et-Loire. Parmi ces spécimens, huit génisses s'affronteront devant un jury composé exclusivement de femmes. L'une est une éleveuse canadienne de Hereford du Nord Alberta, représentant l'interprofession de son pays. La seconde est une éleveuse suédoise, secrétaire générale de la race au niveau européen. Le secrétaire général de la race à l'échelle mondiale, un éleveur uruguayen, assistera lui aussi à ce concours présidé par le président de l'OS Hereford, France Pascal Bastien, éleveur en Meurthe-et-Moselle.

La Hereford séduit en France

En à peine une dizaine d'années, la race Hereford est passée en France d'environ un millier de mères à 4 800 aujourd'hui. L'OS compte environ 80 élevages adhérents détenteurs de 15 à 120 mères, indique Jean-François Protheau, administrateur de l'OS. Les détenteurs français de bovins Hereford seraient au nombre de 200. Race d'origine anglo-saxonne très répandue sur le continent américain, en Australie, Nouvelle-Zélande ou Europe Centrale, la Hereford séduit aujourd'hui des éleveurs français pour sa rusticité et sa docilité. Les animaux rencontrés en France sont dépourvus de cornes. « La Hereford est une vache très économe », confirme Jean-François Protheau. Réputée pour son aptitude à ne se nourrir que d'herbe et de foin, elle se passe très volontiers d'aliment. Elle n'est pas gourmande non plus en frais vétérinaires et, très appropriée à la conduite en plein air, elle dispense de bâtiments, argumente l'éleveur.

La Hereford profite également de l'engouement actuel pour les viandes grasses persillées des races anglo-saxonnes, comme l'Angus. La réalité du marché est là aussi, puisque l'enseigne Buffalo Grill consommerait 1 300 carcasses/jour. L'OS Hereford France connaît tous les circuits commerciaux qui s'offrent à ses adhérents et tient à en maîtriser les débouchés et les prix. Profitant de l'expansion de la race, les éleveurs français de Hereford n'ont pas de mal à écouler leurs animaux reproducteurs. Les génisses de qualité inscrites sont littéralement prises d'assaut, confie Jean-François Protheau. En 2016, pour faire face à cette demande, l'OS a du importer 80 femelles en provenance de Hollande et de Grande-Bretagne...

MARC LABILLE

DU 4 AU 6 OCTOBRE 2017 - AU PARC DES EXPOSITIONS DE CLERMONT FERRAND (63)

Grand Jeu REUSSIR

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Hall 1, allées C & D, n°102

1e Lot
LA LOCATION durant 8 jours d'un
CHARGEUR DIECI AGRI PIVOT T70
avec benne multi service.
DIECI
Esplanade Extérieure Allée G, n° 2050
Lot à retirer chez le distributeur local Dieci.
D'UNE VALEUR DE 2 000 € HT

2e Lot
UN ÉLECTRIFICATEUR PATURA P8000 TORNADO POWER
patura www.patura.com
Hall 1, allée F , n°204
Pour des conditions et des périmètres de clôture extrêmes.
• Technologie Delta Pulse TM,
• Régulation de puissance active,
• Télécommande en option,
• Énergie stockée : 21 joules,
• 230 V.
D'UNE VALEUR DE 1 495 € HT

3e Lot
UNE FENDEUSE JET SPLIT 16 TONNES AGRAM
Conforme aux normes en vigueur, hydraulique tracteur, coin lame tranchante 230 mm, vérin fût 115 mm, escamotable au transport et remisage, fabrication française.
AGRAM
Esplanade Extérieure, allée M, n° 2124
D'UNE VALEUR DE 1 030 € HT

4e Lot
UNE CASQUETTE VENTILÉE POWER CAP® AXE ENVIRONNEMENT
Axe environnement spécialiste phyto-environnement www.axe-environnement.eu
La protection idéale contre les poussières, 8h d'autonomie.
D'UNE VALEUR DE 379 € HT

Pour JOUER, C'EST FACILE !
- REMPLISSEZ complètement et lisiblement VOTRE BULLETIN DE PARTICIPATION disponible sur votre billet d'entrée et sur le stand REUSSIR ou des sociétés partenaires
- DÉPOSEZ-LE dans les urnes placées à cet effet sur ces stands au plus tard vendredi 6 octobre 2017 à 17 heures

REUSSIR : Colombelles (14) - Tél. 02 31 35 77 00 - Photos non contractuelles

EXTRAIT DU RÈGLEMENT : REUSSIR SA en collaboration avec les sociétés DIECI, AGRAM SAS, PATURA, AXE ENVIRONNEMENT, organisent du 4 au 6 octobre 2017 dans le cadre du Salon Sommet de l'Élevage 2017, au Parc des Expositions de Clermont Ferrand, à COURNON (63), un grand jeu gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, agriculteur exploitant spécialisé dans les productions concernées par le Sommet de l'Élevage et ne faisant pas partie du personnel des sociétés organisatrices citées ci-dessus. Pour participer, il suffit de remplir complètement et très lisiblement un bulletin de participation et de le déposer dans les urnes prévues à cet effet, sur le stand REUSSIR situé Hall 1 au plus tard vendredi 6 octobre 2017 à 17 heures. Tout bulletin incomplet et/ou illisible sera considéré comme nul. Un seul bulletin par famille étant accepté. Les lots offerts pour ce jeu REUSSIR ne pourront être ni échangés contre d'autres bien ou prestations, ni être remboursés du montant de la valeur commerciale ; la valeur commerciale des lots étant donnée à titre indicatif, peut faire l'objet de modifications de la part des fournisseurs. En cas de cessation d'activité de la ou des sociétés partenaires de ce jeu concours ou pour toutes autres raisons ne dépendant pas directement de REUSSIR, REUSSIR, ne peut être tenu pour responsable du ou des lots qui ne pourront être alors fournis par cette ou ces dites sociétés. Rien ne pourra alors, être exigé en compensation. Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Stéphanie LAUZANNE - Laurent ANDRE, Huissiers de justice, 13 avenue du Général de Gaulle, 94240 L'HAY-LES-ROSES, et affiché sur le stand REUSSIR. Pour obtenir une copie du règlement de ce jeu, il suffit d'en adresser une simple demande par courrier auprès du Service Commercial de REUSSIR 4-14 rue Ferrus - Hall B CS 41442 - 75683 PARIS CEDEX 14. Toute participation à ce jeu entraîne l'acceptation du règlement.

REUSSIR DIECI patura AGRAM Axe environnement www.axe-environnement.eu Terres de Bourgogne

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Pénibilité: nos réclamations enfin entendues par le Gouvernement

Après de longs mois de mobilisation, de recherche de solutions et de rencontres avec les Ministres et Parlementaires, nos efforts sont enfin récompensés à en croire le projet des ordonnances Macron!

Alors que ce sujet technique et épineux nous inquiétait depuis des mois, nous sommes en train de voir enfin le bout du tunnel. Pour rappel, le gouvernement précédent avait mis en place un compte pénibilité pour reconnaître la pénibilité dans certains métiers afin de permettre le financement de temps partiel, de formation ou de retraite anticipée pour les salariés exposés. Si l'idée était compréhensible, sa mise en pratique quant-à-elle était insensée et impossible. 10 facteurs de pénibilité définis selon des critères subjectifs avec pour seul responsable de l'évaluation de ces derniers, l'employeur, encore et toujours…
Petit à petit, nous avons réussi à faire reculer le Gouvernement : suppression des fiches individuelles de pénibilité, redéfinition de certains facteurs mais ce n'était pas suffisant.
Dans un quotidien alourdi par les contraintes administratives et normes en tout genre, l'employeur se retrouvait en première ligne pour financer et évaluer la pénibilité de ces salariés. Particulièrement impactés par les facteurs de vibrations mécaniques, de postures pénibles, manutention de charges lourdes ou encore risques chimiques, nous avons obtenu la suppression pure et simple de ces 4 derniers facteurs. Un vrai soulagement après ces longs mois à appréhender l'application de ce texte.

En plus d'obtenir la suppression de ces 4 facteurs, la gestion du tout nouveau « compte professionnel de prévention » est désormais confiée au réseau des organismes régionaux chargés de la gestion du risque des accidents du travail et maladies professionnelles, impliquant une suppression pure et simple des cotisations patronales de base et additionnelle.

Cette victoire syndicale n'est que le fruit de notre mobilisation contre la surcharge administrative que subissent quotidiennement les employeurs et plus généralement le chef d'entreprise des PME. Restons unis et continuons le combat !



Olivier Gallien
Président de la commission emploi de la FDSEA 21
de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne



Mathilde Lafaye
Présidente de la section employeurs de la FDSEA 58



Jean-Baptiste Thibaut
Président de la commission emploi de la FDSEA 89

Les mesures phares du projet d'ordonnances Macron

Quels impacts pour les employeurs agricoles ?

Le projet a pour vocation de cibler et de donner de l'importance aux petites et moyennes entreprises.

L'articulation accord de branche, accord d'entreprise et contrat de travail
La Loi Travail a donné beaucoup plus de place aux accords de branche et aux accords d'entreprise. Le projet d'ordonnances poursuit en encadrant le champ des accords de branche. Certaines matières resteraient laissées au champ des négociations collectives par branche.

L'accord d'entreprise devient de plus en plus important : les entreprises de moins de 11 salariés, dépourvues de délégués syndicaux, pourraient proposer aux salariés un projet d'accord qui pourra être soumis au référendum et adopté à la majorité des 2/3 des salariés.

Le Gouvernement tente également de sécuriser ces accords en réduisant les délais de recours au tribunal et les actions en nullité.
Enfin, la restructuration des branches, passant par la réduction du nombre de conventions collectives, est maintenant renforcée et le calendrier est même avancé.

Simplification et modification des règles du licenciement
Le Gouvernement tente de mettre en place un barème de dommages et intérêts alloués par le juge en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Ce barème fixe un plancher et un plafond en fonction, entre autres, de l'ancienneté et de la taille de l'entreprise (entre 1 et 20 mois de salaire).

Les règles du licenciement assouplies : l'employeur pourrait compléter le motif du licenciement après sa notification (de sa propre initiative ou à la demande du salarié). L'insuffisance de motif ne serait alors plus sanctionnée par une irrégularité mais par l'allocation de dommages et intérêts (au plus 1 mois de salaire).

La mise en place d'un formulaire type est envisagée pour accompagner les parties dans le cadre du licenciement, rappelant les droits et devoirs de chacune.

De plus, le projet prévoit de réduire le délai de contestation devant le Conseil des prud'hommes, ramené à 12 mois quel que soit le type de licenciement contesté.

Enfin, seule ombre au tableau, les indemnités légales de licenciement s'élèveraient non plus à 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté mais à ¼. De plus, l'obtention de cette indemnité serait possible à partir de 8 mois contre 1 an aujourd'hui.

Pour conclure, cette réforme vise à simplifier la vie TPE/PME en matière sociale et de sécuriser les employeurs face à leur problématique de contentieux prud'hommales.

► *Le chiffre du trimestre*

42 : C'est le nombre des futurs conseillers qui siègeront au sein des conseils de prud'hommes de la région sous la bannière du réseau FDSEA.
Parmi ces 42 représentants des employeurs agricoles répartis entre les 13 conseils de prud'hommes de la région, on compte cette année 18 femmes et 24 hommes, les obligations en matière de parité sont ainsi respectées.
Rappelons que le rôle des conseillers prud'homaux est très important car ce sont eux qui ont à examiner et à rendre les décisions de justice dans le cadre des litiges entre employeurs et salariés.

► *En bref*

Renouvellement du partenariat avec Pôle Emploi

L'agriculture occupe une place prépondérante en Bourgogne Franche-Comté. En effet, près d'un quart des exploitations et entreprises agricoles de la région emploient des salariés.
Lors d'une rencontre organisée le 26 juillet 2017 à Pouilly en Auxois, les partenaires régionaux de l'emploi et de la formation agricoles (CPRE, ANEFA, FRSEA, JA, Chambre d'Agriculture) ont renouvelé leur partenariat avec Pôle Emploi, afin de renforcer l'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emploi en agriculture.
Ce partenariat permettra de mettre en œuvre des actions concrètes en matière d'emploi agricole en Bourgogne Franche-Comté : sensibilisation des conseillers Pôle Emploi aux besoins des entreprises agricoles, information des demandeurs d'emploi sur les métiers agricoles, facilitation de la mise en place des dispositifs d'aide à la formation et à l'emploi… bref, un programme bien rempli !

De nouvelles formations à la réalisation du Duer, inscrivez-vous vite !

De nouvelles sessions de formation sont mises en place pour aider les employeurs agricoles à réaliser leur document unique d'évaluation des risques (DUER). Au-delà de l'obligation légale que représente cette formalité, il s'agit surtout de garantir au mieux la sécurité de toutes celles et ceux qui vivent et travaillent sur les exploitations agricoles. Alors si vous n'avez pas encore de DUER ou que le vôtre est obsolète, n'hésitez pas à contacter la FDSEA de votre département pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions. Ces formations sont cofinancées par VIVEA, alors profitez-en ; améliorer la sécurité de l'exploitation, c'est aussi améliorer sa qualité de travail et son efficacité.

L'employeur est-il tenu de fournir des équipements de protection individuelle à ses salariés ?

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être fournis gratuitement par l'employeur ; en aucun cas ils ne peuvent être considérés comme des avantages en nature.
Ils sont destinés à protéger le salarié contre un ou plusieurs risques professionnels. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'en complément des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.
L'employeur doit fixer les conditions de leur mise à disposition, de leur utilisation ainsi que de leurs conditions d'entretien.
Il doit mettre à disposition des salariés les moyens permettant de garantir l'état hygiénique des EPI.
Par principe, les EPI sont destinés à un usage personnel. Un usage collectif de certains EPI, dont la nature et les circonstances le permettent, peut être envisagé dans le respect de mesure d'hygiène très stricte.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : 03 80 68 67 68 /sje@fdsea21.fr
- FDSEA 58 : 03 86 93 40 92 /fdsea58@wanadoo.fr
- FDSEA 89 : 03 86 49 48 10 /fdsea.yonne@fdsea89.fr

En direct de la MSA

Côte-d'Or
Faire face, ENSEMBLE
Christian Plasson, Agrisolidarité
Solidarité face à la difficulté

Aid'Agri Nièvre, Treize OPA
pour trouver des solutions
Réagir 89
Anticiper les situations de crise

Nouvelles aides depuis le 1er janvier 2017
L'aide au répit des aidants familiaux
Une aide en faveur des jeunes actifs agricoles
L'offre MSA en ligne s'étoffe
La demande de RSA en ligne

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Légitimité, réformes, crises…

La MSA sur tous les fronts !

Dans un contexte morose pour l'agriculture, la Caisse Centrale a réaffirmé, lors de son assemblée générale du 22 juin dernier, son rôle d'acteur clé du monde agricole, sa volonté de se positionner comme un interlocuteur privilégié du monde rural et un partenaire incontournable du développement social des territoires.



Face à une volonté publique permanente de centralisation et consciente des menaces d'isolement des populations et de désertification des territoires ruraux, la MSA entend y conforter son ancrage et y pérenniser sa présence. Une présence qui s'illustre par l'action des élus et délégués cantonaux, à l'écoute d'un monde agricole dont ils connaissent les réalités, les fragilités et les espoirs et par ses 1.325 lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire français.

C'est pour conserver cette dynamique de proximité et garantir le maintien de ses services sur les territoires, que la MSA a proposé, à ses autorités de tutelle, le principe des mutualisations d'activités entre caisses comme alternative à une nouvelle demande de fusions de caisses. Mais ces mutualisations dites "de proximité" ne peuvent, à elles seules, pérenniser la présence de la MSA sur les territoires. En effet, pour faire face à la baisse de la population qu'elle protège et les efforts financiers et humains exigés par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2016/2020 signée avec l'État, la MSA doit développer son activité.

Élargir les critères d'affiliation du régime agricole aux entreprises de l'agroalimentaire, aux filiales de 3e niveau de tous types d'entreprise agricole, proposer une offre d'accompagnement de la ruralité (accueil, action sanitaire, sociale ou prévention, animation des territoires, conseil aux entreprises…) avec l'appui de MSA Services, telles sont les pistes de développement proposées, sans oublier de capitaliser et de valoriser les atouts du guichet unique qui fait la spécificité de la MSA, seule interlocutrice de ses ressortissants tout au long de leur vie.

Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, la MSA est le 2e régime de protection sociale en France. Une place qui fait de la MSA le partenaire légitime des campagnes et des territoires ruraux.

À cette indispensable situation de restructuration et de développement d'activités, s'ajoutent d'incessantes mais nécessaires réformes qu'il a fallu mettre en place dans des délais contraints et avec des moyens limités :

► la prime d'activité intervenue le 1er janvier 2016 : pour 60.000 demandes escomptées, la MSA en a reçues plus de 200.000, engendrant des stocks conséquents dus à la complexité du produit informatique et à l'absence de moyens supplémentaires pour les traiter ;

► la LURA (Liquidation Unique de retraite des Régimes Alignés) mise en place au 1er juillet 2017, qui permet aux assurés (salariés agricoles) ayant cotisé à différents régimes de sécurité sociale de recevoir un unique versement de retraite, émanant du tout dernier régime d'affiliation. Une perte d'activité pour la MSA, compensée par celle d'information et de conseil aux futurs retraités ;

► la DSN (Déclaration Sociale Nominative), débutée en janvier 2017 et présentée comme une simplification, a été rendue complexe par ses spécificités et les problèmes des logiciels comptables non adaptés, nécessitant un accompagnement fort de la MSA ;

► le nouveau Tesa : élargi aux CDI et dématérialisé, il sera disponible dès le 1er janvier 2018, avec son lot de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux obligations de la DSN.

Dans le même temps, face à la déferlante ininterrompue de crises économiques, sanitaires et climatiques qui touche la population agricole, la MSA a appliqué, dans l'urgence, les mesures gouvernementales adoptées, pour éviter, le plus possible, les situations d'isolement et soutenir les familles en difficulté. Ainsi, ont été mis en place, sans délai, la prise en charge des cotisations, l'accès complet aux droits sociaux, la préoccupation du bien-être au travail et la prévention du risque suicidaire, l'accompagnement individuel ou collectif...

Dans ce dernier volet, "point d'orgue" du Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2016/2020, on y retrouve des dispositifs déjà existants tels les Ateliers de l'inclusion, actions d'accompagnement social orientées sur et vers l'emploi comme "L'Avenir en Soi". En 2016, les 140 sessions organisées totalisent 1.156 séances réalisées pour un millier de bénéficiaires avec un taux de satisfaction des participants de 80 %.

Mais d'autres dispositifs ont vu le jour cette année :

➜ Pass'Agri, lancé en février 2017, est un guide en ligne conçu pour informer les adhérents, exploitants, employeurs et salariés, confrontés à une crise agricole, sur les aides et dispositifs d'accompagnement existants. Plus de 16.000 connexions depuis son lancement ;

➜ l'Aide au Répit pour lutter contre les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel. Il s'agit d'un accompagnement social personnalisé et adapté à l'agriculteur pour lui permettre de bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de lui et de ses proches. Fin mai 2017, 600 personnes ont déjà bénéficié du dispositif pour 900.000 € d'aides au remplacement versées.

Face à tous ces enjeux, qu'ils soient structurels, économiques ou humains, les valeurs mutualistes, de solidarité, de responsabilité et les spécificités de la MSA prennent ici tout leur sens et légitiment sa place auprès des populations agricoles. ■

Éditorial



Même si globalement, les récoltes de cette année ont été meilleures qu'en 2016, notamment en viticulture, un large secteur céréalier a été touché par des épisodes de gel et de sécheresse qui ont entraîné des résultats catastrophiques.

Face aux crises à répétition, la présence et l'écoute de la MSA et de ses élus, sont primordiales auprès de toutes les personnes (salariés et non salariés agricoles) qui rencontrent des difficultés, mais également auprès de toutes celles qui n'ont pas osé demander de l'aide.

C'est pourquoi la MSA Bourgogne consacrera cet automne à la diffusion sur l'ensemble du territoire bourguignon du film "OSER ! La MSA à vos côtés" et à la présentation de son nouveau plan d'action sanitaire avec l'ensemble des mesures d'aides mises en place. À l'identique de celle qui a eu lieu à Dijon en mai dernier, trois réunions seront ainsi organisées sur Auxerre, Nevers et Mâcon, à destination des responsables départementaux (OPA, administration, élus…). Puis quinze réunions auront lieu sur l'ensemble de la Bourgogne, où seront conviés tous les techniciens et les responsables locaux qui, côtoyant au quotidien les exploitants et les salariés, pourront relayer l'information.

C'est tous ensemble que nous réussirons à aider au mieux les personnes en situation difficile.

Parmi les mesures d'accompagnement proposées, l'aide au répit a vu le jour cette année. Cette dernière permet de financer le remplacement des exploitants, en situation d'épuisement professionnel, jusqu'à dix jours, leur laissant ainsi le temps de souffler et de prendre du recul. N'hésitez pas à contacter la MSA pour en bénéficier.

Par ailleurs, l'automne sera comme d'habitude très chargé avec, tout d'abord, la montée en puissance de la déclaration sociale nominative. Je tiens à préciser que les difficultés rencontrées parfois par les uns ou les autres viennent des logiciels utilisés pas toujours aboutis, problème en passe d'être résolu.

Nous allons également poursuivre les travaux de préparation de la mutualisation de certaines activités avec nos homologues de Franche-Comté. Cette opération, même si elle va générer des changements importants pour les salariés de la MSA, va améliorer la qualité de service et maintenir la proximité pour les ressortissants agricoles.

Enfin, nous allons surveiller les éventuelles décisions du gouvernement, car la suppression programmée du RSI doit nous inciter à la méfiance, même si la place de la MSA sur les territoires est unanimement reconnue.

En attendant je vous souhaite une bonne rentrée.

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

L'accompagnement concerté

Pour mieux comprendre

La MSA Bourgogne a fait de l'accompagnement des exploitants et salariés agricoles en situation fragilisée, la priorité de son Plan d'Action Sociale 2016-2020. Dans ce cadre, il a été décidé de renforcer notamment la concertation des professionnels tant en interne MSA qu'en externe, en lien avec les différents organismes partenaires concernés pour un accompagnement plus qualitatif des actifs agricoles.

Se concerter, se coordonner pour établir un diagnostic de la situation et définir ensemble un plan d'accompagnement en lien avec les personnes concernées est une vraie plus-value.

Forte de l'expertise de chacun (technique, économique, organisationnelle, sociale, humaine), l'approche globale des situations permet de dégager des pistes d'actions des plus pertinentes.

Ainsi, en interne MSA, la concertation s'organise entre les médecins, les conseillers en prévention, les travailleurs sociaux pour accompagner les problématiques de santé, de handicap et envisager avec le concours du Service d'Accompagnement de Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH), l'aménagement des postes de travail des exploitants et des salariés agricoles. Cette méthode de travail fait ses preuves également dans le cadre de la détection, de la prévention et de l'accompagnement des risques psycho-sociaux avec la mise en place de soutiens assurés par des psychologues.

Pouvoir exprimer ses difficultés, rompre avec le repli sur soi et l'isolement socio-professionnel est ainsi possible.

Concernant la concertation externe MSA plus spécifiquement en faveur des exploitants agricoles : Faire Face Ensemble 21, Aid'Agri 58, Agri-solidarité 71, Réagir 89 deviennent des dispositifs départementaux partenariaux incontournables.

Face aux difficultés importantes actuelles rencontrées par le monde agricole, les compétences technico-socio-économiques sont toutes bien utiles. Audits, tables rondes, conseils techniques, accompagnement psycho-social (humain, individuel et collectif, formations, accompagnement par un bénévole formé, réorientation professionnelle, aide à la reconversion professionnelle)... sont autant de dispositifs mobilisables par l'agriculteur. ■

Dispositif Aide au répit – « *Se faire remplacer pour souffler* »

En Bourgogne, au 18 septembre 2017, il y a 89 bénéficiaires.

Rappel : l'enveloppe attribuée à la Bourgogne pour 2017 est de 172.000€.

Un dispositif très apprécié des agriculteurs qui leur permet de prendre soin d'eux, de faire une pause tant personnelle que professionnelle et les aider à prendre les décisions adaptées à leur situation.

Sur le vif

Côte-d'Or

Faire face, ENSEMBLE

Un dispositif destiné aux agriculteurs en situation de fragilité a vu le jour en début d'année en Côte-d'Or. Rencontre avec Pierre Chatelon, chef de service à la Direction départementale des Territoires (DDT).

Comment "Faire face, ENSEMBLE" a t-il vu le jour ?

Plusieurs crises ont touché les différentes productions agricoles de Côte-d'Or au cours des dernières années, fragilisant de nombreuses exploitations. Devant ce constat, à la demande de la préfète de Côte-d'Or, nous avons travaillé avec la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental, la MSA Bourgogne et les experts comptables pour proposer à ces exploitations un dispositif visant à les accompagner, le plus tôt possible, dès que des difficultés apparaissent. Tous les niveaux de difficulté sont visés, depuis l'accident climatique ponctuel jusqu'à la situation structurellement dégradée depuis plusieurs années.

Volontairement, les organismes autour de la table ne sont pas des créanciers de l'agriculteur afin d'assurer une certaine neutralité dans le traitement du dossier. La démarche doit être volontaire de la part de l'agriculteur et demeure strictement confidentielle. Pour garantir cette confidentialité, seuls des salariés des structures partenaires participent aux échanges au sein du comité technique.

Le cœur du dispositif est de faire en sorte que les agriculteurs qui se retrouvent en situation fragilisée, quelle qu'en soit la raison, ne se referment par sur leurs problèmes. Et pour être efficace dans les réponses apportées, il faut croiser les approches et les expertises de chacun des organismes partenaires.

Comment fonctionne ce dispositif ?

Ce dispositif est basé sur la volonté d'un agriculteur d'être accompagné. Le premier contact se fait à l'initiative de l'agriculteur, soit par téléphone (03.80.90.00.01), soit par mail (fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr). Lors de ce premier contact, un auto-diagnostic est remis à l'agriculteur afin qu'il puisse nous renseigner sur la situation de son exploitation, à l'aide de données économiques chiffrées, mais aussi d'éléments plus subjectifs comme les atouts et les faiblesses qu'il voit à son exploitation, ainsi que la manière dont il pense pouvoir résoudre ses difficultés.

Une fois l'auto-diagnostic transmis, les cinq structures (Chambre d'agriculture, Conseil départemental, MSA, experts-comptables et DDT) analysent le dossier et émettent une proposition de plan d'action qui peut faire intervenir l'ensemble des interlocuteurs du monde agricole.

Ce plan d'action est transmis à l'agriculteur par une personne désignée référente, qui suivra dans le temps sa mise en œuvre, en appui à l'agriculteur. Le plan d'action pourra faire appel à différents outils : un audit technico-économique, financé par le Conseil régional, peut permettre d'apporter un regard extérieur sur le fonctionnement de l'exploitation. Si les difficultés sont d'ordre financier, l'ensemble des créanciers pourront être invités autour d'une table ronde pour trouver des solutions, avec éventuellement l'étalement d'un certain nombre de dettes. Nous regardons également si l'agriculteur a bien eu recours à l'ensemble des solutions qui sont proposées, en cette période difficile, par les différents organismes. On peut citer notamment le fonds d'allègement des charges pour les années blanches, les prises en charge ou étalement de cotisations MSA, les aides sociales ou familiales du Conseil départemental, les fonds de formation Vivea, un accompagnement à la reconversion… Mais à chaque moment de la démarche, c'est l'agriculteur qui choisit de suivre les propositions qui lui sont faites.



Pierre Chatelon.

Quel bilan dressez-vous depuis le lancement de "Faire face, ENSEMBLE" ? Quels sont vos objectifs ?

Au cours des six premiers mois de fonctionnement du dispositif, nous avons étudié la situation d'une cinquantaine d'agriculteurs du département. Nous avons vu des situations très diverses, allant jusqu'à la cessation d'activité. Notre premier objectif est qu'aucun agriculteur ne s'isole dans ses difficultés. Cet aspect humain est primordial. Ensuite, il faut réussir à convaincre les agriculteurs de l'intérêt de solliciter ce dispositif le plus tôt possible. Plus une situation fragile est détectée tôt, plus les solutions à mettre en œuvre sont efficaces.

Pour entrer dans la démarche Faire face, ENSEMBLE :
tél. : 03.80.90.00.01 ou courriel :
fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr ■

Christian Plasson, Agri-solidarité

Solidarité face à la difficulté

En Saône-et-Loire, l'association Agri-solidarité est née, il y a plusieurs années, du besoin d'unir des compétences sociales et techniques dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Portée par un esprit de solidarité qui transcende les cloisonnements, elle accompagne une centaine d'exploitants.

En quoi consiste Agri-solidarité que vous présidez ?

Christian Plasson : Agri-solidarité est une association loi 1901 soutenue par le Conseil départemental de Saône-et-Loire, la MSA Bourgogne et certaines communes du département. Les adhérents d'Agri-solidarité sont la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, la MSA Bourgogne, la FDSEA, JA 71, Groupama, le Crédit Agricole, la fédération départementale des Cuma, la fédération départementale des coopératives, la Safer, AS 71, CER France, Familles Rurales, la fédération des MFR et la fédération des Services de remplacement.

Agri-solidarité a deux partenaires privilégiés que sont la MSA Bourgogne et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

Quel est le rôle d'Agri-solidarité auprès des agriculteurs en difficulté ?

C. P. : de par son action sanitaire et sociale, la MSA est en première ligne auprès des agriculteurs en difficulté. Or pour aider un agriculteur en difficulté, l'approche sociale ne suffit pas toujours, un accompagnement technique est également nécessaire. D'où l'existence d'Agri-solidarité. Elle réunit toutes les compétences (sociales, techniques…) qui permettent à l'agriculteur de sortir de ses difficultés. Travailleurs sociaux de la MSA et techniciens de la Chambre d'agriculture interviennent conjointement auprès de l'agriculteur en difficulté. Et c'est ensemble qu'ils réalisent une analyse de la situation de l'exploitant et élaborent un plan d'action pour une durée de trois ans. Ce programme peut faire intervenir d'autres conseillers spécialisés et impliquer différents partenaires du monde agricole : coopératives, banques, assureurs, fournisseurs… L'accompagnement fait également appel à des bénévoles formés par la MSA au soutien et à l'aide. Ils pourront agir au quotidien auprès de l'agriculteur. La mission d'Agri-solidarité est naturellement complétée par l'action des travailleurs sociaux de la MSA et par les différentes aides sociales proposées par la MSA dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale.

Comment Agri-solidarité a-t-elle connaissance des situations d'agriculteurs en difficulté ?

C. P. : la détection de ces agriculteurs est la difficulté première. D'abord, plus que l'individu lui-même, c'est toute une structure qui est en difficulté. Et il y a un poids supplémentaire lié au caractère patrimonial de l'exploitation, souvent transmise par les parents. Une charge énorme pour l'exploitant ! L'agriculteur qui est en difficulté ne le dit pas forcément. Parfois, il n'en est même pas conscient. Ce n'est pas non plus dans sa mentalité que de crier au secours… Pourtant, le métier est difficile. Personne n'est à l'abri d'un burn-out, d'un accident de la vie, d'isolement…

La détection passe par les travailleurs sociaux de la MSA qui sillonnent le terrain, par des bénévoles issus notamment des Comités locaux d'appui (CLA) et par des techniciens de la Chambre d'agriculture. Et puis, nous avons un numéro de téléphone dédié qu'il faut faire connaître : 06.72.97.07.19. Mais pour être aidé, il faut être d'accord…



Pour Christian Plasson, président d'Agri-solidarité, « la complexité première est la détection des agriculteurs en difficulté. Car crier au secours n'est pas dans leur mentalité ».

Combien d'agriculteurs Agri-solidarité accompagne-t-elle ?

C. P. : en moyenne, Agri-solidarité aide une centaine d'exploitants et elle en accompagne 35 nouveaux chaque année. Mais en 2017, nous serons plus près de 60 que de 35… C'est une augmentation préoccupante à laquelle nous devons faire face. ■

des actifs agricoles

Sur le vif

Aid'Agri Nièvre
Treize OPA pour trouver des solutions

L'association Aid'Agri Nièvre a ouvert ses portes en janvier 2016. Treize organisations professionnelles du département forment le cœur de cette structure participative. Une mutualisation des compétences afin de sortir de l'impasse les agriculteurs qui la contactent.

Aid'Agri propose un soutien qui peut être social, économique, technique ou tout simplement humain. Lors de la création de la structure l'année dernière, chaque membre partenaire (*) a désigné un référent. Le siège de l'association est situé en un lieu unique –à la Chambre d'agriculture– et un seul numéro est nécessaire afin de contacter Aid'Agri. À l'agriculteur de choisir lequel des treize il souhaite contacter. Son interlocuteur deviendra alors son tiers de confiance. Car rien n'est pire dans ces cas-là que de devoir expliquer encore et encore les soucis qui vous rongent. Très vite, un rendez-vous sera donné afin de se rencontrer et identifier la (ou les) problématique(s) rencontrée(s). L'objectif : sortir la personne de son isolement et créer une dynamique autour d'elle afin de trouver une issue à ce qui ressemble parfois à une impasse pour les agriculteurs demandeurs. Bien sûr rien ne se fera sans le feu vert de la personne concernée. Et s'il en est d'accord –après signature d'un document afin de rompre la confidentialité– son référent contactera les créanciers de l'exploitation ainsi que ses partenaires afin d'élargir la réflexion. L'idée étant d'ouvrir un filet de protection globale grâce au maillage des OPA. Ce réseau devant permettre à la fois de chercher des solutions mais aussi d'anticiper les soucis futurs... La spirale des problèmes entrainant presque immanquablement une réaction en chaîne. Les membres –tous bénévoles– voulant prévenir et guérir ces situations.

Une vingtaine de situations depuis sa création

Aid'Agri a pour président Stéphane Aurousseau président de la FDSEA. Son secrétaire est Éric Bertrand, président de la Chambre et elle a pour trésorière, Claire Bruandet, administratrice et présidente du Comité départemental de la MSA Bourgogne. Cette dernière précise que les problèmes sont de tous ordres, financiers bien sûr mais aussi familiaux, les questions d'argent impactant les relations personnelles. Mais elle regrette *« que les agriculteurs ne nous contactent pas plus tôt »* sans doute par pudeur et de crainte de voir leurs soucis étalés au grand jour. Pourtant la confidentialité est la marque première d'Aid'Agri. Et Claire Bruandet est d'ailleurs persuadée qu'au-delà de la vingtaine de situations accompagnées, il y a un nombre bien plus important d'agriculteurs qui devraient s'adresser à l'association et qui n'ont pas osé franchir le pas. Elle souligne, à leur attention, que l'objectif est de réfléchir à une stratégie pour leur entreprise et aussi de les mettre en relation avec les différents organismes, le référent pouvant, par exemple, contacter



Claire Bruandet.

une banque pour discuter d'échelonnement ou de renégociation de prêt. Mais le plan d'actions préconisé n'est en rien une obligation et seul l'exploitant concerné décidera des suites à donner. Récemment Éric Bertrand a expliqué que *« nous avons eu autant d'appels sur le mois de janvier 2017 que sur l'année 2016 »*. Pour Claire Bruandet, si c'est le signe d'une aggravation de la situation, c'est aussi celui d'une communication qui porte ses fruits et que les agriculteurs osent enfin s'adresser à la structure.
Contact : Aid'Agri Nièvre, Chambre d'agriculture de la Nièvre, 25 boulevard Léon-Blum, 58000 Nevers, tél. : 03.86.93.40.00 ; courriel : aidagrinievre@orange.fr ■

(*) *Axereal ; CerFrance ; Chambre d'agriculture ; Crédit Agricole ; FDSEA ; Coordination rurale ; GDS ; Groupama ; Jeunes agriculteurs ; MSA ; Safer ; Sicaforme ; Sicagemac.*

Réagir 89
Anticiper les situations de crise

Lieu d'écoute gratuit et confidentiel pour accompagner les agriculteurs en difficulté, que ce soit pour des soucis de santé, un endettement élevé ou des problèmes administratifs, le dispositif Réagir 89 a été créé en avril 2015, sous l'égide de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Rencontre avec son président, Étienne Henriot et Cyrille Fournier, Conseiller d'entreprise.



Étienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Cyrille Fournier, Conseiller d'entreprise (de gauche à droite).

Comment est née l'idée de Réagir 89 ?
Étienne Henriot : la Chambre avait déjà joué un rôle majeur dans la procédure "Agriculteurs en difficulté", mais on constatait que dans certains dossiers, des exploitants pouvaient rencontrer de graves problèmes, sans même que la Chambre d'agriculture en soit informée. Je trouvais anormal qu'on ne puisse pas anticiper de telles situations, d'où cette réflexion de créer un lien le plus en amont possible, avec l'ensemble des créanciers majeurs de l'agriculture. Nous avons rassemblé l'ensemble des acteurs, parmi lesquels bien sûr, la MSA Bourgogne, qui est quand même l'organisme social le plus proche des agriculteurs et avons évoqué avec eux comment on pouvait construire cette relation. C'est comme cela que tout a commencé…

Les débuts ont-ils été difficiles ?
E. H. : forcément, à la création du dispositif, nous n'avions pas prévu 2016 ! Et alors que notre objectif était d'anticiper, nous avons été amenés pour les premiers dossiers à gérer de véritables situations de crises, où il était déjà parfois trop tard. On s'est aperçu aussi que les exploitants avaient du mal à imaginer un accompagnement, dès lors que la situation n'était pas encore trop dégradée…

Quel bilan peut-on dresser aujourd'hui ?
Cyrille Fournier : nous avons enregistré à ce jour 156 prises de contact et sommes intervenus auprès de 85 agriculteurs, débouchant sur une rencontre, un diagnostic, un travail sur le dossier et l'élaboration de pistes d'action. Il n'est pas toujours trop tard et pour certains, on parvient à les accompagner suffisamment en amont, de sorte à trouver des solutions. D'autres reconnaissent aussi parfois qu'ils auraient dû nous appeler il y a plusieurs années, surtout lorsque le problème, à la base, est technico-économique et laisse imaginer une sortie de crise possible…

Certains secteurs sont-ils plus concernés par la crise que d'autres ?
E. H. : tous les secteurs géographiques de l'Yonne sont concernés, toutes les productions aussi, même si en nombre, l'on rencontre plus d'exploitants en grandes cultures, proportionnellement à l'importance de la filière dans le département. Peu de viticulteurs par contre et peu d'exploitations spécialisées en viande. Peut-être est-ce lié, pour ces dernières, à des habitudes de gestion de crise, type décapitalisation. Alors que pour la filière lait, voire les grandes cultures, les enjeux d'investissement réalisés sont tels que lorsque la situation dégénère, la réactivité est plus difficile…

Êtes-vous en lien avec les services sociaux de la MSA ?
C. F. : oui et c'est l'un des intérêts du système. Nous intervenons les premiers sur l'exploitation et servons un peu de courroie de transmission. Beaucoup hésitent à appeler directement et dans les premières minutes du premier entretien que nous avons avec l'agriculteur, nous lui rappelons le numéro de téléphone à sa disposition. De notre côté, nous alertons également les assistantes sociales de la MSA qui peuvent ainsi rentrer en contact rapidement avec l'exploitant en difficulté…

Réagir 89 est-il appelé à se pérenniser dans le temps ?
E. H. : malheureusement oui, serais-je tenté de dire et il est important que tous les créanciers potentiels de l'agriculture intègrent bien l'existence du dispositif. De sorte d'être toujours plus dans l'anticipation et pas seulement se dire qu'il y a le feu dans la maison…

Réagir 89 : tél. : 03.86.94.22.22. ■

En Bref

Agri'écoute

La MSA accompagne ses adhérents en situation de souffrance
Mal-être, solitude, idées suicidaires… la MSA a mis en place un service d'écoute, accessible à tout moment, pour dialoguer anonymement avec des bénévoles formés aux situations de souffrance : *Agri'écoute - 09.69.39.29.19 (prix d'un appel local)*.

Déclarer un accident du travail, attention aux délais !

Vous êtes non salarié agricole et vous avez été victime d'un accident du travail ou de trajet ? Vous avez 8 jours à compter de la date de l'accident pour en faire la déclaration auprès de la MSA Bourgogne. Au-delà de ce délai, une pénalité de 4 jours sera appliquée sur le versement de vos indemnités journalières. Vous ne percevrez donc vos indemnités journalières qu'à compter du 12e jour suivant la date de l'accident (7 jours de carence + 4 jours de pénalité). Pour gagner du temps, effectuez votre déclaration en ligne dans *Mon espace privé*. En savoir plus : *www.msa-bourgogne.fr*

Ne prenez pas le risque de l'invisibilité

Vous vivez en couple sans déclarer votre conjoint ? Il est invisible pour la MSA. Quand votre situation change, prévenez votre caisse. Sinon vous risquez de devoir rembourser des allocations et de payer des pénalités et des poursuites pénales. Ayez le bon réflexe, déclarez !
Plus d'infos sur : www.msa-bourgogne.fr

Octobre rose Vingt minutes…

Du 1er au 31 octobre aura lieu la 23e campagne de promotion du dépistage organisé du cancer du sein. Initiée par l'INCa (Institut National du Cancer), cette campagne, à laquelle participe la MSA Bourgogne, a pour but de sensibiliser à l'importance du dépistage, les femmes de 50 à 74 ans, tranche d'âges la plus exposée au risque de développer un cancer du sein. Ce cancer est le plus fréquent et le plus meurtrier chez la femme en France. On considère qu'une femme sur huit y sera confrontée au cours de sa vie. Pourtant, s'il est détecté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10. Vingt minutes, c'est le temps qu'il faut pour passer une mammographie de dépistage. Recommandée tous les 2 ans à partir de 50 ans, cette dernière permet de sauver des vies. Alors, vous avez bien vingt minutes à perdre…
N'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant ou votre gynécologue.

L'actualité MSA

Nouvelles aides depuis le 1er janvier 2017

L'aide au répit des aidants familiaux

Cette prestation s'adresse à tout aidant prenant soin d'un proche à domicile, fragilisé par la maladie et/ou le handicap, en perte d'autonomie, ayant besoin de prendre du répit dans le but de se ressourcer et de préserver sa santé physique et morale. Ce soutien peut contribuer à accompagner l'aidant dans une démarche globale avec une perspective de participer à des ateliers de prévention, d'informations…

Les bénéficiaires : aidant/aidé

• résider en Bourgogne (résidence principale),
• tout public : personnes âgées, malades, handicapées,
• être affilié au régime agricole et percevoir un avantage ou une prestation au titre de la maladie, de la famille ou de la vieillesse concernant l'aidant et/ou l'aidé.

Les conditions d'attribution

• Avoir recours pour la première fois à une formule de répit :
- hébergement temporaire en établissement,
- accueil de jour,
- remplacement de l'aidant à domicile, type baluchonnage.
• Être reconnu couple aidant/aidé (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux d'un proche en perte d'autonomie fragilisé par la maladie et/ou le handicap). Le soutien de l'aidant est indispensable au quotidien du proche aidé.
• Remplir les conditions médicales et/ou sociales, mode à définir :
- grille Mini-Zarit (mesure de la souffrance de l'aidant),
- certificat médical.
• Sans conditions de ressources.

Pour tout renseignement :
Centre de contact : 0969 36 20 50
Taper 5 puis 1 ■



À savoir :

Cette aide peut être mobilisée pour bénéficier d'un remplacement de l'aidant à son domicile par un professionnel "Baluchon Bourguignon". Ce service est proposé pour préserver le bien-être du proche aidant lui permettant de prendre du répit en s'absentant sur une durée pouvant aller de 3 heures consécutives à 2 semaines maximum.
Pour tout renseignement : Catherine Martel, tél. : 03.80.63.23.57 ; baluchonbourguignon@gmail.com



Une aide en faveur des jeunes actifs agricoles

Complémentaire aux aides déjà existantes (montant maximum de 800 €), en vue de :
• favoriser l'accès au premier logement,
• accompagner la mobilité géographique professionnelle,
• faciliter une première adhésion à une complémentaire santé,
• contribuer à l'accès à une vie sociale,
et pour accentuer son soutien auprès des jeunes actifs agricoles, la MSA Bourgogne propose une aide à la première adhésion au service de remplacement pour les exploitants agricoles installés depuis moins d'un an.
Ce soutien, prenant en charge l'intégralité des frais d'adhésion au service de remplacement, permettra au jeune exploitant de pouvoir se faire remplacer en cas de besoin. Cette prestation n'est pas soumise à condition de ressources.

Pour tout renseignement :
Centre de contact : 0969 36 20 50
Taper 5 puis 1 ■

L'offre MSA s'étoffe

La demande de RSA en ligne

Il est désormais possible, pour les adhérents MSA, de déposer une demande de Revenu de Solidarité Active (RSA) par internet, en se connectant à Mon espace privé sur www.msa-bourgogne.fr

Ce service en ligne est proposé dans le cadre de la réforme des minima sociaux mise en place en 2017, avec pour objectif de simplifier les règles d'accès au droit, en rendant les prestations plus claires et plus lisibles pour les bénéficiaires.
Le téléservice "Demande de RSA" permet simplement et en toute sécurité :
• d'effectuer une demande de RSA,
• de saisir ses ressources,
• de déposer en ligne, si nécessaire, les documents complémentaires demandés,
• de recevoir un e-mail d'accusé de réception de sa demande,
• de consulter et d'imprimer le récapitulatif de sa demande.
La démarche en ligne est découpée en 4 temps :
• une fois connecté, l'adhérent doit préciser s'il participe au financement de son logement,
• il lui est demandé ensuite d'indiquer s'il perçoit une pension alimentaire,
• l'adhérent est sollicité dans un troisième temps sur sa situation professionnelle : ancienne activité, demande de droits en cours…
• pour finir, l'adhérent est invité à saisir ses ressources.
Une fois les 4 étapes validées, la demande de RSA est déposée. L'adhérent reçoit alors un accusé de réception de sa demande par e-mail, lui indiquant le reste des démarches à effectuer en fonction de sa situation : proposition de demande de rendez-vous, lien vers une demande de CMU-C, proposition de dépôt d'une demande d'allocation logement si dossier logement inconnu...
Si l'adhérent dépend du régime des non-salariés agricoles, la liste des documents à télécharger et à compléter est proposée. L'espace en ligne "Déposer des documents" lui permet ensuite de transférer à la MSA le ou les documents demandés. ■



En bref

Vous orienter face à la perte d'autonomie

L'un de vos proches est concerné par la perte d'autonomie ? Vous vous posez des questions sur les possibilités de maintien à domicile ou les aides existantes ? Vous voulez savoir comment bien choisir une maison de retraite ? Informations, comparateur de prix, conseils pratiques… Rendez-vous sur le site www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Entre vieillir et bien vieillir, il suffit d'un clic

Sur le site Internet www.pour-bienvieillir.fr, découvrez les conseils de médecins et d'experts pour profiter pleinement de votre retraite. Consultez les vidéos et les guides pratiques mis à votre disposition. Retrouvez également les ateliers de prévention organisés près de chez vous.

De nouveaux services pour suivre tous vos paiements retraite

Vous allez partir à la retraite dans les prochains mois ? Pour être sûr de ne rien oublier dans les démarches à effectuer, obtenez en ligne une liste personnalisée pour demander votre retraite l'esprit tranquille. Rendez-vous sur www.msa-bourgogne.fr/rubrique Retraite.

Demander sa retraite sans rien oublier

Vous percevez votre retraite par la MSA et d'autres organismes ? Consultez facilement vos différents paiements au même endroit ! Vous pouvez aussi télécharger une attestation fiscale unique. Ce service est disponible dans Mon espace privé sur le site de votre MSA et sur www.info-retraite.fr

Tarifs médicaux et consultation de spécialiste : du nouveau !

Depuis le 1er mai, la consultation chez un médecin généraliste conventionné secteur 1 coûte 25 euros. Au 1er juillet, c'est la consultation chez un médecin spécialiste conventionné secteur 1 qui est passée à 30 euros. Votre MSA prend toujours en charge 70 % de ces tarifs si vous avez déclaré un médecin traitant. Pour plus d'infos : rendez-vous sur www.msa-bourgogne.fr/rubrique Santé > Taux de remboursement.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Yonne Agri

La gamme Kuhn en démonstration

Au risque de surprendre, c'est une première ! Habituée aux journées à thèmes dans leur centre Promodis de Joigny, Yonne Agri a en effet organisé sa première démonstration au champ le 14 septembre dernier, à proximité de l'entreprise. 80 agriculteurs ont donc répondu à l'invitation d'Arnaud Méthivier, responsable de la base Promodis et Mickael Mérat, vendeur matériels. Pas moins de huit outils étaient en présentation en présence des équipes commerciales et techniques du constructeur alsacien.



Les déchaumeurs à disques et à dents Optimer et Cultimer étaient bien entendu présents mais aussi le nouveau Prolander, premier cultivateur Kuhn polyvalent à cinq rangées de dents vibrantes disponible en 6 et 7,5 m trainés destiné au déchaumage superficiel (2ème passage) ou à la reprise de labour, en passant par la préparation de lit de semence, en offrant un grand débit de chantier. Autres nouveautés présentées, les herses rotatives repliables 6040 R/7040 R/8040 R de 6, 7 et 8 m s'adressent aux tracteurs de forte puissance jusqu'à 500 cv et complètent l'offre par le haut. Elles sont dotées de série d'un boîtier de surveillance en cabine qui informe le chauffeur en cas de déclenchement de l'un des limiteurs et des températures d'huile dans les trois carters de la machine. Yonne Agri présentait également les charrues semi portées Vari Leader disponibles en 6, 7 et 8 corps. Ces charrues mono roues ont un bâti en Z pour labourer en bordure de parcelle et adoptent le système Varilarge. Côté semis, c'est l'Espro, le semoir pour semis simplifié qui a suscité l'intérêt. Ce semoir repliable, disponible en 3, 4 et 6 m, se compose de deux rangées de disques, suivies par une rangée de pneus de grand diamètre (900 mm), au profil exclusif, décalés et équipés de crampons prédominants pour un affinage du lit de semence puis par la barre de semis Crossflex. Le semoir monograine Maxima et le pulvérisateur trainé Métris complétaient cette journée de présentation dont les organisateurs étaient satisfaits de la fréquentation et de la qualité des échanges.

Ets Parigot

Une trentaine d'exploitations à la journée travail du sol

Fin juillet, les Ets Parigot, concessionnaires Valtra à Ligny le Châtel, ont organisé une journée de démonstration labour et travail du sol en partenariat avec Demblon et Rabe. Les agriculteurs présents ont pu voir évoluer trois ensembles, une charrue Demblon cinq corps, un déchaumeur Rabe Fieldbird 6.50m à disques et un Bluebird 5m à dents. Cette dernière génération de Bluebird adopte une sécurité non-stop sur parallélogramme offrant une force de déclenchement jusqu'à 400 kg. Celle-ci permet à la dent de s'escamoter rapidement pour garantir une profondeur de travail constante, même en conditions de sols rocheux. Les disques ou peignes de nivellement évoluent, afin de mieux préparer le sol devant le rouleau (simple ou double). Cette gamme se décline en trois versions de châssis : porté fixe ou repliable et semi-porté. Les visiteurs ont pu essayer les gammes Valtra S 374, T 254 et N 174. Le modèle de la série S était équipé du nouvel accoudoir multifonction Smart Touch. Ce nouvel accoudoir ergonomique permet une personnalisation complète avec 12 fonctions programmables, l'enregistrement de profils utilisateur, et l'accès aux systèmes d'Autoguidage. Toutes les fonctions du tracteur sont à portée de main avec un écran terminal tactile de 9 pouces, plus facile et plus intuitif qui permet une prise en main rapide et une interface de type smartphone.



▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
PROMO RATELIER
AVEC OU SANS TOIT
12 à 14 places
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

ttb
Un textile, une technique, une solution...
- Bâches sur mesures
- Tunnels agricoles
- Bâches de benne
- Séparation de bâtiments
- Bâches de semoir
- Bâches de silo
- Réfection de sièges
- Housses de protection
- Location et vente de stands
1, Rue Amsterdam
(Av. de Paris)
89470 MONETEAU
03 86 46 36 14
03 86 46 26 36
ttb89.commercial@orange.fr - www.technotextiles89.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

BIG BALER PLUS
PRODUCTIVITÉ, DENSITÉ, FIABILITÉ
CERTIFIÉ
N°1 ET BIEN PLUS
INTELLICRUISE™ : OPTIMISEZ VOS DÉBITS DE CHANTIER SANS FATIGUE
NEW HOLLAND AGRICULTURE

Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	89 Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU (Groupe Methivier)	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 20/09/2017	Bourg-en-Bresse 19/09/2017	St Christophe-en B. 20/09/2017	National 20/09 au 26/09/17
Vaches viande (V)	U	-	-	3,86 €	3,84 €
	R	-	3,50 €	3,60 €	3,48€
	O	-	3,15 €	-	3,19 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,25 €
	O	-	2,85 €	-	2,53 €
Vaches lait (L)	O	-	-	-	2,86 €
	P	-	2,30 €	-	2,53 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,54 €	4,27€
	R	-	3,75 €	3,89 €	3,59€
	O	-	3,10 €	-	3,15 €
Taureaux VML	URO	-	2,45 €	2,82 €	2,64 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **26/09/2017**

Effectif total: 522 - Nombre d'invendus: 8 (1%)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,01 €	3,10 €	3,08 €	
			250-300	2,87 €	2,99 €	2,90 €	-
			300-350	2,79 €	3,02 €	2,86 €	-
			350-400	2,68 €	2,85 €	2,76 €	-
			400-450	2,64€	2,73 €	2,68 €	-
			450-500	2,52€	2,63 €	2,60 €	-
	F	R	250-300	2,81 €	2,82 €	2,81 €	-
			300-350	2,62 €	2,87 €	2,77 €	-
			350-400	2,61 €	2,76 €	2,66 €	-
			400-450	2,56 €	2,67 €	2,63 €	-
		U	250-300	2,70 €	2,81 €	2,75 €	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,60 €	2,75 €	2,71 €	-
			350-400	2,68 €	2,69 €	2,69 €	-
		R	250-300	2,61€	2,73 €	2,71 €	-
			300-350	2,68 €	2,70 €	2,69 €	-

BROUTARDS: La présence d'acheteurs plus nombreux dope les ventes, et on ne peut que regretter que l'offre ne couvre pas la demande. Les cours retrouvent facilement leurs niveaux précédents après une semaine de flottement.

LAITONNES : Les besoins sont toujours aussi importants dans les sujets de 300 kg et plus destinés au marché italien. Les cours sont facilement reconduits.

Effectif total: 161 - Nombre d'invendus: 40 (24%)

				BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
CHAROLAIS	M	U	400-450	2,44 €	2,61 €	2,49€	-
			450-500	2,29 €	2,51 €	2,36 €	-
		R	450-500	2,38 €	2,39 €	2,38 €	-
	F	U	350-400	2,55 €	2,70 €	2,61 €	-
			350-400	2,40 €	2,67 €	2,56 €	-
			400 - 450	2,34 €	2,49 €	2,41 €	-
			450 et +	2,16 €	2,46 €	2,34 €	-

Effectif total: 285 - Nombre d'invendus: 18 (6%)

		ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)				
VACHES CHAROLAISES	E	- 5 ans	2,34 €	2,61 €	2,42 €	-	
		5 à 10 ans	-	-	-		
	U	- 5 ans	1,86 €	2,32 €	2,02 €	-	
		5 à 10 ans	1,80€	2,27 €	1,95 €	-	
		+ 10 ans	1,57€	1,91 €	1,83 €	-	
	R	- 5 ans	1,81 €	2,09 €	1,88 €	-	
		5 à 10 ans	1,61 €	1,90€	1,75 €	-	
		+ 10 ans	1,47 €	1,72 €	1,62 €	-	
	O	5 à 10 ans	-	-	-	-	
		+ 10 ans	1,31 €	1,58 €	1,41 €	-	
GÉNISSES	F	E	24 à 36 mois	2,17 €	2,89 €	2,55 €	-
		U	24 à 36 mois	2,03 €	2,37 €	2,19 €	-
TAUREAUX		R	24 à 36 mois	1,90 €	2,09€	1,97 €	-
	M	U	+ 500 kg	1,51 €	1,76 €	1,65 €	-
			+ 500 kg	1,53 €	1,56 €	1,55 €	-

GÉNISSES 3 ANS: Marché bien approvisionné. L'écart de tarifs se creuse en fonction de la qualité. Les acheteurs plus nombreux facilitent les transactions sans pour autant répercuter de hausse dans les vaches lourdes et jeunes. Les cours des légères, maigres et trop âgées poursuivent leur érosion lente et régulière très peu d'invendus malgré tout reconduits.

TAUREAUX: Reconduction des cours en ordinaires

Sicagemac (prix au kg vif)

Marché de Corbigny du 25/09/2017

Bovins (288)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
280 à 400 kg	750 - 1040	2,54 - 2,98
405 à 435 kg	1050 - 1150	2,58 - 2,66
Taurillons d'herbe		
390 à 460 kg	-	-
Laitonnes		
300 à 380 kg	810 - 1000	2,52 - 2,70
Génisses		
330 à 415 kg (16-24mois)	750 - 1060	2,28 - 2,56
445 à 620 kg (24-36mois)	840 - 1200	1,85 - 1,98
Taureaux		
680 à 965 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	670 - 1100	
Vaches entre deux	1110 - 1270	
Vaches lourdes	1300 - 1560	

Vente globale en mâles à des tarifs justes reconduits. La demande des acheteurs s'oriente principalement sur les sujets lourds.
Apports plus importants en vaches maigres orientant les tarifs à la baisse. Seuls les sujets lourds et viandés se commercialisent à des cours sensiblement reconduits.

Bovins gras: 14
Vaches de viande : 3,66 à 3,76E/kg de viande
Génisses de viande : 3,70 à 3,88E/kg de viande
Le placement est global mais les tarifs ne progressent toujours pas.

Prochain marché le 2 octobre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79

Marché de Sancoins (18) du 20/09/2017

Broutards	U	R	O
200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	2,82	2,62	
300 à 350 kg	2,69	2,54	
350 à 400 kg	2,66	-	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	U	R	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	-	2,75	
300 à 350 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	2,15	1,85	-
Vaches			
- 5 ans	3,90	3,72	-
+ 10 ans	-	1,70	-

Broutards - Laitonnes : Légère baisse en toutes catégories

Vaches : L'offre se tient, bonne demande dans les vaches lourdes



Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

Cotations Dijon 18/09 au 24/09/2017

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,82 €	-
350 kg	-	2,75 €	-
400 kg	-	2,68 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,57 €	-
500 kg	-	2,47 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,69 €	2,48 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,48 €	-

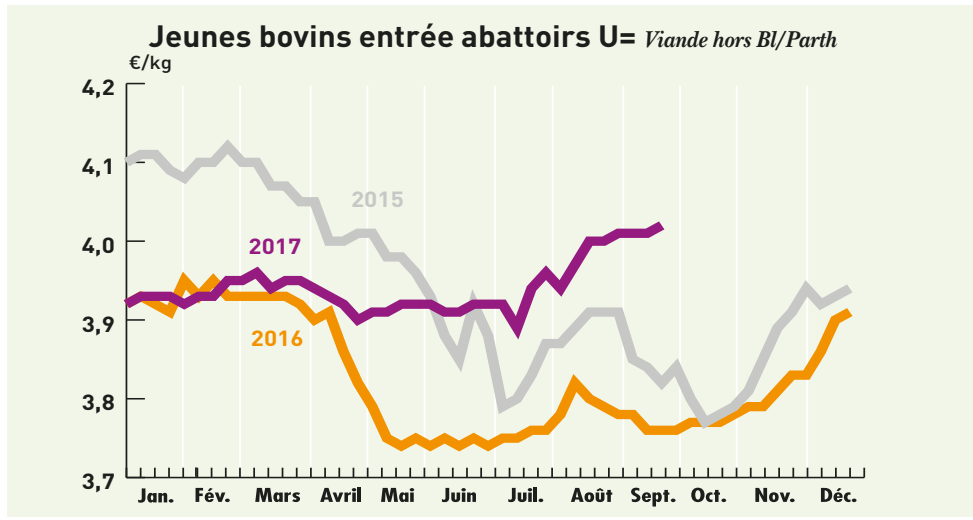
Tendance :
Un peu plus diificile dans les males. Hausse dans les femelles.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 18/09 au 24/09/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,02 €	3,85 €	-			
Races mixte		-	3,57 €	3,54 €	3,49 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,07 €	3,93 €	3,82 €	3,51 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,08 €	3,92 €	3,81 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				-	3,28 €	-	
Races lait					-	2,93 €	2,86 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,67 €	4,29 €	4,03 €	3,83 €			

Tendance : Commerce calme lie a laconjoncture de fin de mois.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 18/09 au 24/09/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,08 €	4,05 €	4,02 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,72 €	4,16 €	3,99 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,93 €	3,83 €				
Races mixte					3,39 €	3,30 €		
Races lait						-	2,98 €	2,93 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,78 €	4,54 €	4,29 €	-				

Tendances

SEM. 39/2017

Bovins de boucherie

Les acteurs de la filière qui vont se retrouver la semaine prochaine au Sommet de l'Elevage vont faire monter la pression auprès des distributeurs et des acteurs aval pour renforcer la communication axée sur les Viandes de France et le cœur de gamme.

Sur les marchés, la demande est peu dynamique en cette période de transition entre la consommation estivale et celle d'hiver. Le commerce est calme, même si les volumes se montrent moins importants cette semaine sur les marchés. La vente reste tendue dans les Charolaises lourdes alors que les tarifs se stabilisent dans les réformes allaitantes de choix secondaire. Les industriels maintiennent la pression dans les vaches de moyenne conformation, âgées ou en manque de finition. En réformes laitières, les industriels maintiennent la pression notamment dans les Holsteins ou Montbéliardes de moindre conformation et surtout 2 ou 1 d'engraissement. En jeunes bovins, les disponibilités sont juste suffisantes pour la demande. Les tarifs sont stables dans le haut de gamme et la demande est plus ferme dans les sujets standards ou mixtes recherchés pour l'export vers la Turquie.

Broutards

L'animation commerciale ne fléchit pas avec des volumes qui n'explosent pas sur les marchés. Avec des niveaux de prix qui sont convenables et stables depuis quelques mois, on n'observe aucun retard de sortie. Les conditions climatiques d'arrière-saison sont également favorables pour un étalement des sorties. Les marchés exports restent demandeurs, même si la Turquie se fait toujours attendre. Les transactions sont régulières avec des tarifs qui se maintiennent dans les Charolais de 350/450 kg. Les tarifs sont sans grande évolution dans les animaux de moyenne conformation non vaccinés. Dans les femelles, la demande est soutenue dans les bonnes laitonnes de 300/350 kg vaccinées et exportées vers l'Italie. Les tarifs sont stables dans les ordinaires

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs adaptent leurs commandes à leurs besoins de sortie. Après la baisse de la semaine dernière, les tarifs se stabilisent dans les bons veaux Holsteins, Montbéliards ou Abondances. Le tri reste sévère dans les légers. La situation est très compliquée dans les croisés laitiers de moyenne conformation. Dans les veaux allaitants ou croisés/Montbéliards, la vente est un peu plus régulière dans les veaux viandés, mais les ordinaires et les femelles restent malmenés.

Laurent Chupin

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **25/09/2017**

Effectif total: 1008 - Nombre d'invendus: 208 (20%)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Le déficit de consommation enregistré depuis quelques semaines pèse lourdement sur les tarifs. Le niveau des importations, le faible pouvoir d'achat des ménages sur cette fin de mois et les conditions météorologiques n'arrangent rien. baisse des tarifs dans toutes les ctégories avec des invendus dan sles agneaux lourds.		U	de 32 à 38 kg	2,72E	3,03 E	2,88 E	-
			de 38 à 44 kg	2,46 E	3,23 E	2,80 E	-
			de 44 à 50 kg	2,34 E	2,86 E	2,65 E	-
			→ 50 kg	2,12 E	2,38 E	2,30 E	-
		R	de 32 à 38 kg	2,45 E	2,99 E	2,68 E	-
			de 38 à 44 kg	2,28 E	2,72 E	2,47 E	-
			de 44 à 50 kg	2,19 E	2,51 E	2,30 E	-

Effectif total: 193 - Nombre d'invendu: 4 (2%)

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : Recul saisonnier des tarifs	M		(M)	0,96 E	2,07 E	1,50 E	-
BÉLIERS: Pas de changement	F	U	→ 60 kg (F)	1,06 E	1,18 E	1,14 E	-
			← 60 kg (F)	-	-	-	-
		R	→ 60 kg (F)	0,74 E	1,04 E	0,98 E	-
		O	← 60 kg (F)	-	-	-	-

Effectif total: 6

			CAPRINS - F - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
CAPRINS : Pas de changements.	F	O	21 E	34 E	-	-

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Idem agneaux de boucherie.	R	25-35 kg	48 E	94 E		-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 15/09/2017*

Ovins : 240	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	83 - 100	2,59 - 2,94
Agneaux gras - 44 kg	106 - 120	2,63 - 3,05
Agneaux gras + 44 kg	110 - 140	2,50 - 3,00
Brebis	33 - 100	0,60 - 1,11

En agneaux la présentation est de bonne qualité à des tarifs plus soutenus en sujets supérieurs. Légère baisse des brebis.

Prochain marché le lundi 02 octobre aux horaires habituels.

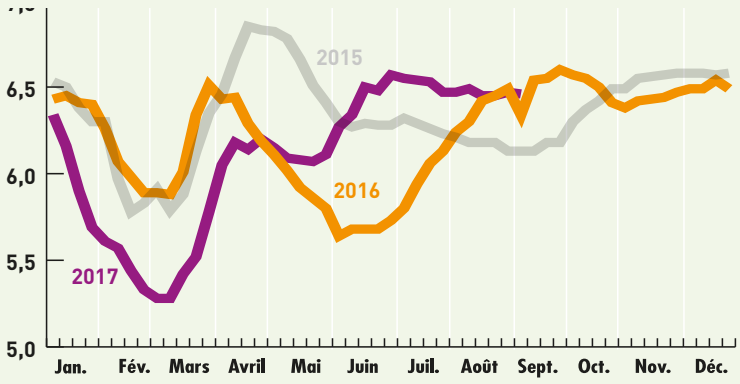
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 18/09 au 24/09/2017

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,77 €**	**6,38 €**
Couvert	16-19 kg	**6,84 €**	**6,71 €**	**6,36 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,88 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 18/09 au 24/09/2017

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,48 €	**6,47 €**	**2,45 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 18/09/2017 au 24/09/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,80 -0,03	6,74 -0,03	6,12 -0,10	-	-	-	-
	R Var.	6,42 -0,04	6,51 =	6,53 0,02	-	6,77 -0,07	6,81 -0,01	6,86 -0,04	-
	O Var.	-	-	-	-	6,45 0,02	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,64 -0,07	6,66 -0,03	5,81 -0,15	-	6,84 -0,12	6,65 -0,13	6,04 -0,05
	R Var.	6,33 -0,11	6,45 -0,04	6,46 -0,01	5,77 -0,12	6,77 -0,05	6,71 -0,01	6,58 0,07	6,09 0,12
	O Var.	-	6,11 0,04	-	-	6,38 -0,02	6,36 -0,02	6,26 0,01	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,88 -0,01	5,59	-
	O Var.	-	-	-	-		-	-	-

Zone nord : Agneaux : Dans un contexte calme, légère baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 septembre) :
«Le marché italien est actif et la reprise du commerce avec l'Algérie permet la reconduction facile des cours, particulièrement pour les femelles ».

Porcins

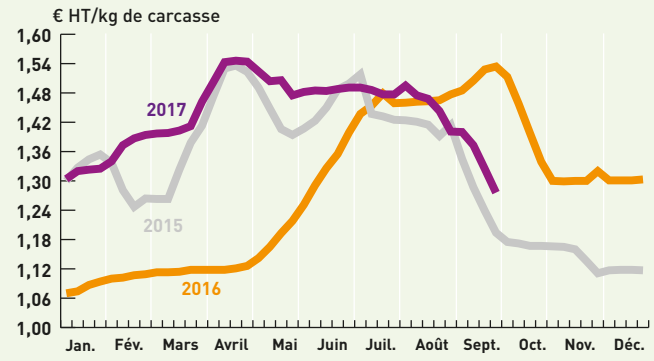
Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 389 porcs présentés) *Cotations du lundi 25 septembre 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,276 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 15/09 au 21/09/2017*

1,55 € /carcasse euros

Plérin du lundi

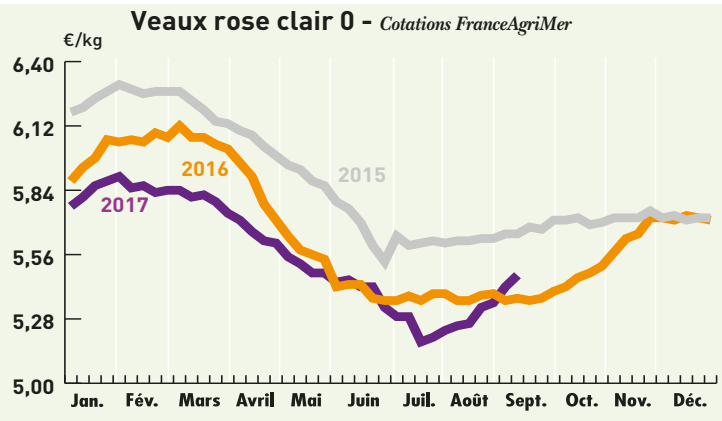


Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 18/09 au 24/09/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,96 €**	-	-
U	-	**7,24 €**	**5,68 €**	-
R	-	**5,90 €**	**4,34 €**	**3,78 €**
O	-	**5,47 €**	**4,09 €**	**3,98 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *en euros/tête Synthèse nationale FranceAgriMer du 18/09 au 24/09/2017*

Marchés	Effectifs	Tendance
Bourg-en-Bresse	**912**	L'apport tjrs important accentue la baisse. la marchandise legere a de plus en plus de mal a trouver preneur.
La Talaudière	**653**	Vente tres difficile en femelles croises.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	**199**	**-5**
Femelles	**106**	**-4**
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	**112**	**-7,00**

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 18/09 au 24/09/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,35 €**	**2,85 €**	-	-
Bons	**3,15 €**	**2,55 €**	**2,55 €**	

Céréales

Marché du 19 septembre 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de sept.	153	V	C
Aube	meunier	sept.-déc.	152	V	C
	fourrager	sept.-déc	148	A	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 62/63 kg/hl	oct.-déc.	135	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl		inc.		C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl		inc.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	sept.-déc.	142	T	C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or/Haute Saône			inc.		C
Yonne		sept.-oct.	137 à 138	V	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		oct.-déc.	152	N	C
Côte d'Or		oct.	152	V	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or	Fourrager	sept.-déc	196	N	C
Yonne	Fourrager	sept.-déc	196	N	C
Aube	Fourrager	sept.-déc	196	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	8 de sept.	172	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	157	T	
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	158	T	

Matériel

Tracteur

21 - Cause retraite : VENDS tracteurs Valtra T 202 V, 2011, 1920 h, - Valtra N 92 avec bati de fourche, 2009, 1290 h, TBE, - Renault 113-14 4 RM, poste inversé avec fourche arrière, 1983, - Valmet 705 4 roues, 1989 (réf. 390A)
✆ **06 62 32 99 18**

Tracteur New-Holland T-6050
Heures : 3061 - année 2008
Prix : 30 000 € HT
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

38 - vends vaches et génisses Montbéliard pleines vel oct + VL AU LAIT moyenne CL 7500 l cause retraite tel heures repas.
✆ **04 74 84 13 79**

39 - Recherche pour export, pelleteuse, tractopelle, télescopique, mini pelle, micro tracteur, valet de ferme, même dans l'état. Paiement comptant dans toute la France
✆ **06 58 95 73 63**

58 - VENDS Renault 106 54 avec chargeur, bon état (réf. 3803)
✆ **06 79 71 62 23**

71 - Vends tracteur MF 5435, 4.000 H, faucheuse JF 2,40, pince enrubannage Altec, fourche pour tracteur 145.
✆ **06 18 21 28 32**

Travail sol

07 - Vds charrue 2 socles Vogel et Noot sécurité hydraulique état neuf
✆ **06 76 10 85 98**

21 - Cause retraite VENDS herse rotative Alpego RG 400,4 m., 2008 avec Packer et barre niveleuse, - charrue Volgel-Noots, année 2012, 6 fers, XMS 950 (réf. 390B)
✆ **06 62 32 99 18**

70 - Vds combiné de semis Kuhn HR 4002 + Semoir Sulky toutes pièces d'usure neuves TBE, disponible.
✆ **06 88 90 32 81**

89 - VENDS semoir Cogeay DL 6 m., non repliable, bon état, 800 euros à débattre (réf. 3904)
✆ **06 08 46 28 53**

Récolte

39 - Belle NHTX63RCFS an. 2000 pneus neufs 4 RM 3 600 HR CP 4,57 m, broyeur 40 000 euros HT option Capello 6RR maïs et tournesol 5 000 euros
✆ **06 82 25 31 30**

58 - VENDS 1 semoir Amazone à plateaux, - 1 herse 3.80, - 1 moteur électrique 7 cv., - 1 arracheuse à pommes de terre 1 rang, - 1 élateur à foin 10 m. (réf. 3501)
✆ **03 86 30 03 32**

Traitement

26 - Vds distributeur d'engrais Sulky Primor 2m 50. Allelage porte 3 pts. Vds contre poids Tél 06 83 89 76 27
✆ **06 83 89 76 27**

RECHERCHE
TRACTO JCB, JD ou CASE
en panne ou épave
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

38 - Pulvé Berthoud force 800 L PE 15 m correction de Devers trémie d'incorpor attel. auto lave main, be : 2000 euros à débat.
✆ **06 72 42 59 06**

Irrigation

26 - Vds enrouleur Perrot 100, 330 M turbine PET. neuf. tubes alu Perrot 6m 3 et 4 pouces. 06 88 59 62 54
✆ **06 88 59 62 54**

Agri. divers

01 - Vds cse cess pulvérisateur porté Berthoud Elyte 27m cuve 1600L régul. DPAE année 2006 - distributeur engrais Amazone disques 20/28 cuve 2000L limiteur année 1996 - distributeur antilimaces Fan-jet année 2002 - roues étroites 395/95 R52 & 240/95 R46 Kleber
✆ **0474450796**

01 - Vds roues complètes 2301x30 Michelin - séchoirs à maïs - chaudière à bois Perge
✆ **03 85 36 40 88**

38 - Remorque Legrand 12 T année 1991 télescopique JCB 4R motrices 525B 4HL à réviser.
✆ **09 67 14 23 88**

38 - Cherche autochargeuse en état v. cause changement de véhicules 4 pneus 165-70-13 neige neuf + 4 usure à 50 % + 4 pneus neiges Opel Corsa neuf + 2 pneus Michelin neuf 165x13
✆ **04 76 59 25 39**

42 - Vds Dac avec 2 postes de distribution et 40 colliers année 2013, tank à lait 3000L groupe neuf
✆ **06 12 51 35 15**

42 - A saisir tunnel occasion 3580 euros BE + bâche neuve 20 M de long - plans de montage + livraison possible
✆ **06 01 31 83 53 ou ypascalin@yahoo.com**

43 - Vds pulvé Berthoud 600L 12m CT OK + combiné avec semoir Nodet avec jalonneur,
✆ **04 71 08 62 75 HR**

48 - Vds caméra Visionaute sur rail 50m 360° zoom x33 + DAC Westfalia 2 stations 3 aliments 70m vis souples 3 moteurs 3 boitards 45 colliers 1 clavier + salle de traite Packo Floyd 2x3 pulsation indiv, le tt BE, cse cess activité
✆ **06 70 34 97 91**

58 - Cause cessation vend enfonce pieux, - pailleuse, - cage contention, - bétaillère Mazeron, - andaineur, - tracteurs MF 5455 avec fourche, - 4370, - remorque 6 T. benne, - vis à grain (réf. 37VB1)
✆ **06 88 34 14 20**

67 - Vends semoir Sulky à socs larg. 2,50 m, tracteur Renault 113.12, 6.000 heures, bon état
✆ **03 88 70 04 14 après 20 h**

69 - Vds charrue Kuerneland 3 socs herse rotative 3 m. Kuhn andaineur 3 m. désileuse Jeantil D 1650 pulvé 600 l.
✆ **06 87 89 27 69**

71 - Vends charrue brabant 3 fers, 14 pouces, marque Overum, bon état, presse balles rondes 1 m x 1,20 m Gallignani 2.100, bon état, cse cess.
✆ **03 85 82 80 83 H.R.**

71 - Vds 1 enjambeur Bobard équipé travail du sol, 1 nettoyeur haute pression eau chaude à réviser, bâtiment préfabriqué à démonter, murs + toit 80 m2 env. Rens.
✆ **06 08 31 56 79**
03 85 35 60 93

84 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

Elevage

42 - Vds batiment avicole 1200m2 contrat production type colorado
✆ **06 11 40 01 06**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds Boxer fourgon betaillère étage amovible V7000 km 8ch état parfait 9000. 04 75 04 88 05 HR.
✆ **04 75 04 88 05**

26 - Patner Peugeot utilitaire 12/2011, 64000 km 90CV TBE, CT ok, 8000 euros.Tél 06 31 79 81 59
✆ **06 31 79 81 59**

42 - Vds Jumper bétaillère 2006 215 000 km caisse alu
✆ **06 30 38 38 35**

Tourisme

21 - VENDS 2008 Féline Titane HDI 92 CHU Diesel, toit panoramique blanc nacré, année 2015, 18 000 kms, 15 000 euros (réf. 3905)
✆ **03 80 26 95 13**

Achat-Vente

Récolte

26 - Région Romans Vds pommes de terre pour bétail 80 euros la tonne. Gros volumes souhaités. 06 60 56 67 40
✆ **06 60 56 67 40**

42 - Prod vds très belle paille diam 130, grain blé, orge, maïs ens, épis balles enrubannées livrées St Galmier
✆ **04 77 36 74 81**
ou 06 66 93 88 00

42 - Vds foin 2016 200 Br 250 kg prairie T pré P très bonne qualité cause cessation St Christo
✆ **06 87 11 97 90**

Fourrage

18 - Vends paille blé, orge, pois, de qualité, sous hangar, 450 kg environ, livraison assurée, par semis rendu client.
✆ **06 07 62 17 33.**

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83**

21 - Vends paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24 -**
06 36 55 35 37

54 - Vends foin BR ø 160 bonne qualité, stocké sous hangar.
✆ **06 88 43 42 73**

58 - VENDS foin 2017, 30 bottes rondes (réf. 3906)
✆ **06 87 58 13 25**

70 - Agriculteur vds foin 2017 certifié AB, 1ère qualité, prix à définir
✆ **06 82 34 19 31**

89 - Vends luzerne Bio 2016, bottes rondes 120 x 120, 80 euros la tonne (réf. 390C)
✆ **06 87 50 82 50**

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
PORTES EN KIT
SIMPLES OU DOUBLES SUR MESURES
GALVANISÉES
LARGEUR : 3,06M 4,06M 5,06M 6,06M
LIVRAISON GRATUITE*
À PARTIR DE 760,80€* HT
Fournies avec : Rails - Roulettes de la marque MANTION
vidéo de pose sur www.lamaisondeleleveur.fr
* soumis à conditions, sur France Métropolitaine

GDG innovations
CONTAINER CÉRÉALES / ALIMENTS
1,8 m³ • Galvanisé à chaud
Vidange trappe de 200 mm
Couvercle étanche
Support de 70 cm • Transport possible
GARANTIE* 5 ANS * Voir conditions.
gdg-innovations@orange.fr
07 68 57 65 83 • Site : gdg.free.fr

www.cyclone.fr
boutique en ligne
Clôture très résistante
Cyclone 02 35 09 10 41
Conseil, étude...

Remorques Lambert
Présent au SOMMET
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
15 990 € Démo
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

GOIZIN
Maîtrisez l'avenir !
FABRICATION FRANÇAISE
TAURUS 4+1
SBC : 12 400 € HT
NSH : 16 450 € HT
(prix sans reprise, enlèvement chez votre revendeur)
Possibilité de :
- Garantie 1 + 2 ans
- Crédit constructeur 7 campagnes à 0%, 1ère à 3 mois.
Retrouvez-nous :
- SALON AUX CHAMPS - LISIEUX 14
- INNOVAGRI - ONDES 31
- TERRES DE JIM - MARGNY LES COMPIEGNE 60
- SPACE - RENNES 35
- COMICE DE MUSSIDAN - MUSSIDAN 24
- SOMMET DE L'ÉLEVAGE - COURNON D'AUVERGNE 63
Tél : 05 49 80 29 20
www.eurotechnicsagri.eu

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 1
stand C91
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

TRACTEURS

		an	Heures	CV
J. Deere	6105 R + chargeur, TBE	2013	3900	105
J. Deere	5100M + chargeur, TBE	2016	800	100
J. Deere	5100GF, état neuf	2016	300	100
J. Deere	6220SE+chargeur JD631, BE	2004	6500	90
N. Holland	T.7 210, TBE	2014	1800	165
N. Holland	T.6 140 + chargeur, TBE	2013	2400	115
N. Holland	T.5 105 + chargeur, TBE	2013	2400	105
N. Holland	L 75 + chargeur, BE	1996	5800	75
M. Ferguson	5435 + chargeur, BE	2010	4200	92
Case IH	MXU 125, TBE	2004	4050	125
Kubota	M 108 S, TBE	2014	2445	100
Deutz Fhar	Agrofarm 420 + chargeur, BE	2011	3100	100

MATÉRIELS

		an	capacités
Presse B.R.	Deutz F - MP 121, ficelle filet, ameneur rota.	2005	15300 bts
Presse B.R.	VICON - RV 1601, ficelle	2002	15000 bts
Fauch. condi.	KUHN - FC 313 TG, trainée, BE	2005	3 m
Fauch. condi.	CLAAS - DISCO 3050 FC +, portée, BE	2005	3 m
Faucheuse	KUHN - GMD 2810, TBE, *révisée*	2010	2,80 m
Faucheuse	KRONE - EASYCUT 280, BE	2005	2,80 m
Faucheuse	KUHN - GMD 3510 FF, BE	2009	3,50 m
Faucheuse	KUHN - GMD 4010 FF, BE	2011	4 m
Fauch. frontale	KUHN - GMD 802 F/FF, BE	2009	3,20 m
Double andaineur	FELLA - TS 1601, BE	1996	7,50 m
Herse ebouseuse	PONGE - EP6, BE, *révisée*	2006	6 m
Herse ebouseuse	AGRIMAT - EB 600, BE	2004	6 m
Pulvérisateur	HARDI - 600 L, BE	1995	600 L
Pulvérisateur	KUHN, HORIZON 800 L, BE	2003	800 L
Mélang. auto.	RMH - VS 11, BE	2010	13 m³
Bol mélangeur	TRIOLIET - SOLOMIX 1 1400 ZK, TBE	2013	14 m³
Enrub. trainée	MC HALE - 991 HIGH SPEED, dev. dble 750 mm, TBE	2014	
Épandeur engrais	KUHN - MDS 19,1 R2, BE	2011	1800 L
Épandeur fum.	DEGUILLAUME - 80 HVD, état moyen, *petit prix*	1997	8 T
Atomiseur	WANNER - 1000 L, BE	2012	1000 L
Épareuse	MC CONNEL - PA 5600, commandes élect., BE	2010	5,60 m

Défi-Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

AgriStartup Summit
Imaginer l'agriculture responsable de demain grâce aux technologies ouvertes
- Un événement international basé sur l'innovation du monde agricole -
LEARNING TOUR
CONCOURS
WORKSHOPS
NETWORKING
PITCHS-KEYNOTES
INTERNATIONAL
Du 22 au 24 novembre 2017 à La Roche-sur-Yon (85)
www.agri-startup-summit.com - #ASS2017
© InFagri 85 - 2017 - Illustrations : Fotolia, Pexels

Pépinière

01 - Vds sapins sur pied Weymouth & Sylvestre environ 200m3 - recherche corn picker à louer
✆ **0633822761**

26 - Vds plants de lavadin Grosso 06 10 23 85 14
✆ **06 10 23 85 14**

26 - Vds beau plants de lavadin Grosso 06 83 00 65 05 HR le soir
✆ **06 83 00 65 05**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

01 - Eleveurs recherche couple voulant s'investir dans ferme taille humaine bio bovin lait montagne 600 ET prox Chambéry
✆ **0683760758**

38 - Rech. exploit bovins lait-viande SAU mini 50 Ha polycultures plaines/moyenne montagne urgent.
✆ **06 42 40 90 03 ou 06 47 79 84 11 HR**

39 - Entre Salins-Arbois, vends chalet Chauvin 10 ans, 135 mètres carrés sur 25 ares + dépendances bois garage
✆ **03 84 37 91 59**

Terrain

69 - Vds vignes AOC Brouilly libres.
✆ **06 80 07 06 17**

Divers

26 - Vds cuve gasoil 400L qui n'a jamais servie. Fût 1/2 rotative, flexible, 2M, 500 euros
✆ **06 77 76 94 83**

38 - Part. cherche à acheter une mobylette motobécane ou Peugeot 103 ou scooter Ovtto roulante ou pour pièces.
✆ **06 99 45 91 30**

42 - Vds cse cess silo herbe enrub foin, VL + génisses I9 et HO - tract Deutz, mélangeuse 15m3, tonne à eau, pots trayeur chèvre et brebis - mat divers
✆ **06 30 97 90 04**

58 - Vends tuiles type Montchamin 41 x 23,5 (réf. 380A)
✆ **03 86 58 31 61**

67 - Vends griffes d'asperges variété certifiée, location planteuse rigoleuse. Achète tract. vigneron occas. Email : soleildest-jardin-desfruitsrouges.fr -
✆ **06 14 36 28 98**

69 - Vends piquets chataignier fendus appointés 2 euros. Grosse quantité possible.
✆ **06 63 44 20 49**

71 - Vends 2.000 tonnes de compost issu de fumier de bovins. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds herse rotative Vicon 3 m Packer 3.000 euros - broyeur 2,60 m Agram, 1.000 euros. Vds Clio 2 DCI, 2003, 3 portes, 141.800 km, 2.500 euros, C.T. OK.
✆ **03 85 75 18 35 H.R.**

Location

Agricole

07 - 42 - cse retraite à louer exploit. lait 43ha+bat+hab reprise cheptel mort et vif.
✆ **06 73 25 59 45**

69 - Viticulteur cherche vigne en fermage en Brouilly, Côte de Brouilly, Morgon...
✆ **06 52 92 69 49**

Offre

Emploi

01 - 01 Pont d'Ain expl. lait. ch. salarié H.F. CDI traite soins animaux travaux divers
✆ **0670549174**

21 - Domaine viti bio Beaune cherche H/F 1 vigneron qualifié, - 1 tacheron 1 ha, - 1 chef d'équipe vigneron CDI (réf. 3903)
✆ **06 11 32 51 26**

26 - Chauffeur PL/SPL : livraison en semi et/ou porteur en ferme.Basé à Crest(26). Poste en équipe,en CDI, à pourvoir immédiatement.Envoyez votre CV à esu@trans-natural.com
✆ **04 76 36 45 93**

38 - L'exploitation Agricole de l'EPLEFPA de La Côte Saint André recherche un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e) à mi temps pour un CDD d'un an (évolutif en CDI) à partir du 25 Septembre 2017. Titulaire d'un BTS ACSE - APV - PA, ou d'un BAC Pro CGEA avec de l'expérience, Permis B indispensable. Missions : • Travaux du sol, semis, fertilisation, traitements, irrigation, récoltes (fourrages et céréales), stockage, épandage des effluents, entretien des parcelles et des clôtures • Participation aux travaux des élevages Bovins, Ovins et de l'atelier apicole en fonction de l'organisation du travail avec les autres salariés de l'exploitation • Nettoyage, entretien courant des bâtiments de stockage du matériel (et de l'atelier) et du matériel de traction et de grandes cultures Fonctions pédagogiques et expérimentations : - Encadrement des stagiaires - Relations avec les enseignants (favoriser le bon déroulement des activités pédagogiques) - Participation aux expérimentations en cours : recueil, saisies, mise en forme des données... Permanence un weekend par mois sur l'exploitation (traite, alimentation, soins aux animaux) Rémunération selon la convention collective des salariés agricole de l'Isère (Niveau 2, Echelon2, 9.92Đ brut horaire) Envoyer CV et lettre de motivation à l'adresse email ci-dessous Contact : Adrien RABALLAND, Directeur Exploitation Agricole
✆ **06 31 05 96 02**
adrien.raballand@educagri.fr

CONCESSIONS MOTOCULTURE
Auxois Morvan, plaine de Dijon et Grand Dijon
RECHERCHONS mécaniciens (nnes) motoculture
Vous aurez pour mission d'assurer la maintenance et la réparation de matériels de motoculture. Vous devez impérativement avoir des compétences en électronique, hydraulique et pneumatique.
• CAP ou BEP, BAC maintenance des matériels.
• Expérience : 3/5 ans requise
• Polyvalent et autonome • Poste évolutif
• Type de contrat: CDI • Durée du travail: 39 H/semaine
• Salaire: à débattre suivant expérience
Contacter DROUIN Pascal - **Port. 06 26 94 48 84**

69 - Rech. métayer ou prestataire de service pour propriété 7,5 Ha en Beaujolais sud : 5 Ha Gamay, 1,5 Ha Chardonnay, 1 Ha Pinot, vignes jeunes et 100% mécanisables. Vinification Oedoria. Plus d'info...
✆ **06 80 59 71 56**

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

La société Matériel Agricole Gauthier
Concessionnaire New Holland, accompagne ses clients depuis plus de 75 ans. Nous proposons à nos clients une large gamme de services de proximité avec notre siège de Saint-Germain-du-Bois et nos 4 bases de Mesnois (39), Autun, Allerey-sur-Saône et Saint-Trivier-de-Courtes (01).



Mécanicien matériel agricole experimenté Allerey-sur-Saône
Vous êtes passionné de mécanique agricole ou poids lourd, vous avez de bonnes connaissances en hydraulique, vous avez le goût du travail bien fait et appréciez le travail en équipe à taille humaine. Vous justifiez d'une expérience significative réussie dans le domaine de la mécanique agricole.
De niveau Bac Pro ou BTS, vous avez la capacité de suivre les programmes de formation du constructeur. Vous êtes rigoureux et ordonné.
Nous vous proposons de rejoindre notre équipe de mécanicien sur notre base située à Allerey-sur-Saône près de Beaune afin d'accompagner son développement.
En tant que spécialiste de la maintenance sur engins et équipements agricoles vos missions, sous la responsabilité du chef de base seront :
- établir des diagnostics et effectuer des réparations en atelier et sur le terrain sur les machines de nos clients
- assurer la préparation et le montage de matériels neufs en vue de leur livraison. Participer à leur mise en route et à la mise en main au client
- réaliser les opérations d'entretien des machines selon les plans d'entretien des constructeurs.
Rigueur, sens du service client, disponibilité, connaissance technique et implication personnelle sont les principales qualités du candidat.
Salaire selon l'expérience.
Poste à pourvoir immédiatement, merci d'envoyer CV+ lettre de motivation par email à l'adresse : l.hubert@matgauthier.fr

69 - Exploitation viticole beaujolais cherche tractoriste CDI.
✆ **04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr**

71 - Ferme polyculture élevage région Clunysois cherche salarié (e) temps partiel ou plein.
✆ **06 85 02 54 26**

89 - ETA Sud Yonne RECHERCHE battage maïs grains, Yonne - Nord Nièvre - Loiret + travaux terrassement (réf. 3902)
✆ **06 88 71 83 17**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

ELEVAGE LAITIER
RECRUTE
1 **chauffeur agricole** expérimenté et 1 **trayeur animalier**
Tél. : 03 85 34 84 78
CV + LM : nathalie@chevres.com

Mariage

Rencontre

69 - Monsieur de 68 ans sérieux et honnête cherche compagne sérieuse 60/65 ans. Ecrire à IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
Réf : 290

69 - JH 46 ans cherche JF de 35 à 50 ans pour vie à deux. Enfants acceptés, aime la campagne, les animaux. Ecrire à IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
Réf : 291

Animaux

Bovin

01 - Vds cse retraite vaches pleines & génisses de 15 à 20 mois et laitonnes genotypées HBC indem IBR et vacc. FCO
✆ **06 75 74 73 91**

01 - Vds génisse Holstein père Derveix IA Charolais TGS vacciné FCO BVD Ok
✆ **06 66 33 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 12 - 13 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 370A)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends 4 à 5 vaches salers, pleines du salers, vêl. nov.-déc. + 2 bourrets HBS, IBR A, ind. de BVD.
✆ **06 43 22 56 17**
à St-Hippolyte

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose cet automne 40 veaux mâles (cru d'exception) le tout issu de bonne lignée alliant facilité de vêlage et conformation, présentation de la production du taureau Fort Lamy ayant remporté le deuxième prix de synthèse au dernier concours national charolais. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Toutes garanties apportée et livraison toutes distances. (réf. 390D)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

38 - Vds mâles repro. Limousins 1 an troupeau HBL garanties sanitaires et livraison.
✆ **06 12 05 40 97 L. MICHEL**

42 - vds génisses Aubrac 10 12 mois insc Upra ind IBR dressées à l'attache
✆ **06 85 02 07 60**

52 - Cause retraite VEND 40 vaches pleines limousines, BO, conformation, docilité, TGS (réf. 38VB1)
✆ **03 25 84 84 71 - 06 77 63 33 84**

54 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières génisses pleines. Livraison assurée.
✆ **03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60**

58 - Vends taureaux 18 mois, - veaux de l'année HBC, IBR A, TB qualités et origines Martinet Damien - Ternant (réf. 3802)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS taureaux 18 mois et veaux de l'année, IBR A, HBC. SCEA Elevage Martin - Montigny sur Canne (réf. 38VB2)
✆ **03 86 50 05 60 - 06 83 85 43 95**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année sans corne (réf. 380B)
✆ **06 83 68 07 96**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

PORTES OUVERTES d'élevage

LES 6, 7 et 8 OCTOBRE

Les élevages Champeau Michel
et SCEA Mélaye Sennepin
organisent leurs **JOURNÉES COMMERCIALES**
Au programme sur ces 3 journées, présentation des animaux au pré



• **CHAMPEAU MICHEL**
La Belle Étoile - 58320 Parigny les Vaux 06 62 66 56 54
• **SCEA MÉLAYE SENNEPIN**
Le Bourg - 58700 La Celle sur Nièvre 06 60 48 07 08

PORTES OUVERTES
29, 30 septembre et 1er octobre

- 25 veaux de l'année
- 15 taureaux 18 mois
- 2 adultes
- Inscrits HBC ou non
- Disponible à la vente

le meilleur accueil vous sera réservé

Gaec **MONTCHARMONT**
Roland et Thomas
Magny, 58170 Millay
Tel. 06 14 09 77 66
06 09 74 90 23 - 06 16 36 19 68

PORTES OUVERTES
30 septembre et 1er octobre
Veaux de l'année,
taureaux 18 mois et adultes
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

VISITES D'ÉLEVAGES DANS
3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C., IBRA et garanties sanitaires
Samedi 30 septembre et dimanche 1er octobre 2017
85 veaux mâles de l'année, 13 taureaux 18 mois,
2 taureaux adultes et 15 génisses pleines vêlage décembre

CACD GAEC CORNELOUP	Beaulon	06 77 68 78 58
>> Animaux rassemblés à Santigny le Haut - 03230 Beaulon		
GAEC BLANDIN-CURY	Vaumas	06 30 20 98 12
EARL ALEXANDRE	Paray-le-Frésil	06 10 44 20 67

VIDÉO VISIBLE SUR **simongenetic.com**
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Fabienne et Jean-Michel CHATILLON
Elevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70

PORTES OUVERTES
29, 30 sept. et 1er octobre 2017
Veaux, taureaux de 18 mois,
exposés au pré. Prix raisonnables

Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

SAS Ferme du ROMPOUÉ
Famille Deboux, 58110 CHOUGNY
VOUS INVITE à leurs **PORTES OUVERTES**
LES 29, 30 SEPTEMBRE & 1er OCTOBRE
au lieu-dit de Cuy - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs de 18 mois
ainsi que veaux à aptitudes vêlages faciles
Contact:
Hervé **06 26 01 58 72** • Olivier **06 26 01 58 71** • Jérôme **06 09 97 30 97**

CHAROLAIS SUD MORVAN 58 LUZY
La Génétique du Sud Nivernais- L'image et la fierté d'un terroir
VENTE AMIABLE
de taureaux charolais 18 mois
SAMEDI 30 septembre à la grande halle
Exposition vente de 9h00 à 18h00
Renseignements: 06 07 51 04 99

JOURNÉES COMMERCIALES
LES 13 & 14 OCTOBRE
PRÉSENTATION DE L'ÉLEVAGE
- taureaux 18 mois
- veaux de l'année
HBC - IBR A
SCEA ELEVAGE MARTIN
58340 Montigny sur Canne
03 86 50 05 60 ou 06 83 85 43 95

PORTES OUVERTES
les 29, 30 septembre, et 1er octobre
ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND
reproducteurs veaux et taureaux 18 mois TGS,
80 vaches et génisses 18 mois
SCA LEMAITRE Raymond - Chevannes - 58 Montaron
03 86 30 61 65 - 06 72 29 06 85

PORTES OUVERTES
VENDREDI 29 SEPTEMBRE
GAEC DELORME
Collonges 71250 Lournand
INVITATION
Visite au pré - découverte de notre élevage charolais HBC
30 veaux reproducteurs • Taureaux 18 mois
Notre meilleur accueil vous sera réservé
Contact : 06 80 20 46 47

JOURNÉES COMMERCIALES
3 ÉLEVAGES CHAROLAIS SUR DEUX SITES DISTINCTS
6 et 7 octobre 2017
GAEC Patrice GATILLE - Audour 71520 Dompierre-les-Ormes : 03 85 50 46 08
EARL GATILLE Laurent - Audour 71520 Dompierre-les-Ormes : 06 71 14 65 03
GAEC MATHIEU - HBC - Vigousset 71250 Montmelard : 06 88 92 01 18
Visite à l'étable si mauvais temps

PORTES OUVERTES
À L'EARL GABORY
Jeux-les-Bard (21)
Élevage HBC
les 29 & 30 septembre
CHOIX DE TAUREAUX 18 MOIS - VEAUX DE L'ANNÉE
Verre de l'amitié
Toutes garanties sanitaires IBRA - Tel. 06 87 43 40 33

JOURNÉES PORTES OUVERTES
de 2 élevages HBC sur site de Beaumont
les 29, 30 SEPTEMBRE et 1er OCTOBRE
Élevage charolais GAEC DE BEAUMONT - 58230 Alligny-en-Morvan
Élevage charolais GUENOT NICOLAS - 21230 Allerey
A VENDRE
• 20 veaux reproducteurs
PRIX RAISONNABLES
03 86 76 12 83 - 06 70 34 71 84
Site : pagesperso.orange.fr/earldebeaumont

58 - Vends cause surnombre 8 jeunes vaches CHAROLAISES et 2 génisses 3 ans, garanties gestantes, vêlage février et veaux reproducteurs Génotypés, vêlage facile et sans corne. Le tout HBC. Lycée Agricole - Nevers Challuy (réf. 3901)
✆ **06 07 72 02 07**

69 - Achète laitonnes charolaise vaccinées FCO pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds bons Trx 15 à 18 mois + veaux repro le tout HBC Elevage Grange Stéphane - 69210 Savigny.
✆ **06 31 41 82 83**

69 - Cause cessation lait, vends vaches Mont. et Prim'Holstein fraiches au lait + vaches à terme Mont.
✆ **06 66 74 42 86**

71 - Vends génisses à saillir Holstein et génisses Holstein terme janvier 2018.
✆ **06 83 08 29 40**

71 - Vends cause cessation taureaux repro. 18 mois à 30 mois et 30 génisses pleines charolaises, HBC, IBR A.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - 4 élevages charolais HBC vous ouvrent leurs portes les 29 et 30 sept. Et 1er octobre. Berthier Pierre à Marizy, 06 07 08 76 39. EARL Chemarin à Marizy, 06 83 89 75 08. Ducert Claude à Martigny-le-Comte, 06 07 75 81 61, et le Gaec Pornon à Viry,
✆ **06 74 53 49 72**

71 - Elevage charolais HBC, portes ouvertes les 29, 30 septembre et le 1er octobre 2017. Vente de veaux mâles de l'année, 60 taureaux de 20 mois (N.I.), 30 génisses de 20 mois (N.I.). Nouveautés sur http://gaecbonnot.free.fr - Gaec Bonnot Fernand et fils, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - 4 élevages charolais HBC vous ouvrent leurs portes les 29 et 30 sept. Et 1er octobre. Berthier Pierre à Marizy, 06 07 08 76 39. EARL Chemarin à Marizy, 06 83 89 75 08. Ducert Claude à Martigny-le-Comte, 06 07 75 81 61, et le Gaec Pornon à Viry,
✆ **06 74 53 49 72**

71 - Vds cse cessation 22 génisses repro. charolaises 18 mois, non inscrites, IBR A, vacc. FCO. Dumas Bernard, Ciry-le-Noble.
✆ **06 10 55 02 78**

PORTES OUVERTES
LES VENDREDI 6, SAMEDI 7 & DIMANCHE 8 OCTOBRE
DANS LES ÉLEVAGES
- BATHO Serge l'Hatenon 58330 Saxi Bourdon
- BATHO Roger - Pontillard 58330 Saxi Bourdon

71 - Cause surnombre vends 11 génisses gestantes charolaises HBC, terme mi-janvier, TGS. Ducert Cl.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends tx de 18 mois, HBC + 2 vx, vêlage facile, HBC, prix raisonnable, TGS, livraison assurée.
✆ **06 13 66 20 12**

71 - Elevage charolais HBC Laugerette M., taureaux 18 m., veaux de l'année, génisses 8 mois.
✆ **06 82 59 43 20 ; 03 85 24 13 02**

71 - Eleveur salers bio vend 3 primipares suitées femelles, 2 génisses 2 ans à saillir, 3 de 18 mois, 4 de 1 an, 1 taureau 4 ans. Plus de renseignements au
✆ **06 76 05 37 15**
03 85 72 71 46

73 - Cherche places pour vaches taries, génisses à inséminer Savoie ou départ limit. 38, 74.
✆ **06 80 15 90 99**

88 - Vends taureau Blond d'Aquitaine de 7 ans (tokapi I A) très calme type plutôt viande. Jeunes vaches avec leur veau. Toutes garanties sanitaires, livraison
✆ **06 12 85 67 49**
ou 03 29 30 81 40

90 - VDS génisses et taurillons Aubrac inscrits de 8/10 mois.
✆ **06 80 23 63 65**

Caprin

18 - Vds chevrettes, 1 semaine, issues très bon troupeau, connectés CAPgènes - boucs, 2 ans, IA.
✆ **06 24 79 37 12.**

26 - Vds 10 Saanen en lact + 10 pleines + chevrettes 1 an. Elevage ind. Caev contrôle laitier gene+ 06 52 52 68 61
✆ **06 52 52 68 61**

38 - Vds bouc chamoisé alpin écorné issu d'IA 3 ans : 100 euros.
✆ **06 19 77 55 40**

71 - Vends bouc alpin + chèvres.
✆ **06 49 73 55 07**

Equin

71 - Avant l'hiver, adopterais poney ou cheval (même difficile).
✆ **07 85 19 14 91**

Chien

39 - Vds montagne des Pyrénées femelle 8 mois 250268712556356 non compatible chèvre
✆ **07 86 48 93 45**

71 - Vends chiots Berger allemand, non Lof, nés le 10-07, portée de 5, n° la mère : 250269606301502, n° siret 442362653.
✆ **06 83 13 82 29**

71 - Vds 2 femelles Montagne des Pyrénées Patou, portée 6 chiots, nés 03/06, non LOF, mère 250269802264441, Siren 311519854.
✆ **06 85 02 54 26**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



Les occasions puissance

CLAAS MACON

71850 Charnay-Lès-Mâcon -Tél : 03 85 34 66 16 / Fax : 03 85 34 49 26.
Contacts : Fabrice POINT : 06 31 88 14 63 /
Marc MICHEL : 06 30 25 98 26

TRACTEURS	
CLAAS	
AXION 850 T4F	2014
AXION 840 CIS	2009
AXION 820 CIS	2012
ARION 650 CMATIC	2015
ARION 640 CEBIS	2008
ARION 620 CIS T4	2015
ARION 620 CIS T4	2013
ARION 530 CIS T4	2013
ARION 510 CIS	2011
ARION 460 CIS T4	2015
ARION 440 CIS T4	2015
ARION 420 CIS	2011
ARION 420 CIS	2010
ARION 420	2010
ARION 410 CIS T4	2016
ARES 557 ATZ	2007
AXOS 340 CX	2009
NEXOS 230 VL	2015
CASE	
MAXUM 180	1999
MF	
6455 DYNA 6	2006
JD	
7230 R	2012
CARRARO	
TIGRE 4000	2016
JDS	
DROMSON 75	2004

MOISSONNEUSES	
CLAAS	
LEXION 750TT	2014
LEXION 570	2008
TUCANO 430	2013
ENSILEUSES CLAAS	
J 940 T4I	2015
PRESSE CLAAS	
VARIANT 380	2012
ROLLANT 260	2009
ANDAINEUR CLAAS	
LINER 550T	2015
LINER 430	2005
FANEUSE CLAAS	
VOLTO 770	2007
VOLTO 640 H	2000
POTTINGER	
HIT 910 AZ	2012
FAUCHEUSE CLAAS	
DISCO 3100 C	2012
CORTO 320 FN	2016
CORTO 3200FN	2012
CORTO 3100F	2006
TELESCOPIQUE CLAAS	
SORPION 7040	2012
SEMOIR	
HORSH	
Express 3DT	2014

Nombreux choix disponible, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations
www.tractormarket.com/macon

FB/CLAASMACON

CLAAS AUVERGNE

RN9- 03800 SAULZET -Tél : 04 70 90 30 11
Contacts : Jérémy GOUBERT: 06 87 84 88 24

TRACTEURS : CLAAS	
ARES 657 ATZ	2006
ARION 620 CIS T4	2013
ARION 630 CIS T4	2012
ARION 640 CIS T3	2010
AXION 820 CEBIS	2011
AXION 840 CMATIC	2013
AXION 850 CEBIS	2013
AXOS 330 CX	2012
CELTIS 456 RX	2006
ELIOS 230	2015
ARION 420	2012
ARION 530	2014
ARION 520	2009
JOHN DEERE	
5720	2006
6920	2003
NEW HOLLAND	
NH 6080	2010
RENAULT	
ARES 610 RZ	2000
ERGOS 456 M	2008
SEMOIR	
MONOSEM NG+3	2003
PULVERISATEURS	
Hardi Commander 24m	2002
Hardi Mega LHZ 21m	1997
Hardi Navigator 28m	2009
TELESCOPIQUES	
SCORPION sur demande	

JCB 526 AGRI	2012
Manitou MLT 735	2013
MOISSONNEUSES CLAAS	
LEXION 570	2005
LEXION 740	2014
Dominator 98 VX	2000
LAVERDA	
M306 LS	2006
ENSILEUSES NEW HOLLAND	
FR 9040	2011
Autre Ensileuse sur demande !	
FAUCHEUSE KUHN	
FC 303 GLV	2003
FC 313 F	2012
GMD 802	2003
JOHN DEERE	
JD 331	2014
KRONE	
EASY CUT 320	2005
PRESSES CLAAS	
ROLLANT 350	2010
VARIANT 360	2007
FERABOLI	
265 HT Filet	2012

Nombreux choix disponible, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations
www.tractormarket.com/auvergne

FB/CLAASAuvergne



OCCAS'PRO Garnier - Chosalland
Saint-Jean-la-Bussière 69

TRACTEURS
New Holland
- T7.185/2013/3600H/Rel.Av
- T6070/2010/6800H/Rel.Av
- TM120/2007/4000H
- T6.140/2013/2000H
- T6020/2010/4100H/Chargeur Mailleux T10
- T6020/2010/3400H
- T6020/2008/2100H
- TS115A/2004/7500H
- 7840SLE/1997/6300H
- T5.115EC/2015/1500H/Chargeur TL750MS
- TND75 Arceau/1999/8500H/Chargeur Q30
- FIAT 88-94/1993/9400H
- FIAT 82-92/1993/9700H/AD QUICKE

Case IH :
- Maxxum 110MC/2007/4500H/Charg MX100

Autres marques
- Fendt Vario 410/2004/7400/Chargeur F30
- John Deere 5090M/2012/2100H/Chargeur
- Ares 557 ATZ/2006/6200H
- Ares 557ATX/2007/3600H/Charg MX T10
- MF6455/2007/4100H/Chargeur MF955
- MF 5455/2012/1200H

TRACTEURS SPÉCIALISÉS
- T4.95F/2014/1000H
- TN75FA/2009/2200H
- TNF65/1998/4600H

AUTOMOTEURS
- NH FX40/2005/3000H

MATÉRIELS :
Travail su sol :
- Cultimix 3000-190
- Herse rotative prosol P3140
- Charrue 3 à 5 corps
- CoverCrop APXETL 28disques
- Herse quivogne 4m50

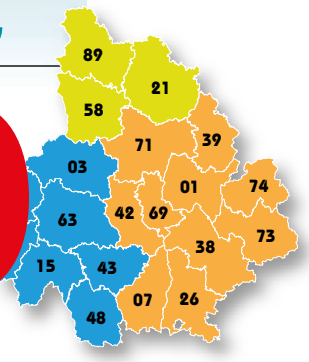
Nutrition
- Bol Solomix 1400 Trioliet
- Désileuse Jeantil DP6200
- Déroouleuse Altec RDI 60 PA

Fenaison
- Conditionneuse Kuhn FC250G
- Conditionneuse Kuhn FC240P
- Conditionneuse KV KW 336
- Faucheuse Kuhn GMD600GII
- Faucheuse Kuhn GMD602
- Faneuse Kuhn GF5001MH
- Faneuse Krone KW 5.50
- Faneuse Lely Stabilo 520
- Andaineur Kuhn GA 4521
- Andaineur Krone Swadro 42
- Presse New Holland BR740
- Presse New Holland BR6090
- Presse Vicon RV1901
- Presse JD 864
- Presse Gallignani 8600

Divers
- Epandeur Deguillaume HVD 16/14
- Epandeur Jeantil EW6000
- Cureuse Greffet G2200
- Epandeur d'engrais ZAM Prétix 1500
- Epareuse Bomford GT45X
- Benne Monocoque Buchet 8T

FINANCEMENTS ET GARANTIES PERSONNALISÉS
Renseignements **Charles GARET**
04 74 64 20 77 - 06 19 13 15 50
Découvrez notre parc occasion sur : **www.garniergroupe3g.com**

20




Krone V180
24 000€ HT


Tatoma MT 16
15 000€ HT


Rolland V2 - 160
11 500 € HT


Bétaillère Mazeron 6 m
4 900 € HT


Caruelle Olympia 400S
30 000€ HT


Amazone ZA-M 300l Profis
11 300€ HT

ETS Parigot **Alexis Applencourt**
06 31 10 31 73

SARL PAUL PELTRAT ET FILS

- ENRUBANEUSE SUPERTINO - ATTELAGE 3PS OU TIMON FILM 750-COMPTEUR
- DEROULEUSE LERIN AV BRAS DE CHARGEMENT/ DESILEUSE AGRAM 3 PTS
- TRACTEUR 4RM JOHN DEERE 3400X CHARGEUR FAUCHEUX/ 6220 TSL CHARG Q55 5400H
- RENAULT 65 14 LP CHARGEUR FAUCHEUX 500 4 VERINS / 751 4S / 651 4S CHARGEUR
- FORD 4610 4RM ARCEAU 4 PNEUS NEUFS / CASE 845 XL PNEUS NEUFS
- NEW HOLLAND TS 90 CHARGEUR MX 80 MULTISERVICE 6300H
- SAME TAURUS 60 DA CABINE SECURITE / ZETOR 6748 CABINE
- TRACTEUR 2 RM JOHN DEERE 1040 ARCEAU / MF 145-135 CHARGEUR / FORD 2600 ARCEAU TOIT
- RENAULT 61/12 RS / SAME SATURNO 80 CABINE SECURITE
- ROUND BALLER GLASS ROLLANT 250 FICELLE PICKUP LARGE AMAREUR ROTATIF 120*120
- TELESCOPIQUE NH LM 410 6100H MULTI SERVICE + FOURCHE
- FAUCHEUSE KUHN GMD 700/702 / PENDULAIRE GMD 3110
- FANEUSE KUHN GF 7601/8501/CLAAS VOLTO 870 / KRONE 670
- ANDAINEUR KUHN 2T A 6522 / GA 3501
- PINCE A ENRUBANNAGE ATT EURO OU MX SOUPA / CALVET
- PELLE A PNEU POCLAIN 688 COMMANDE ASSISTEE ROUE LARGE 3 GODETS
- DIVERS MATERIELS FENAISON PETITE LARGEUR + DIVERS MATERIELS DE CULTURE
- TRACTO CASE 4RM 4 GODETS MF 685 / FIA DROPP + EXTENDEO
- BENNE MONOCOQUES MAITRE 8T PORTE AUTO FLECHE RESSORT / GOYER 5T RIDELLES + REHAUSSE
- BETAILLIERE ROBUST R450 FOND ALU SEPARATION BARRIERE EXT / MASSON B 4000
- SEMOIR NODET GC 19 RGS / AS 17 RGS / SEMOIR MAIS 4 RGS CARRARO PNEUMATIQUE
- TONNE LISIER PICHON GALVA 8000L OUV HYDR FLECHE RESSORT
- SCIE 3 PTS TAPIS HYDR IND OMA
- PAILLEUSE KUHN PRIMOR 3560 TRANIE COMMANDE ELECTRIQUE

www.peltrat.fr - 71800 OYE - 03 85 25 82 19

Tracteurs				Télescopique NH LM 415A	2005
NH TM 120	2003	CLAAS AXOS 320 CX	2012	Combiné KUHN 3 m	2006
NH TSA 115	2006	J DEERE 5055E	2015	Combiné AMAZONE	
NH T 6020	2012	J DEERE 6230	2010	5 m repliable	2013
NH T 6020 charg	2010	CASE Maxxum MX 100 + char...	2011	Déchaumeur cover-croop RAZOL	
NH T 6010+	2010	CASE PUMA 215 AFS	2012	36 disques	
NH TSA 110	2005	DEUTZ AGROFARM 100 charg	2007	Déchaumeur cover-croop Jean de Bru 24 disques	
NH T5-95	2013	DEUTZ AGROTRON			
NH TLA 100	2007	K 420 charg	2011	Semoir 3 m KUHN - GASPARDO - SULKY	
NH TLA 90	2007	VALTRA N92	2012		
NH TL 80	2000	LAMBORGHINI 956	1995	Epandeur LEBOUCH HVS 12..	2012
NH TD 80D	2004	LAMBORGHINI 774-80	1988	Désileuse-pailleuse JEANTIL-DPR 6000	2009
NH 5635	1998	SAME RUBIN 150	1999		
NH L75	1998	**Divers**			
CLAAS CELTIS 456 RX	2005	MB NH CS540 RS cpe repliable 4.80	2005	Nombreux matériels de fenaison	

1535 rue Charles de Gaulle 42210 MARCLOPT
✆ **04 77 54 44 27- 06 87 73 26 52**

Défi~Mat

ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEUR	an	Heures	CV
CASE JXU 90 U, char case LRZ 120	2004	4100	90
CLAAS Celtis 456 RX, invers hydro-3 DE	2008	5500	102
CLAAS Axos 310, batis MX	2011	2100	75
CLAAS Axos 330 CX, char. MX 80,5	2011	3950	90
Deutz Agrofarm 420	2009	3800	100
Deutz Agrotron L730, pont av et cab susp	2012	2600	220
J. DEERE 5080 R, char JD 551-BMS 130	2009	5500	80
J. DEERE 6090 MC, char JD H 310 BMS 190	2014	1900	90
J. DEERE 6105 R, char JD H 310 BMS 190, *révisé*	2013	2100	104
J. DEERE 6230 P, crochet ramasseur	2008	4300	100
J. DEERE 6430 P, auto power-TLS-HCS, *révisé*	2010	4400	125
J. DEERE 6530, PQ+ 24/24 TLS	2008	4000	120
J. DEERE 6600, boite PQ 20/20	1997	9300	115
J. DEERE 6630 P, TLS HCS auto power	2010	3600	135
J. DEERE 6130 R, TLS - rel av	2013	2900	130
MC CORMICK MC 130, char MX 120 - croco 160	2010	4700	130

M. FERGUSON 5440, dyna 4, char MX u8 2011 .. 4700 .. 100
M. FERGUSON 7465, dyna VT, cab et pont susp 2012 950 .. 135
VALTRA N 103, char quicke Q 61 - BMS 190 ... 2014 .. 1600 .. 100

MATERIEL DIVERS	an	capacité
Déroul.CALVET - DRH, bras charg., dents escamtable	2014	
Pailleuse ...LUCAS - CASTOR +30, haillon ar, semi portée	2004	3m³
Mélang.TRIOLIET - TRIOMIX 1000, pesée, charg. ar	2002	10 m³
Mélang.TRIOLIET - SOLOMIX 1 1400, com élect, pesée, sple vis	2008	14m³
Mélang.TRIOLIET - SOLOMIX 1-1400 ZK, com élect, pesée sple vis	2013	14m³
Rem. mono. .AGRAM - BIGBEN 12, prte auto, rehausse	2007	12T
Rem. mono. .Lyonnet - BML 110, prte auto, rehausse	1999	11T
Épan. fum. .GILIBERT - HELIOS 14, boit. en cab., centr. hydro.	2005	14m³
Épan. fum. .GILIBERT - HELIX 8, tapis noix neuf	2009	8m³
Mois. bat. .LAVERDA - 255 AL 4WD, 5 sec., coupe 4,80.	2004	210

DE NOMBREUX MATERIELS DE FENAISON DISPONIBLES - RENSEIGNEZ-VOUS

OPÉRATION MORTE SAISON SUR OCCASIONS FENAISON

Financement : 3 campagnes à taux zéro*
Offre valable jusqu'au 31 octobre 2017

Faucheuse KUHN :
GMD4410FF de 2012
GMD600GII de 2002
GMD700GII de 2005
GMD702 de 2003

Fauch.conditionn. KUHN :
FC303GC et FC250
FAUCHEUSE AVANT KUHN
GMD802FF de 2015

Faneuse KUHN :
GF8712 de 2014
GF8501MH de 2005
GF6301 MH de 1999
Faneuse CLASS volto 77 de 2010

Enrubaneuse Vicon BW1400 de 2007

Dessileuse Pailleuse Kuhn Altor 4560 de 2013

*(Sous réserve acceptation du dossier agilor)

ETS ESCURAT 19200 USSEL
Tél. : 05 55 72 18 55

ETS QUIERS 04 71 47 80 56

- TRACTEURS	Année	Heures	CV
N. HOLLAND - T7, 185 AC, TBE	2012	2550	140
N. HOLLAND - T5, 105 DC, TBE	2013	3640	105
N. HOLLAND - L95, BE	1997	3125	95
N. HOLLAND - TL80, TBE	2000	5100	80
N. HOLLAND - 8360 RC, TBE	2000	6980	135
VALTRA - T121, TBE	2009	3730	130
M. FERG. - 6455 Dyna6, charg, TBE	2011	4700	112
M. FERG. - 5455, charg, inv. hydr	2007	5600	100
SAME EXPLORER - 85T, arceau, ch., TBE	2006	4990	85
LAMBORGHINI - LS674-70, charg.	2000	5340	70

- DIVERS	Année	Capacité
Benne **ROLLAND** Turbo 10, TBE	1995	10 T
Benne **LEGRAND** SPL 8042, BE	1998	8 T
Désil. paille. **BELAIR** Calyso 820 S	2005	8,5 m³
Désil. paille. **JEANTIL** DP5800 RE, TBE	2003	5,8 m³
Déroouleuse **CALVET** DRH, TBE	2000	
Bol mélangeur **AGRAM** BIG FEED 12, BE	2000	12 m³
Aplatisseur **REXIT** AP122, TBE	2003	

MATÉRIEL AGRICOLE OCCASIONS

- Epandeur 6 et 7 tonnes avec ou sans porté
- Broyeur axe horizontal 2,35 m
- Rouleau 5,30 m et 3 m
- Faucheuse roto GMD 702 - GMD 700 - GMD 600
- Mélangeuse 10 m³
- Bétaillère Masson 4 m
- Surélévateur balle ronde Altec
- Pirouette 4 - 6 - 8 toupies
- Charrue bisocs - trisocs - quadrisocs

AGRI PLEVY - 06 81 01 53 82

- **Pièces Tracteurs,Tracto, Télescopic,**
- **Mois Batt. Lexion, J.Deere, New Holland, etc.**
- **Pièces pelles Hitachi 210, Komatsu 160 - Doosan 145, Case 10.88, Case 9.88,**
- **Job Fiat**
- **Coupe Bisot 7m50. NH Crop Ranger**

CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

Le machinisme recrute en régions

Dans le cadre de notre développement nous recrutons
MÉCANICIENS (NNES) et TECHNICIENS (NES) AGRICOLES

Vous aurez pour mission d'assurer la maintenance et la réparation de matériels agricoles. Vous devez impérativement avoir des compétences mécanique en électronique et hydraulique.
- Expérience : 3/5 ans requise
- Polyvalent et autonome • Poste évolutif
- Type de contrat: CDI • Durée du travail: temps complet
- Salaire: à débattre suivant expérience

Envoyer CV et lettre de motivation à :
Sarl Giacomel ZA Granges Hautes, 13 rue Bief Perou - 21130 Auxonne
jp.giacomel@wanadoo.fr

FRÉDIÈRE
concessionnaire Merlo - Same - Valtra - Boumatic
RECHERCHE
dans le cadre de son développement
1 technicien d'élevage
pour SAV (agrément OPTITRAITE souhaité)
1 mécanicien agricole
Envoyer CV à Frédière
route de Saint-Bel 69210 Savigny
ou contacter le 06 76 72 05 49
Venez nous rencontrer au Sommet de l' Elevage sur le stand VALTRA.

MORTIER PARIÉS POUR LE FUTUR — Concessionnaire **MASSEY FERGUSON**

1 COMMERCIAL(E) CONFIRMÉ(E)
ou 1ère expérience réussie

SECTEUR POLYCULTURE ÉLEVAGE
Diplômé BTS machinisme agricole
Vous êtes rigoureux, organisé et doté d'un très bon contact dans le monde agricole.

merci d'adresser votre candidature (cv / lm) à
MORTIER SAS,
5 route de Chappe
21430 CENSEREY
compta@groupemortier.fr
MASSEY FERGUSON

Les Ets Colinet

concessionnaire Deutz/Lamborghini
RECRUTENT
1 TECHNICO-COMMERCIAL
pour le secteur Beaujolais
Envoyer CV + lettre de motivation à
bertrand@colinet.fr
ou contactez-nous au
✆ **06 85 74 04 08**
Colinet
AGRI MONTS DU LYONNAIS, 69550 Saint-Martin-en-Haut,
AGRI PILAT, 69420 Longes,
AGRI BEAUJOLAIS SANDELION, 69910 Villié Morgon,
ISÈRE ELEVAGE, 38590 Brezins,

AURASTOCK
La Solution stockage en Auvergne Rhône-Alpes

RECHERCHE 42 - FEURS
MONTEUR
de structures tunnels

Travail sur 4 jours, du lundi au jeudi
Déplacement à la journée (exceptionnellement une nuit à l'hôtel)
Périmètre géographique Auvergne-Rhône-Alpes
Travail physique en extérieur
Travail en équipe de 2 ou 3 personnes maxi
Au départ Contrat à durée déterminée de 6 mois
Pouvant déboucher sur un CDI avec prise en charge du permis EB.
Notre société adhère à la caisse des congés payés du bâtiment.

Contact : **06 08 72 10 31 -** Mail : eric.joassard@aurastock.com

Dans le cadre de notre développement nous recrutons
MAGASINIERS (ÈRES) AGRICOLES

Vous aurez pour mission d'assurer le conseil, l'accueil et la vente de pièces agricoles. La réception des commandes, la préparation des livraisons.
- Expérience en magasin agricole conseillée
- Sens de l'organisation
- Travail en équipe, dynamique, motivé
- Assurer l'évolution du libre service
- Contrat CDI. temps complet.
- Salaire : à débattre suivant expérience

Envoyer CV et lettre de motivation à :
Sarl Giacomel ZA Granges Hautes, 13 rue Bief Perou - 21130 Auxonne
jp.giacomel@wanadoo.fr

OFFRE EMPLOI
ETS ESCURAT 19200 USSEL
Technico Commercial en Matériels Agricoles
Description du poste : Sous la responsabilité du Directeur de la concession, vos missions principales seront : Développer la vente de matériels agricoles et de tracteurs des gammes New Holland, Représenter l'Entreprise en qualité de Concessionnaire, Prospecter sur secteur défini, Définir techniquement le matériel le mieux adapté au besoin du Client, Conseiller et Fidéliser les Clients.
Niveau d'étude recherché : BTS
Lieu d'exercice : USSEL 19200
Salaire indicatif selon grille de formation (part fixe+prime)
ETS ESCURAT - Les Prades - 19200 USSEL
Tél. : 06 08 62 53 10

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. REBELO MONTEIRO ANTONIO décédé le 25/03/2016 à QUETIGNY (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218009708/CM.

AL213919645

Par décision du TGI de DIJON en date du 07/08/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. DEMOUR Pierre décédé le 04/02/2013 à VITTEAUX (21). Réf. 0218020580/CM. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL213919890

Par décision du TGI de DIJON en date du 18/07/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BELFODIL FRANCOIS décédé le 25/04/2016 à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21). Réf. 0218019384/FH. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL213919896

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. KOSCIELNY RYSZARD décédé le 19/01/2016 à Dijon (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218008786/IS.

AL213919908

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. MARTEL GERARD décédé le 05/08/2015 à Dijon (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218003402/IS.

AL213919909

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. JACQUES CHRISTOPHE décédé le 28/10/2015 à Dijon (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218009572/IS.

AL213919910

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. MOREAU MICHEL décédé le 20/07/2012 à Semur-en-Auxois (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218003083/IS.

AL213919911

NOMINATION

ISP FRANCE

SARL au capital de 85 500 €
61 rue du Centre ARCO
21160 Marsannay la Côte
803 788 249 RCS Dijon

PV d'AGO du 09/06/2017 : Nomination de la société AUDITIS SAS, représentée par M. Philippe DANDON, domiciliée à DIJON (21000) 5 rue René CHAR, en qualité de commissaire aux comptes.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis, la gérance

AL213919412

IFAC Avocats
28 boulevard du 14 juillet
(10000) Troyes

AXE EQUIPEMENT

SAS au capital de 1 675 000 €
Siège social : JUILLY
21140 Semur en Auxois
341 015 600 RCS Dijon

Le 27/07/2017, les associés ont nommé en qualité de Président, en remplacement de la société MILAGE démissionnaire, la société SCOMAS HOLDING, SAS au capital de 1 000 000 €, ayant son siège social à Moneteau (89470) 6 rue des Caillottes ZI de la Plaine des Isles immatriculée RCS Auxerre 304 576 424.
Le 27/07/2017, le Président a nommé en qualité de Directeur Général la société MB PRESTATIONS, SARL au capital de 10 000 €, ayant son siège social à Chailley (89770) 6 rue des eaux bues immatriculée RCS Sens 792 541 195.

Pour avis,

Me BROUILLARD DE VREESE

AL213919917

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI HPPB

Société Civile Immobilière
au capital de 700 000,00 €
Siège social : Avenue de la Sablière
ZAC de la Maladière - 21200 Beaune
481 918 696 RCS Beaune

Aux termes de la décision des gérants associés du 31 août 2017, le siège social a été transféré à Chassey Les Montbozon (70230), 2 rue de Thieffrans à compter du 1er septembre 2017. L'article «siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

AL213919852

SCI FONTAINE CORTOTS

Société civile au capital de 1.000 €
Siège social :
18, boulevard du Grand Marche
21800 Quétigny
478 666 852 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV des décisions de l'Associée Unique en date du 02/05/2017, il a été décidé de transférer le siège social au : 123, quai Jules Guesde 94400 Vitry Sur Seine.

Mention au RCS de Dijon.

AL213919897

SCI CREANCEY 21

Société civile au capital de 1.000 €
Siège social :
18, boulevard du Grand Marche
21800 Quétigny
489 076 976 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV des décisions de l'Associé Unique en date du 02/05/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au : 123, quai Jules Guesde 94400 Vitry Sur Seine.

Mention au RCS de Dijon.

AL213919915

MODIFICATION DE CAPITAL

THERMOLAQUAGE 21

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 rue Jean Moulin
21 160 Couchey
811 405 372 RCS Dijon

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 20/06/2017, du certificat délivré le 09/06/2017 par le Commissaire aux Comptes, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 400 000 euros par émission de 4 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 100 000 euros à 500 000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié:

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 500 000 euros.

AL213919740

BOURGOGNE RET SERVICES

Société par actions simplifiée
de 10 000 euros
Siège social : 45 rue Longvic,
21300 Chenôve
790 954 267 R.C.S Dijon

L'AG du 22 mai 2017 a décidé (i) d'augmenter le capital social de 882 353 € de nominal, par l'émission de 882 353 actions nouvelles d'un € de nominal chacune ; (ii) de réduire le capital social de 892 353 € de nominal par voie d'annulation de 892 353 actions d'un euro chacune pour apurer les pertes.

L'AG du 21 juillet 2017 a décidé d'augmenter le capital social de 10 000 € de nominal par l'émission de 10 000 actions nouvelles d'un € de nominal chacune. L'AG a constaté la réalisation de l'opération.

L'article 6 des statuts est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6 – APPORTS – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 10 000 euros divisé en 10 000 actions de un euro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées.

Pour avis,

AL213919900

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or
Commune de Mirebeau-sur-Bèze
avec extension partielle
sur les Communes de Bézouotte, Cuiserey, Savolles et Tanay

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole et forestier et le programme des travaux connexes

Les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la Commune de Mirebeau-sur-Bèze avec extension sur les Communes de Bézouotte, Cuiserey, Savolles et Tanay ainsi que le public sont informés que la Commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.

Conformément aux articles R.123-8 à R.123-12 du Code rural et de la pêche maritime, une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes est ouverte du lundi 25 septembre 2017 à 9h00 au jeudi 26 octobre 2017 à 17h30 à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30) ainsi que sur le site internet du Conseil Départemental (www.cotedor.fr) et depuis un poste informatique en mairie de Mirebeau-sur-Bèze aux horaires susmentionnés.

A cet effet, M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné, le 29 juin 2017,

M. Jean-Michel MERIAUX en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête comprend les pièces et avis suivants :

- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime ;
- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;
- un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales ;
- l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux Communes ;
- l'étude d'impact et son résumé non technique définis par l'article 2 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;
- l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'environnement et le mémoire en réponse à cet avis ;
- une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime ;
- l'étude préalable à l'aménagement foncier ;
- le plan relatif à la modification du réseau de voirie et le tableau correspondant ;
- un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des intéressés et du public.

Durant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze, siège de l'enquête, les :

- lundi 25 septembre 2017 de 9h00 à 12h00
- vendredi 6 octobre 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 19 octobre 2017 de 14h00 à 17h30
- jeudi 26 octobre 2017 de 14h00 à 17h30

pour y recevoir ses observations, lesquelles seront consignées sur le registre susvisé.

Les observations pourront également être adressées pendant l'enquête sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet du Conseil Départemental (www.cotedor.fr) ou par courrier postal à

M. Jean-Michel MERIAUX, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Mairie de Mirebeau-sur-Bèze – Enquête publique AFAF – 32 Grande Rue – 21310 Mirebeau-sur-Bèze.

Un avis d'enquête portant ces indications sera affiché en mairie de Mirebeau-sur-Bèze, Bézouotte, Cuiserey, Savolles, Tanay et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (www.cotedor.fr) quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie de Mirebeau-sur-Bèze aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site internet (www.cotedor.fr) pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette enquête, la Commission communale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées. Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant.

L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Aménagement rural) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.

Dijon, le 28/07/2017

Le Président

AL213919724

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 25/09/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEAUNE: Vigne AOC Beaune Village - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle.

14 a 73 ca - Les beaux fougets: BN-43

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16/10/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213919924

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

LES ELEVEURS BIO DE BOURGOGNE

Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège Social : Rue de l'Oze
21150 Venarey Les Laumes
Agrément n° BOU 06-21-2
RCS Dijon D 482 318 086

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le mardi 16 mai 2017, il a été extrait la délibération suivante :

Par résolution adoptée à l'unanimité, l'assemblée générale nomme le Cabinet COUREAU SAS- 6 Boulevard Clémenceau, 21000 Dijon-, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, pour la vérification des comptes des exercices 2013 à 2018 inclus.

Le Président Nicolas BOUCHEROT

AL213919921

MODIFICATION DE STATUTS

ISP FRANCE

SARL au capital de 85 500 €
61 rue du Centre ARCO
21160 Marsannay La Cote
803 788 249 RCS Dijon

Avis de transformation

PV d'AGE du 04/07/2017 : Transfert de siège à compter du 01/07/2017 et transformation de la société en SAS à compter du 04/07/2017, sans création d'un être moral nouveau. Ces opérations ont entraîné les modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après : Forme : SAS, Siège : Marsannay La Cote (21160), 126 rue de la Pièce LEGER. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société au jour de l'assemblée. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers à la majorité des ¾ des voix des actionnaires. Nouveaux organes de direction : Président : Jean-Gilles FEVRE, Fleurey Sur Ouche (21410) 10 rue des Coquelots, Directeur général : Franck RAIMONDO, Bussy La Pesle (21540), 5 rue de l'Allemagne. A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Pour avis, le représentant légal.

AL213919455

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

H.BEVERAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 €
Siège Social - 7 place Carnot 21200 Beaune
RCS Dijon821 217 171

Aux termes de l'acte de décisions unanimes des associés en date du 11 septembre 2017, il résulte que:

Le siège social a été transféré au 18 rue Thiers 21200 Beaune, à compter du 11 septembre 2017.

L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Il a été décidé la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

• Ancienne mention : Société par actions simplifiée

• Nouvelle mention : SARL

• Mandats :

Anciennes mentions :

- Sébastien CREUSOT 3 place de la Banque 21000 Dijon

Nouvelles mentions

Gérance :

- Sébastien CREUSOT 3 place de la Banque 21000 Dijon
- Arnaud Baillot 18 rue Thiers 21200 Beaune

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL213919826

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Avocats
2 bis rue du Cap Vert
21800 Quétigny

Ancienne dénomination EURL BLANCHOT
Nouvelle dénomination
PHARMACIE BLANCHOT
Ancienne forme SARLU
au capital de 1.511.000,00 euros
Nouvelle forme
SELAS de pharmaciens d'officine
au capital de 1.511.000,00 euros
Siège Social - 1 Route de Massène
Centre commercial de Champlon
21140 Semur en Auxois
R.C.S. DIJON 487 730 004

Par décision de l'associée unique en date 5 aout 2017, il a été transformé l'EURL BLANCHOT en SELAS de pharmaciens d'officine à compter du même jour.

Cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :

- Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiées de pharmaciens d'officine

- Objet : la société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. La société a également pour objet la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées.

- Capital : 1.511.000,00 euros divisé 15 110 actions de 100,00 euros de valeur nominale unitaire

- Dénominaton sociale : PHARMACIE BLANCHOT

- Agrément : conformément aux dispositions de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990, les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises à l'agrément des associés exerçant leur profession au sein de la Société à la majorité des deux tiers

- Fin du mandat de gérant ce jour de Mme Michèle BLANCHOT demeurant 2 Place Aristide Briand 21350 VITTEAUX

- Désignation de Mme Michèle BLANCHOT demeurant 2 Place Aristide Briand 21350 VITTEAUX en qualité de Président pour une durée indéterminée.

- Le siège, la durée, et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

L'associée unique a désigné :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire la Société EQUINOXE sise au 8 avenue Jean Bertin 21000 DIJON à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2017 jusqu'à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Bruno BONNET sis au 103 Avenue Eisenhower 39100 DOLE, inscrit auprès de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de BESANCON, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2017 jusqu'à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Pour avis,

Le Président

AL213919827

R.M.2.I. SARL

Société à responsabilité limitée
à capital variable
au capital de 150 euros
Siège social : 29 A Grande rue
21700 Comblanchien
450 448 360 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du 29 A Grande rue – 21700 Comblanchien au 7 rue Paul Paqueriaud – 21700 Nuits-Saint-Georges à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- pris acte de la démission de M. Jean-Luc RATEAU de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Arthur RATEAU, demeurant 7 rue Paul Paqueriaud – 21700 Nuits-Saint-Georges, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Pour avis.

AL213919889

DAVID LAZZARONI COMMUNICATION

SARL au capital de 1 000 €
14 rue Juhanne Broquars
21121 Fontaine Les Dijon
790 764 732 RCS Dijon

Décisions de l'associé unique du 14/09/2017 : Extension de l'objet social de la société aux activités suivantes : Vente et maintenance de matériel informatique ; Formation dans le domaine de la communication et de l'informatique. Transfert de siège social à Asnieres Les Dijon (21380), 15 rue de la Source. En conséquence, les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés comme suit : Objet Social : Ancienne mention : Activité de communication sur tous supports, de création graphique, d'impression, d'internet et de réseaux sociaux. Nouvelle mention : Activité de communication sur tous supports, de création graphique, d'impression, d'internet et de réseaux sociaux, Vente et maintenance de matériel informatique ; Formation dans le domaine de la communication et de l'informatique ; Siège Social : Ancienne mention : 14 rue Juhanne Broquars , Fontaine Les Dijon (21121). Nouvelle mention : Asnieres Les Dijon (21380), 15 rue de la Source. Dépôt légal au GTC de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL213919907

FUSION

PAIN D'EPICES MULOT ET PETITJEAN
SA au capital de 120.000 €uros
Siège social : Dijon (21000)
13 Place Bossuet
015 751 530 RCS Dijon

COMPTOIR BOURGUIGNON
DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
SARL au capital de 18.000 €uros
Siège social : Dijon (21000)
13 Place Bossuet
015 753 643 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 SEPTEMBRE 2017, les actionnaires de la Société PAIN D'EPICES MULOT ET PETITJEAN ont approuvé le projet de fusion signé avec la Société COMPTOIR BOURGUIGNON DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, les apports effectués ainsi que leur évaluation. La Société PAIN D'EPICES MULOT ET PETITJEAN étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, la fusion n'a pas donné lieu à une augmentation de capital. La Société COMPTOIR BOURGUIGNON DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, absorbée, a du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, été dissoute de plein droit, sans liquidation, à la même date. Ladite opération a dégagé un boni de fusion de 256.816,71 €.

AL213919902

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CENTRE OPHTALMOLOGIQUE DIJON TOISON D'OR

SCM au capital de 1.000 €
Siège : 19 Avenue Albert Camus
21000 Dijon
828748830 RCS de Dijon

Par décision en date du 07/04/2017 il a été pris acte de la nomination de SELARL S3D, au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 828 817 528, domiciliée 19 Avenue Albert CAMUS - 21000 Dijon représentée par Monsieur Denis DOSSARPS en qualité de nouvel associé co-gérant, et la SELARL KAYA, au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 828 817 502, domiciliée 19 Avenue Albert CAMUS - 21000 Dijon représentée par Monsieur Yann KAUFFMANN en qualité de nouvel associé co-gérant, à compter du 07/04/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Denis DOSSARPS et de Monsieur Yann KAUFFMANN associés co-gérants démissionnaires.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL213919918

GAEC FRETEL

société civile
siège social : 21540 Saint Anthot
328 717 566 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2017, la collectivité extraordinaire des associés a autorisé Monsieur FRETEL Jacques à démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31 juillet 2017.

Pour avis, La gérance.

AL213919920

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Cabinet Jacques Bret depuis 1947

62, rue de Bonnel 69003 LYON

SCM IMAGERIE MEDICALE DE CHENOVE

SCM au capital de 152,45 euros
Siège : 42 Boulevard Henri Bazin
21300 Chenôve
RCS Dijon: 322 463 878

Avis de modification

Le 19 juin 2017, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Etienne DECORNET de ses fonctions de cogérant à compter du même jour.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

AL213919925

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CODE 101

SAS en liquidation au capital de 8 000 €
7 rue Charles Dumont - 21000 Dijon
810 316 406 RCS Dijon

Décisions de l'associé unique du 19/09/2017 : Dissolution anticipée de la société à compter du 19 septembre 2017 suivi de sa mise en liquidation. Liquidateur : M. Guillaume BROUX, Dijon (21000) 7 rue Charles Dumont, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Siège de la liquidation : Dijon (Côte d'Or) 7 rue Charles Dumont, Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL213919886

SCEA DE LA MONTAGNE

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Ferme de la Petite Montagne
21320 Chailly Sur Armancon
818 580 524 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 août 2017, la collectivité des associés de la SCEA DE LA MONTAGNE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 août 2017 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Madame MELINE Marie-Odile, demeurant 51 B Boulevard de Troyes – Résidence les Prunelles – BAT C – 21250 Seurre, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Ferme de la Petite Montagne – 21320 Chailly Sur Armancon. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL213919888

IFAC Avocats
28 boulevard du 14 juillet
(10000) Troyes

AXILOC

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : Juilly
21140 Semur en Auxois
802 426 155 RCS Dijon

1/ Le 27/07/2017, l'associé unique a nommé en qualité de Président, en remplacement de la société MILAGE démissionnaire, la société SCOMAS HOLDING, SAS au capital de 1 000 000 €, ayant son siège social à Monéteau (89470) 6 rue des Caillottes ZI de la Plaine des Isles immatriculée RCS Auxerre 304 576 424.

2/ Par décision du 22/09/2017, la société AXE EQUIPEMENT, SAS au capital de 1 675 000 € ayant son siège social à Semur en Auxois (21140) Juilly, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 341 015 600,

Associée unique personne morale de la société AXILOC sus-désignée,

a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société AXILOC.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société AXILOC au profit de AXE EQUIPEMENT sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Mention sera faite au R.C.S de Dijon

Pour Avis

AL213919922

➜ AVIS DE CONSTITUTION

MICRO BRASSERIE DE L'ARQUEBUSE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MICRO BRASSERIE DE L'ARQUEBUSE

Sigle : MBA

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 2.400 euros

Siège : 2 Rue Nodot – 21000 Dijon

Objet : Fabrication et production de bières, vente de bières à emporter, prestations liées à l'activité, organisation d'événements autour de l'activité.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés et soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Idriss TCHAPDA DJAMEN, demeurant 53 Rue Charles Lahaye – 21000 Dijon

Directeur général : Didier ROUSSEL, demeurant : 29 Rue des Fleurs – 21000 Dijon.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL213919835

KARAN NUANCES

Par acte SSP en date à VAL MONT du 12/9/17, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Dénomination : KARAN NUANCES.

Siège :4 rue de la Bretonnière Lieudit la Bretonnière 21340 VAL MONT.

Objet : Peinture, plâterie, revêtement,isolation.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 €.

Gérance: Jonathan GANDOLFO demeurant 4 rue de la Bretonnière Lieudit la Bretonnière 21340 VAL MONT.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL213919843

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 20 septembre 2017 de la Société en Nom Collectif SNC LA CORGETTE au capital de 1.000 €. Siège Social, 14 rue Perrière 21190 Saint Romain – Durée 99 Ans – Objet: La location meublée ou non meublée de locaux à usage d'habitation à caractère permanent ou saisonnier ; Accessoirement, toutes prestations de services à caractère hôtelier ou para hôtelier ; Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; L'octroi de cautionnements et sûretés réelles sur les actifs sociaux pour les besoins de leur financement, même par apport des associés ; La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique.

Gérant : SAS GILBERT HOLDING immatriculée sous le n°531 361 467 RCS Paris dont le siège social est sis 15/17 rue Raymond Losserand 75014 Paris, représentée par M. Frédéric JAMES.

Immatriculation au TC de Dijon

AL213919898

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 20 septembre 2017 de la Société Civile Immobilière SCI SAINT ROMAIN au capital de 100 €. Siège Social, 14 rue Perrière 21190 Saint Romain – Durée 99 Ans – Objet: l'acquisition en pleine-propriété, en nue-propriété ou en usufruit de tous biens et droits immobiliers ; l'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, et l'exploitation par bail, location, ou autrement, de tous immeubles ; et, généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Gérant M. Frédéric JAMES, né le 27 février 1968 à Paris (75) et demeurant 2 Venouilles 45340 Juranville.

Immatriculation au TC de Dijon

AL213919899

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Puligny Montrachet (21190) du 18 septembre 2017 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : L'EXCEPTIONNELLE VENDANGE DES SEPT DOMAINES.

Siège social : Place du Pasquier de la Fontaine – 21190 Puligny Montrachet.

Objet social : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission; - la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne.

Durée de la Société : 4 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 500 euros constitué uniquement d'apport en numéraire.

Gérance : Monsieur Brice BRICHETEAU de Le MORANDIERE demeurant 30 Lots Road, SW10, 0QF Londres et Monsieur Dominique LAFON demeurant 9 avenue de l'Aigue – 21200 Beaune.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis la Gérance.

AL213919903

SCP «Geneviève ECHINARD, Claude SEGAUT et Anne-Gaël PARRY-AVRIL, Notaires associés»
Titulaire d'un Office Notarial
à Beaune (Cote d'Or)
16 Rue de Lorraine

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte dressé par Maître Anne-Gaël PARRY-AVRIL, les 31 août et 11 septembre 2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Dénomination :** GFA DU DOMAINE VINCENT RAPET
- **Forme :** Groupement Foncier Agricole
- **Capital social :** 4.579.800 Euros
- **Siège social :** Pernand-Vergeless (Côte d'Or), 2 place de la Mairie.
- **Objet social :** Propriété, jouissance, administration et mise en valeur exclusivement par baux à long terme conformes aux articles L 416-1 et suivants du code rural de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation composant son patrimoine.
- **Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
- **Apports :** en nature de diverses parcelles de vigne sises à Pernand-Vergeless, Aloxe-Corton, Savigny Les Beaune, BEAUNE et Chorey Les Beaune (Côte d'Or) pour 4.679.400 € ; en numéraire pour 400 €.
- **Gérance :** Monsieur Vincent RAPET, demeurant à Pernand-Vergeless (Côte d'Or), 2 place de la Mairie est désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée.
- **Parts sociales - clauses d'agrément :** les cessions entre associés, à des ascendants ou descendants, sont libres. Toutes autres cessions ne peuvent intervenir que par décision collective extraordinaire adoptée par un ou des associés représentant plus des trois quarts du capital social.
- Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis Anne-Gaël PARRY-AVRIL, Notaire

AL213919906

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société:

- **Forme** : Société civile
- **Dénomination** : RENAISSANCE
- **Siège Social** : 24 Rue Ranfer de Bretenières, 21121 Fontaine Les Dijon
- **Objet**: la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apports, participations, souscriptions ou achats de parts sociales ou d'actions, dans toutes sociétés, collectivités ou entreprises créées ou à créer, l'étude de tous projets, les activités de recherche et de développement au profit du groupe, la prestation de services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, l'achat et la vente d'immeubles, l'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles, construits ou non, l'édification de constructions sur les immeubles acquis qui pourront rester en fin de bail au propriétaire bailleur et la location de tout immeuble appartenant à la société
- **Durée** : 99 ans
- **Capital** : 1.050.000 € par apport en nature de 16 parts sociales d'EDEN & ASSOCIES, SARL au capital de 1.000.320 €, 5 Rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon, 497.685.461 RCS Dijon, évaluées à 350.000 €, et de 66.720 parts sociales de JAR, société civile au capital de 1.334.400 €, 1 Rue de La Foulère, 21121 Fontaine Les Dijon, immatriculée sous le numéro 819.687.740 RCS Dijon, évaluées à 700.000 €
- **Cogérants** : Armelle JACQUINET, 1 Rue de la Foulère, 21121 Fontaine Les Dijon, Raphaëlle EISENCHTETER, 24 Rue Ranfer de Bretenières, 21121 Fontaine Les Dijon, Pascal EISENCHTETER, 24 Rue Ranfer de Bretenières, 21121 Fontaine Les Dijon
- **Cession de Parts** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL213919914

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date 21/09/2017 à Chenôve, il a été constitué une SARL Unipersonnelle dénommée :

ED-ME

Siège social : 5 Rue du 11 Septembre 1944 - 21300 Chenôve

Capital : 5.500,00 €

Objet : Travaux d'électricité et maintenance d'équipements et installations.

Gérance : M. Laurent MOREL, 5 Rue du 11 Septembre 1944 - 21300 Chenôve

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL213919919

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

NIÈVRE

➜ NOMINATION

SOCIETE LOUIS CHARPENET

Société par actions simplifiée
Unipersonnelle au capital de 86 000 €
Siège social : REMERON
58000 Saint Eloi
Nevers RCS B 429 628 324

Aux termes d'une décision d'associée unique en date du 06/09/2017, l'associée unique décidé de procéder à la nomination Monsieur Philippe BOUVEAU, domicilé à BOURGES (18), 18 Rue Michael FARADAY, Zone Port Sec Nord, En qualité de commissaire aux comptes titulaire, et CPB AUDIT, SARL domiciliée à DRAGNE (58370 VILLAPOURCON) – 12 Rue Achille MILLIEN, et immatriculée auprès du RCS de NEVERS sous le numéro B : 521 318 170, représentée par Mr Christian PERRIN-BONDOUX, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 exercice sociaux.

En conséquence la précédente mention est modifiée comme suit :

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ancienne mention

Néant

Nouvelle mention

Commissaire aux comptes titulaire,

- Monsieur Philippe BOUVEAU, domicilé à BOURGES (18), 18 Rue Michael FARADAY, Zone Port Sec Nord

Commissaire aux comptes suppléant,

- CPB AUDIT, SARL domiciliée à DRAGNE (58370 VILLAPOURCON) – 12 Rue Achille MILLIEN, et immatriculée auprès du RCS de NEVERS sous le numéro B : 521 318 170, représentée par Mr Christian PERRIN-BONDOUX,

Pour avis

La présidente

AL583919793

PHILALEX

Société Civile Immobilière
au capital de 500.00 €
Siège social : 32 rue Léon Blum
58640 Varennes Vauzelles
533 105 250 RCS NEVERS

D'un procès-verbal d'AGO du 01/09/2017, il résulte que:

- M. Alexandre BOUVEAU, demeurant 146 Avenue du Mont Aventin, Fréjus (Var), a été nommé en qualité de cogérant à compter du 01/09/2017.

Dépôt légal au RCS de Nevers. Pour avis, le gérant.

AL583919850

L.P.C.

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Le Pré Charpin
58300 Champvert
810 992 081 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 30/12/2016, la société RONZE DUBANCHET AUDIT, domiciliée 1, Rue de la Presse – Le Millénium – 42950 St Etienne Cedex 1, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et la société DUBANCHET PARTICIPATIONS EURL, domiciliée au même endroit, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant ; pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

AL583919903

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AFFINAGE D'ALUMINIUM PREMERY

SAS au capital de 25 000 €
Siège : 5 Place Charles Béraudier
69248 Lyon
809 693 658 RCS Lyon

Aux termes d'un procès-verbal du 20/09/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 7 rue Auguste Lambiotte 58700 Prémery. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Président : M. Jean-Luc VIEVILLE, 76 chemin de la Roche 73140 Saint Michel de Maurienne

Nouveau Greffe compétent : Nevers.

AL583919902

WINCAP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 €
Ancien siège social :
9, Route de Tazières
58180 Marzy
Nouveau siège social :
21 D, rue aux Chevaux - 58180 Marzy
430 218 776 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 01/09/2017, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Siège social :

- Ancienne mention : 9, route de Tazières – 58180 Marzy
- Nouvelle mention : 21 D, rue aux Chevaux – 58180 Marzy

AL583919920

➜ ÉLECTIONS

Elections

SICAGEMAC

Route de Saint Saulge- 58800 Corbigny

Assemblée générale du 14 juin 2017

Administrateurs renouvelables :

Pascal Colas
Jean François Ducrot
Bertrand Gibe
Fabien Loisy

Les associés de la SICAGEMAC ont élu lors de l'assemblée générale du 14 juin 2017, les administrateurs suivants pour une durée de 3 ans :

Administrateurs élus :

Pascal Colas
Jean François Ducrot
Bertrand Gibe
Fabien Loisy

AL583919905

➜ ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA NIEVRE

Mesures d'urgence en cas de pic de pollution atmosphérique

Par arrêté préfectoral n°58-2017-09-19-001 du 19 septembre 2017, le Préfet de la Nièvre a fait évoluer les procédures d'urgence déclenchées lors de pic de pollution de l'air.

Les mesures d'urgence ont pour but d'une part de préserver la santé de la population, notamment des personnes les plus sensibles, et d'autre part de réduire les émissions locales de polluants atmosphériques en situation de pic.

Les arrêtés préfectoraux sont disponibles au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la DREAL Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante :

http://www.bourgogne-franche-comte.developpement

-durable.gouv.fr - Rubrique Climat Air Energie

AL583919856

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion du 14 juillet 2017 pour HOTEL GRIL DE NEVERS lire, aux termes d'un PV d'AGO du 6 avril 2017, Monsieur Xavier DOUCHY … (et non par courrier du 7 avril 2017).

AL583919898

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Me Emmanuel CLERGET
Notaire
à La Charité sur Loire (58400)

A VENDRE PAR ADJUDICATION AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le 21 octobre 2017 à 14 heures, au bureau permanent de l'office notarial ci-après désigné, à PREMERY (58700), 5 avenue de la Gare,

Des biens ci-après désignés :

Immeuble article un

A ACHUN (NIÈVRE) 58110 Bois de l'Hate d'Ougny.

Une parcelle en nature de taillis.

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface

C 305 BOIS DE L HATE D OUGNY 00 ha 20 a 50 ca

C 306 BOIS DE L HATE D OUGNY 00 ha 34 a 50 ca

Total surface : 00 ha 55 a 00 ca

Immeuble article deux

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Perchenay,

Une maison d'habitation

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface

B 66 PERCHENAY 00 ha 04 a 65 ca

B 495 PERCHENAY 00 ha 00 a 73 ca

B 519 PERCHENAY 00 ha 00 a 85 ca

B 545 PERCHENAY 00 ha 04 a 26 ca

B 557 PERCHENAY 00 ha 00 a 13 ca

Total surface : 00 ha 10 a 62 ca

Tel et ainsi que l'objet des présentes existe, s'étend, se poursuit et comporte actuellement avec toutes ses aisances, dépendances, immeubles par destination, sans aucune exception ni réserve sauf à tenir compte de ce qui peut être le cas échéant indiqué au présent acte.

Immeuble article trois

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Le Bouillon.

Une parcelle en nature de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

B 512 LE BOUILLON 04 ha 49 a 20 ca terre

Immeuble article quatre

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110

Diverses parcelles en nature de terre et pré,

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

C 46 LA COMME DE BOIRE 00 ha 33 a 40 ca pré

C 47 LA COMME DE BOIRE 00 ha 67 a 20 ca terre

C 49 BUISSONS DE LA GRANDE OUCH 00 ha 75 a 25 ca terre

C 276 LA COMME DE BOIRE 01 ha 82 a 60 ca terre

C 278 BUISSONS DE LA GRANDE OUCH 00 ha 70 a 22 ca terre

C 280 BUISSONS DE LA GRANDE OUCH 05 ha 06 a 55 ca pré

Total surface : 09 ha 35 a 22 ca

Immeuble article cinq

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Crochelin.

Deux parcelles en nature de terre et pré,

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

C 162 CROCHELIN 00 ha 62 a 20 ca pré

C 164 CROCHELIN 00 ha 42 a 15 ca terre

Total surface : 01 ha 04 a 35 ca

Immeuble article six

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Crochelin.

Deux parcelles en nature de terre,

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

C 165 CROCHELIN 00 ha 41 a 10 ca terre

C 166 CROCHELIN 02 ha 23 a 15 ca terre

Total surface : 02 ha 64 a 25 ca

Immeuble article sept

A MONT-ET-MARRE (NIÈVRE) 58110 Crochelin.

Diverses parcelles en nature de terre,

Figurant ainsi au cadastre :

Section, N°, Lieudit, Surface, Nature

C 169 CROCHELIN 00 ha 69 a 65 ca terre

C 170 CROCHELIN 00 ha 44 a 55 ca terre

C 171 CROCHELIN 00 ha 51 a 90 ca terre

C 172 CROCHELIN 00 ha 28 a 05 ca terre

C 173 CROCHELIN 00 ha 41 a 00 ca terre

C 174 CROCHELIN 00 ha 52 a 10 ca terre

C 175 CROCHELIN 00 ha 54 a 25 ca terre

Total surface : 03 ha 41 a 50 ca

La MISE A PRIX est fixée à, savoir :

- l'immeuble article un : CINQ CENTS EUROS (500,00 euros),

- l'immeuble article deux : QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 euros),

- l'immeuble article trois : TREIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE EUROS (13 476,00 euros),

- l'immeuble article quatre : VINGT-HUIT MILLE CINQUANTE-SIX EUROS SOIXANTE CENTIMES (28 056,60 euros),

- l'immeuble article cinq : QUATRE MILLE TROIS CENT CINQ EUROS (4 305,00 euros),

- l'immeuble article six : SEPT MILLE NEUF CENT VINGT-SEPT EUROS CINQUANTE CENTIMES (7 927,50 euros),

- l'immeuble article sept : DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ EUROS (10 245,00 euros).

Pour tous renseignements et visites, s'adresser à l'Office Notarial «SCP GAUTHIER-CLERGET», à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 37 ter avenue du Maréchal Leclerc, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Téléphone: 03.86.70.90.40.

L'adjudication aura lieu sous le ministère de Maître Emmanuel CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE.

AL583919823

➜ MODIFICATION DE STATUTS

BROCANET

Dénomination sociale : BROCANET

Forme : SARL

Siège social : Mhers – 58210 Cuncy les Varzy

Capital social : 1 000 €uros

R.C.S. Nevers : 801 198 151

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 AOUT 2017, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Laurent COSTAGANNA, demeurant 8 rue du Pont à Cheval, 89410 CEZY en qualité de nouveau Gérant, à compter du 28 AOUT 2017 pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Li Wen BAO, Gérante démissionnaire et de transférer le siège social de la société qui est actuellement situé à MHERS – 58210 CUNCY LES VARZY au 8 rue du Pont à Cheval, 89410 CEZY à compter du 28 AOUT 2017.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

AL583919776

MEUBLES CHATELLIER

Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
Au capital de 150.000 euros
Siège social : 21, rue de Donzy
58200 Cosne Cours Sur Loire
R.C.S. Nevers 691 880 223

Constatation du décès d'un membre du conseil de surveillance et suppression du commissaire aux comptes suppléant

Décisions :

- Assemblée générale du 29 Juin 2014 : constatation du décès d'un membre du conseil de surveillance
- Assemblée générale du 30 Juin 2017 : suppression du commissaire aux comptes suppléant

Anciennes mentions :

Conseil de surveillance

- Président : Monsieur Jean-Claude CHATELLIER demeurant 8, rue Gambetta 58200 Cosne Cours sur Loire
- Vice-Présidente : Madame Denise CHATELLIER demeurant 8, rue Gambetta 58200 Cosne Cours sur Loire
- Madame Florence DOUROUX demeurant 121, Grande rue du Général de Gaulle 94130 Nogent sur Marne
- Madame Françoise LEBRUN demeurant 36 rue Chevallier 94210 St Maur des Fossés
- Madame Annick BOUCHIE demeurant La Renardière 58150 St Andelain

Commissaire aux comptes suppléant :

Société anonyme IGEC ayant son siège social à Paris (75017) – 3, Rue Léon Joste

Nouvelles mentions :

Conseil de surveillance

- Président : Monsieur Jean-Claude CHATELLIER demeurant 8, rue Gambetta 58200 Cosne Cours sur Loire
- Vice-Présidente : Madame Denise CHATELLIER demeurant 8, rue Gambetta 58200 Cosne Cours sur Loire
- Madame Florence DOUROUX demeurant 121, Grande rue du Général de Gaulle 94130 Nogent sur Marne
- Madame Françoise LEBRUN demeurant 36 rue Chevallier 94210 St Maur des Fossés

Commissaire aux comptes suppléant :
NEANT

AL583919849

CESSION

**Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre),
25 Avenue Pierre Bérégovoy**

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par : Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 12 septembre 2017 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers 1, le 15 septembre 2017 Bordereau n°2017 19480, Référence 2017 N 00503,
Monsieur Bourak PARTOUCHE-SEBBAN commerçant demeurant à Nevers (58000) 10 Rue de Lund, célibataire.

Né à Laghouat (ALGÉRIE) le 12 septembre 1950.
A CEDE A :
Monsieur Rodolphe Noël Christian BLONDEAU, Cuisinier, demeurant à Nevers (58000) 52 boulevard Victor Hugo, célibataire.

Né à Moulins (03000) le 31 octobre 1976.
Un fonds de commerce de CAFE-BAR connu sous le nom de «les copains d'abord» situé et exploité à Nevers 5 rue Saint Didier.
Prix : SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE SEPT MILLE EUROS (57.000,00 €) - aux éléments corporels pour TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €)

Prise de possession à compter de ce jour.
Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Marie CHERAMY, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.
L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.
Pour avis unique

AL583919858

**SCP GAUTHIER CLERGET,
Notaires associés
à La Charité sur Loire (58402),
37 TER, Avenue Maréchal Leclerc,
BP 47.**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Joël GAUTHIER&Emmanuel CLERGET», titulaire d'un Office Notarial à La Charité sur Loire (58402), 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, le 31 août 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers1 le 11 septembre 2017 dossier 2017 19000 référence 2017N00499 a été cédé par :
Madame Lydie Jacqueline GONZALEZ, commerçante, demeurant à Pougues-les-Eaux (58320) 68 rue du Docteur Jean Pidoux .

Née à Nevers (58000) ,le 5 juillet 1955.

Divorcée de Monsieur Jean-Luc DUTAUT, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de TARBES (65000), le 23 septembre 2003, et non remariée.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du tribunal de commerce de Nevers en date du 4 janvier 2017.
A :
La Société dénommée FLEURON, Société par actions simplifiée au capital de 45000,00 €, dont le siège est à Varennes Vauzelle (58640) , RN 7 , identifiée au SIREN sous le numéro 412077745 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Le fonds de commerce de magasin de bijoux fantaisie et pose d'ongles sis à Varennes Vauzelle (58640), boulevard Camille Dagonneau, Centre commercial d'Intermarché, pour lequel le propriétaire failli était immatriculé au répertoire SIRENE sous le numéro 32103706100041.

Moyennant le prix principal de SIX MILLE EUROS (6.000,00 EUR), s'appliquant :
· aux éléments incorporels pour MILLE SOIXANTE-DIX EUROS (1.070,00 EUR),

·au matériel pour MILLE NEUF CENT TRENTE EUROS (1.930,00 EUR).
· au stock pour TROIS MILLE EUROS (3 000,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a eu lieu le 14 avril 2017.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire-Judiciaire à Nevers (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion
Le notaire

AL583919906

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIÉTÉ CIVILE AVENUE DE LA GARE

**Société civile immobilière
Capital : 1.524,49 EUR
Siège social : Chassy
Montigny en Morvan (58120)
RCS Nevers393 273 958**

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 11 septembre 2017, a été nommé gérant de la société Monsieur Philippe JOINDOT demeurant à Montigny en Morvan (58120), Chassy, à compter du 11 septembre 2017, en remplacement de Monsieur Michel JOINDOT, décédé.
Pour avis, le gérant

AL583919859

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE CARROUGE

**Société civile immobilière
Capital : 1.000,00 EUR
Siège social : Chassy
Montigny en Morvan (58120)
RCS Nevers 487 956 096**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 septembre 2017, ont été nommés gérants de la société avec faculté d'agir ensemble ou séparément Monsieur Philippe JOINDOT et Madame Louise JOINDOT née HILLENDECK-RESSAIRE demeurant tous les deux à Montigny en Morvan (58120), Chassy, à compter du 11 septembre 2017, en remplacement de Monsieur Michel JOINDOT, décédé et de Madame Valérie JOINDOT ayant cessé ses fonctions.
Pour avis, le géran

AL583919860

GFA DE CHASSY ABON

**Groupement Foncier Agricole
Capital : 120.434,72 EUR
Siège social : Chassy
Montigny en Morvan (58120)
RCS Nevers 378 969 299**

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 11 septembre 2017, ont été nommés gérants de la société Monsieur Philippe JOINDOT et Madame Louise JOINDOT née HILLENDECK-RESSAIRE demeurant tous les deux à Montigny en Morvan (58120), Chassy, à compter du 11 septembre 2017, en remplacement de Monsieur Michel JOINDOT, décédé.
Pour avis, le gérant

AL583919897

FIN DE LOCATION GERANCE

Les locations gérances de Taxi, communes de rattachement Héry (58800) et Brinon Sur Beuvron (58420) , consenties le 1er juin 2016 à la Société Taxi G5 26 rue du Commandant BARAT 58000 Nevers (immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le N° 811993211), ont pris fin le 31 juillet 2017, d'un commun accord entre les parties.
Le loueur : Jean-Guy LEPEE, 2 rue aux chiens, 58470 Magny-Cours

AL583919900

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLODELPIE CONSEILS

**EURL au capital de 1.500 €
Siège : 5 bis boulevard Vctor Hugo
58000 Nevers
823324629 RCS de Nevers**

Le 30/06/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Louisou BELAGE, 5 bis Boulevard Victor Hugo 58000 Nevers, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS de Nevers.

AL583919826

LA CARPE DOREE

**SARL en liquidation
au capital social de 7 500 euros
Siège social : 50 quai de Loire
Fourchambault (Nièvre)
SIREN 480 125 152 R.C.S. Nevers**

Suivant décisions de l'associé unique du 30 Juin 2017.
L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivie de sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Bruno VERNET demeurant Fourchambault (Nièvre) 50 quai de Loire, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 50 quai de Loire 58600 Fourchambault.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis.

AL583919854

**SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 Bourges**

MARISA

**SARL à associée unique en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation :
Cosne Cours / Loire (58200)
9 rue du 14 juillet
499 077 972 RCS Nevers**

Clôture de liquidation
Selon décisions du 01/09/2017, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé celui-ci de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS pour mention au RCS.
Pour avis, le liquidateur.

AL583919857

SARL LES PYRAMIDES

**au capital de 1000 euros
Siège social : 47 Rue Saint Genest,
58000 Nevers
N°Siren 820 585 313 Nevers**

Par acte sous seing privé en assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2017 au siège de la société.
Il a été décidé la dissolution de la société par anticipation vu le manque de recettes et un pauvre résultat non viable.
M HALEMA Ibrahem gérant et associé a été nommé liquidateur amiable de la société et fait élection de domicile chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau 58110 ROUY.
La séance se termine à 10 heures
Pour publication
SARL CID Gestion mandaté

AL583919908

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nevers (Nièvre) du 14 septembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PMH BOX
Forme : Société par actions simplifiée
Capital social : 1.000.000 euros
Siège social : 18 rue Molière - 58000 Nevers
Objet : l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Président : M. Patrick HAMON - 1 impasse des Muriers - 94100 Saint Maur des Fossés
Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Commissaire aux comptes :
Titulaire : Société ADITIS AUDIT CAC - 106 a rue Eugène Pottier - 35000 Rennes
Suppléant : Mme Maëlle MEHAULT - 106 a rue Eugène Pottier - 35000 Rennes
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Le Président

AL583919853

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 août 2017, il a été
constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCI CHAPAL
Forme : SC
Capital social : 1.000 €
Siège social : 69 bis rue des Graviéres, 58320 Pougues Les Eaux
Objet social : La propriété et la gestion à titre civil de tous biens immeubles
et généralement toutes opérations pouvant être utiles à la réalisation de
l'objet suivant
Gérance : Monsieur Louis MINEL demeurant 69 bis rue des Graviéres, 58320 Pougues Les Eaux
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL583919855

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16.09.2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Ecurie Madame Jacques CYPRES SAS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 13.500 euros.
Siège social : Domaine de Pron - 58340 Montigny Sur Canne.
Objet social : l'exploitation de la carrière de chevaux de courses, dont elle peut avoir la propriété entière ou partielle, ou la location (et leur élevage), l'élevage, la prise en pension, la vente et le courtage de chevaux, et généralement, dans le respect des dispositions du Code des Courses au Galop, toutes opérations financières, mobilières ou mobilières pouvant se rattacher à l'activité principale et en favoriser son développement.
Durée : 99 années.
Président : Andrée CYPRES, demeurant Domaine de Pron 58340 Montigny Sur Canne.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux assemblée générales et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL583919899

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Cosne Cours sur Loire en date du 20/09/2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NH COSNE
Siège social : 5 rue Edme Lavarenne - 58200 Cosne Cours sur Loire
Objet : L'activité de conseil en nutrition, vente de compléments alimentaires, vente de produits diététiques à consommer sur place ou à emporter; fabrication de plats à emporter ou à consommer sur place. L'organisation, la promotion, la gestion d'évènements; La conception, la réalisation, et l'exploitation de sites web.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 5 000 euros
Gérance : Lucile GOURDIN, demeurant 4 lieudit Rechignon - 18220 Rians (Cher).
Immatriculation†: RCS de Nevers.
Pour avis et mention, la gérance.

AL583919901

AVIS DE CONSTITUTION

**CP Jean-Paul JACOB et Laure PAILLARD
Notaires Associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Paul JACOB, Notaire, le 19/09/2017, enregistré à Nevers.
Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination: SCI LA FEUTRIERE
Forme: Civile
Siège social: 16, rue de la Mairie, 58400 Champvoux
Durée: 99 ans
Objet social: l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Apport en numéraire: 4.000 EUROS.
Capital: 4.000€, divisé en 100 parts de 40€ chacune numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en fonction de leur apport.
Gérant: Mr Nicolas GILLES, époux de Mme Emilie SAUVAGE, dt à CHAMPVOUX (58400) 16 rue de la Mairie.
Pour avis. Maître Jean-Paul JACOB

AL583919904

YONNE

NOMINATION

PORT AU BOIS

**Société Anonyme
au capital de 236 295,95 euros
Siège social : Chemin du Port au Bois
89300 Joigny
383 177 284 rcs sens**

Avis de modification
Aux termes d'une délibération en date du 27 mars 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé EIRL MARYSE BELLAGAMBA, domiciliée 292, avenue Antoine Emile, 30340 Méjannes-Les-Ales, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Joaquin Montalban, lui-même appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, et ce à compter rétroactivement du 1 janvier 2017, en remplacement de Monsieur Claude LABARRIERE, en raison de a démission de ce dernier, et ce à compter rétroactivement du 31 décembre 2016. Dépôt légal au GTC de Sens.
Pour avis – Le Conseil d'Administration

AL893920115

TRANSFERT DE SIÈGE

AHIX TECHNOLOGIES

**SARL au capital de 5 000 €
Siège social
85, boulevard de Charonne - 75011 PARIS
504 437 716 RCS PARIS**

Le 24/06/2017, l'associé unique a transféré le siège social au Lieudit Les Laurins - 89330 SAINT LOUP D'ORDON, à compter du même jour, et a modifié en conséquence les statuts.
Gérance : M. Christian SONOLET, demeurant au Lieudit Les Laurins - 89330 SAINT LOUP D'ORDON.
Nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens.

AL893919531

FF DEVELOPPEMENT

**SAS au capital de 10.000 €
1 rue Marcelin Berthelot - 89000 Auxerre
515135549 RCS Sens**

Transfert de siège social
Aux termes de l'AGE en date du 01/06/2017, le Président a décidé de transférer le siège social à 14 Boulevard des Castors, 89100 Sens.
Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Sens

AL893920112

MODIFICATION DE CAPITAL

PORT AU BOIS

**Société Anonyme
Au capital de 236 295,95 € porté à 281 550 €
Siège social : Chemin du Port au Bois
89300 Joigny- 383 177 284 RCS Sens**

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2017 et du Conseil d'Administration en date du 6 juin 2017 le capital a été réduit de 3 795,98 € puis augmenté d'une somme en numéraire de 49 050 €, outre prime d'émission pour être ainsi porté à 281 550 €. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Sens.
Pour avis.

AL893920105

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl VIRGINIE COIFFURE** 7 rue des Lions 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 528853369. CIP 3699.

AL893920091

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2017 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl LES CURIEUX** 8 grande rue 89560 LAIN (restauration rapide). RCS Auxerre 503136756. CIP 3968. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893920085

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2017 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **RESTAURANT CASA-DETENTE** 35 avenue Gambetta 89000 Auxerre (alimentation générale, restauration). RCS Auxerre 525073250. CIP 3969. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893920086

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2017 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl SIRIUS** 9 ter rue des Lions 89170 Saint Fargeau (prises de participations financières). RCS Auxerre 379874241. CIP 3972. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893920087

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl AU PALAIS DES BALLONS** 4 rue Colbert Maison Dieu 89420 Sceaux (Négoce de supports publicitaires). RCS Auxerre 751802406. CIP 3970. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893920088

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS ASTECHCOM** 89 Grande Rue 89290 Vincelles (négoce de matériel informatique). RCS Auxerre 524147550. CIP 3971. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893920089

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ETUDES ET REALISATIONS THERMIQUES INDUSTRIELLES ET PROCESS** 6 Bis rue Claude Aillot 89700 Tonnerre (maintenance et installation thermique). RCS Auxerre 417566221. CIP 3960. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL893920090

MODIFICATION DE STATUTS

BAZIA

**SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 Grande Rue - 89150 Vallery
828 195 826 RCS Sens**

Aux termes du PV du 15 septembre 2017, L'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui est désormais libellé comme suit : Fluides,génie climatique,maçonnerie,carrelage,isolation, doublage,peinture,études techniques et expertises réseaux.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt au greffe du tribunal de Sens.

AL893920097

CESSION

Cabinet Jacques Bret depuis 1947

62, rue de Bonnel 69003 LYON

RESIDENCE FLORE - EHPAD FLORE

Avis de cession de fonds
Aux termes d'un acte sous seings privés en date des 21 juillet 2017 et 6 septembre 2017 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre 1 le 14 septembre 2017 Dossier 2017 18489 référence 2017 A 00070, la société RESIDENCE FLORE, 13– 15 Rue Ernest Beauvais – 9340 Saint Agnan, inscrite au RCS de Sens sous le n° 348 943 085, a cédé à la société EHPAD FLORE, 13–15 Rue Ernest Beauvais – 89340 Saint Agnan, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 830 806 238, un fonds de commerce de pension privée pour personnes âgées, maison de retraite, pension de famille sis 13–15 Rue Ernest Beauvais-89340 Saint Agnan moyennant le prix de 1.050.000 euros avec prise de possession au 21 juillet 2017.
Oppositions dans les dix jours de la dernière insertion légale à l'adresse du fonds vendu sis 13–15 Rue Ernest Beauvais – 89340 Saint Agnan, avec transmission des oppositions au Cabinet Jacques Bret 2 Rue de Bonnel 69003 Lyon désigné séquestre.

AL893920094

CESSION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane CERATO, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Auxerre, 112 Rue du Pont , le 8 septembre 2017, enregistré à AuxerreE, le 12 septembre 2017, bordereau 2017 N 00044, a été cédé par :
La Société dénommée SARL LA MEDIEVALE, Société à responsabilité limitée au capital de 7630 €, dont le siège est à Saint-Fargeau (89170), 5 place du Maréchal de Lattre de Tassigny, identifiée au SIREN sous le numéro 483647939 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.
A :
La Société dénommée SEBELANT, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège est à Saint-Fargeau (89170), 14 rue des Lions, identifiée au SIREN sous le numéro 804156024 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.
Un fonds de commerce de RESTAURANT-BAR exploité à Saint Fargeau 89170 5 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, lui appartenant, connu sous le nom commercial LA MEDIEVALE, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Auxerre, sous le numéro 483647939.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a eu lieu le 10 août 2017.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (151.400,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (101.400,00 EUR),
- au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL893920100

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte authentique reçu par Me Benjamin AUDEUX, notaire à Sergines, substituant Me Lucile DUMAIRE, notaire à Thorigny sur Oreuse (Yonne) le 18 septembre 2017, enregistré au S.P.F.E. Auxerre 1, dossier 2017 18753, réf 2017 N 00069, aux droits de 60 €, Melle Florence RICHOMME, demeurant à Egriselles Le Bocage (Yonne) 18 rue des Rossignols, immatriculée au RCS Sens sous le N° 420557795 ; a vendu à la société Em'Line Coiffure, SAS à associé unique, au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Soucy (Yonne) 20 bis route de Nogent, immatriculée au RCS Sens sous le N° 831768213 ; le fonds commercial de COIFFURE MIXTE-VENTE DE TOUS PRODUITS S'Y RAPPORTANT-COIFFURE A DOMICILE, exploité à Soucy (Yonne) 20 bis route de Nogent, sous l'enseigne FLORENCE RICHOMME COIFFURE, (observation faite qu'il y aura changement d'enseigne en EM'LINE COIFFURE) avec entrée en jouissance le 18 septembre 2017, moyennant le prix de 25.000 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à Thorigny sur Oreuse, 2 route de Nogent, en l'étude de Me DUMAIRE, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile
a été élu à cet effet.
Pour avis,

AL893920117

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEV DOMAINE GAUTHERON ALAIN ET CYRIL

**Société Civile au capital de 1.136.400 €
Siège : 18 rue des Prégirots
89800 Fleys
411960321 RCS de Auxerre**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2017 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Colette Gros épouse Gautheron de ses fonctions de gérant à compter du 31/08/2017. Pour avis, la gérance.

AL893920107

SCI SCANJAC

Société civile
au capital de 1.524,49 €
Siège social : 5 quai de l'Yonne
89290 Vincelottes
418 223 897 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 31 octobre 2015 l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de co-gérants, en remplacement de Monsieur Stephen HEATON :

• Madame Cherry Anne HEATON demeurant Pankridge Farm, Prestwood, Great Missenden, Bucks HP16 9DA, Angleterre

• Monsieur Nicholas PRICE demeurant The Old Cottage, 41 High Street, Withchurch, , Buckinghamshire HP22 4JA Angleterre

• Monsieur James Brian PRICE demeurant 33 Swaffield Road, Londres, SW 18 3AQ Angleterre

• Madame Caroline Julia HEATON demeurant The White House, Nairdwood Lane, Prestwood, Bucks HP16 0QQ Angleterre

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre
Le représentant légal.

AL893920111

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à Laval du 1er juillet 2017, la société SRAE CE, SNC au capital de 1205100, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 Laval, 811316777 RCS Laval, a donné en location gérance à la société ACTUAL 925, SNC au capital de 125000, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 Laval, 830040333 RCS Laval, un fonds de commerce d'agence d'intérim sis 6 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY, à compter du 1er juillet 2017 pour une durée 3 années, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

AL893920118

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

ROLAND HOUEL

EURL au capital de 8000euros
15, Rue des Bourliers
89230 Venouse,
753 083 856 RCS Auxerre

Par décision du 30/06/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2017 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Roland HOUEL, 15 rue des Bourliers, 89230 Venouse. Le siège de la liquidation est fixé 15 rue des Bourliers 89230 Venouse.

Mention au RCS de Auxerre.

AL893919887

ROLAND HOUEL

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 15, Rue des Bourliers
89230 Venouse
753 083 856 - R.C.S. de Auxerre

Par décision du 30/06/2017, l'AU, statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2017.

Mention au RCS de Auxerre.

AL893919889

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

HIPPOCRATE

Société civile de moyens
Au capital statutaire de 152,45 euros
Et au capital effectif de 30,49 euros
Siège social :
15 rue des Courroies - 89100 Gron
Siège de liquidation :
12 rue des Chaponnières - 89100 Gron
RCS Sens 389 188 988

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 6 septembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Sylviane CHAFFAROD, demeurant 12 rue des Chaponnières 89100 Gron, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 12 rue des Chaponnières 89100 Gron. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AL893920082

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

BOUCHERIE SAADA

EURL au capital de 500€
Siège social : 50 Rue Cézanne
89000 Auxerre
532 780 392 RCS d'Auxerre

Le 31/12/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. SOFIANEBEN EL FAKIR, 3 Allée Roncelin, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS d'Auxerre

AL893920092

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

S.C.M. CABINET DE CARDIOLOGIE DU CHAPEAU

Société civile de moyens en liquidation au capital statutaire de 1 524,49 euros au capital effectif de 304,90 euros
Siège social : Rue des Sœurs Lecocq promenade du chapeau
89300 Joigny
Siège de liquidation :
25 rue des Perdrieres - 89300 Villecien.
RCS Sens 384 206 041

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 5 avril 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Messieurs Philippe BERTRAND et Yan MORVAN de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AL893920093

WASHGOO.R

SARL au capital de 15 000 euros
Siège social : 1 Rue D Oslo
89470 Moneteau
524 183 217 RCS Auxerre

Le 01/09/2017, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/09/2017, nommé en qualité de liquidateur M. SELVA Bernard, demeurant 1 rue D'Oslo 89470 Monéteau, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Auxerre.

AL893920096

SEREIN TERROIRS

SASU- au capital de 5000 euros
siège social : 8 rue du Bassin
89310 Noyers
819590 81 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'associée unique du 6/09/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 6/09/2017 et sa mise en liquidation. Emmanuelle BERGERET, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à 8 rue du bassin 89310 Noyers, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre. Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL893920101

SCI DU FAUBOURG

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 300 euros
Siège social : 33 rue du Faubourg
89440 Joux la Ville
482 465 242 Rcs Auxerre
Liquidateurs : M. Bernard Leblanc
33 rue du Faubourg - 89440 Joux la Ville
Emmanuel Noirot - Ferme de Bellevue
21400 Pothières

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 11 septembre 2017, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, un liquidateur.

AL893920108

35 RUE DE PARIS

SCI au capital de 1524 €
Siège social :
35 Rue de Paris, 89200 Avallon
329 805 097 RCS d'Auxerre

L'AGE du 24/07/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. DEVRY Pierre, demeurant 18 Rue d'Orbigny, 89200 Pontaubert, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance

GIRARD MAITR'O
Depuis 60 ans
21220 Gevrey-Chambertin - Tel.03 80 52 13 32
Alain Troussard Tel. 06 07 78 11 95
LA RÉPONSE À TOUTES VOS DEMANDES



Drainage
Retenue collinaire
Terrassement
DECENNALE Bureau d'étude - Demande d'autorisation - Dossier financement NF

sera adressée 18 Rue d'Orbigny, 89200 Pontaubert.

Modification au RCS d'Auxerre

AL893920113

35 RUE DE PARIS

SCI au capital de 1524 €
Siège social :
35 Rue de Paris, 89200 Avallon
329 805 097 RCS d'Auxerre

L'AGE du 24/07/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. DEVRY Pierre, demeurant 18 Rue d'Orbigny, 89200 Pontaubert pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Radiation au RCS d'Auxerre

AL893920114

➜ AVIS DE CONSTITUTION

TELOO

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à JOIGNY, du 30 Août 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par Actions Simplifiée

Dénomination : TELOO

Siège social : Lieudit La Petite Isle à Joigny (89300).

Objet : La Société a pour objet :

L'exploitation d'un fonds de distribution à dominante de vente de produits et réalisation de services destinés aux véhicules, situé à Lieudit La Petite Isle à JOIGNY (89300) sous l'enseigne ROADY, ainsi que, à titre accessoire et sous réserve de l'exploitation à titre principal du fonds désigné ci-dessus :

- l'achat, la vente, la commercialisation et la distribution de carburants, lubrifiants et combustibles de toutes natures, existant ou à venir,

- la réalisation de toutes prestations de services généralement effectuées dans les stations-services et notamment toutes réparations d'entretien et de mécanique générale,

- l'achat, la vente, de tous véhicules neufs ou d'occasion utilitaires ou particuliers de plus ou moins 3,5 tonnes,

- la location de courte ou longue durée de tous véhicules neufs ou d'occasion, utilitaires ou particuliers de plus ou moins 3,5 tonnes, avec ou sans chauffeur,

- l'achat, la vente, la commercialisation et la distribution de petits accessoires et équipements automobiles,

- accessoirement l'achat, la vente, la commercialisation et la distribution de produits alimentaires et boissons ainsi que tous objets se rattachant directement ou indirectement à l'utilisation de véhicules à moteur,

- l'exploitation de tout établissement accessoire et complémentaire, sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES, la participation dans toute société exploitant un fonds de commerce sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES.

Durée : 99 ans.

Capital social : 75.000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, chaque membre de l'assemblée ayant autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause restreignant la transmission des actions : Toute transmission d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Fabrice GIANESINI, demeurant 6 rue du Vent des Dames, Marina 211, à CAP D'AGDE (34300).

Commissaires aux Comptes titulaire : Cabinet Odile PETIT : 49 bis avenue Franklin Roosevelt à AVON (77210).

Commissaires aux Comptes suppléant : Cabinet J. CAUSSE & ASSOCIES : 91, Avenue de l'Arrousaire, BP 80622 à AVIGNON CEDEX (84031).

Immatriculation : R.C.S. de Sens

Pour avis et mention

AL893919946

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/09/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : NET PRESSING

Siège social : 6-8, route de Voulx, 89100 Sens

Forme : SASU

Nom commercial : NET PRESSING

Capital : 5000 Euros

Objet social : Pressing Blanchisserie

Président : Monsieur Nasser KASSIDI demeurant : 42, rue Cécile de Marsangy, Batiment1, 89100 Sens élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL893920080

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2017, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : Earl Élevage Aurelys Dogs

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 7.500 euros. Siège social : 42 rue de Fossoy - 89140 Saint Sérotin.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Matériels agricoles et autres biens meubles : 3.715 euros Numéraire : 3 785 euros.

Gérant : Mme Aurélie Louvet épouse Lopez demeurant à Saint Sérotin (Yonne), 42 rue de Fossoy.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles conclues entre associés, qui sont libres, lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893920081

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 septembre 2017 à Auxerre, (Yonne), il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : Eurl oudalys

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.

Objet : Négoce de produits alimentaires.

Capital social : 5.000 euros.

Siège social : 24/26 rue de la Maladière Appartement 21 Bâtiment C, 89000 Auxerre

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Abdel Malik Ouachen, demeurant 24/26 rue de la Maladière Appartement 21 Bâtiment C, 89000 Auxerre.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL893920083

AVIS DE CONSTITUTION

Création d'une SCI

Dénomination : SCI DE LA BENOITIERE

Capital : 500 Euros

Siège social : La Benoitière 89220 Champcevrais

Objet : Acquisition, administration et gestion par bail ou location de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. Olivier DERVILLE demeurant La Benoitière 89220 Champcevrais

Cessions des parts sociales: soumises à agrément

AL893920084

SCI DU GRENAT

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2017 est constituée une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière.

Dénomination : SCI DU GRENAT.

Siège Social : 39 rue de Villiers – 89570 Soumaintrain.

Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers et la vente de ces mêmes biens.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 €uros.

Gérance : Monsieur Romain BARONI et Madame Géraldine VARET, domiciliés au 27 Rue du Champs de foire – 53140 Pré en Pail,

Cession de Parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Immatriculation : En cours d'enregistrement.

Pour avis,

AL893920095

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Champlay (Yonne), en date du 20 septembre 2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : SARL DE PARADIS.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 1.000 euros.

Siège social : 54 rue Principale - le Grand Longueron - 89300 Champlay.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Eric Fayadat, demeurant 67 G grande rue, à Champlay (89300).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL893920104

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2017, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : Earl Guillaume Michaut

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : 42 Grande rue - 89800 Beine.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Numéraire : 7 500 euros.

Gérant : Guillaume Michaut demeurant à Beine (Yonne), 42 Grande rue.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés sauf celles conclues avec les descendants d'un associé.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893920106

Etude de Maître
Damien FONTENEAU,
Notaire à Saint-Bris-Le-Vineux
(89530),
9, rue de Paris.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me FONTENEAU Damien, Notaire à Saint-Bris-Le-Vineux (89530), le 13 septembre 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre, le 15 septembre 2017, sous la référence 2017N00047, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : SCI DES FOUSSES.

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le siège social est fixé à : Escolives-Sainte-Camille (89290) , 23 grande rue.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1.000 €.

Les apports sont en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Mme Stéphanie VERMUNT, demeurant à Escolives-Sainte-Camille (89290), 23 grande rue.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

Pour avis

Le notaire.

AL893920109

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ALEMANY ALLIANCES

Forme juridique: Société par actions simplifiée

Capital social : 1000 euros

Siège social : 7 Malveau Chêne-Arnoult 89120 Charny Orée de Puisaye

Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion aux entreprises

Durée : 50 ans

Président : Monsieur Gilbert Yvon ALEMANY, demeurant 7 Malveau Chêne-Arnoult 89120 Charny Orée de Puisaye

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom

Exercice du droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Immatriculation : au RCS de Sens

AL893920116



Les vers de terre, également appelés ingénieurs du sol, sont de véritables acteurs et indicateurs de la qualité des sols. Il en existe une diversité importante avec des rôles spécifiques.

Des ingénieurs du sol aux nombreuses facettes

Si le sol est à 95 % minéral, il grouille d'innombrables ouvriers miniatures très spécialisés qui recyclent la matière organique et libèrent des éléments chimiques clefs pour les plantes mais aussi pour l'atmosphère. Dans un mètre carré de sol de prairie permanente vivent en moyenne 260 millions d'êtres vivants. C'est l'équivalent du poids de six vaches par hectare.

Les vers de terre dominent la macrofaune du sol (animaux dont la taille dépasse 4 mm) dans la plupart des écosystèmes terrestres. Ils représentent à eux seuls 70 % de la biomasse terrestre et font probablement partie des plus anciens organismes terrestres. Ils existaient déjà bien avant les dinosaures.

Les vers de terre, ou lombriciens, sont à la fois des acteurs et des indicateurs de la qualité des sols. Ils ont donc une influence positive sur l'agriculture et l'élevage. Ils brassent d'importantes quantités de sol, jusqu'à 30 tonnes par hectare de prairie. Ils jouent un rôle important dans la fragmentation et l'incorporation de la matière organique disponible dans le sol ou à sa surface, d'où sa qualification d'ingénieur du sol. Via les réseaux de galerie, les logettes d'estivation, l'ingestion et la déjection de sol, les vers de terre agissent sur les propriétés du sol (capacités de rétention et d'infiltration de l'eau, réduction de l'érosion des sols…) et de sa structure, interviennent sur le recyclage des matières organiques et favorisent les activités biologiques (minéralisation).


ECOBIO, UNIV RENNES 1

Morphologie : un ver de terre est constitué d'un corps mou, segmenté sous forme d'anneaux (classe des annélides). Chaque anneau possède 8 petits poils (soies) qui permettent d'avancer dans le sol (sous-classe des oligochètes). Une bague colorée (clitellum) permet d'identifier les adultes.

CENTAINE D'ESPÈCES, TROIS CATÉGORIES

« *La valeur d'abondance lombricienne reste toutefois liée à l'occupation du sol. Les sols les plus riches en lombriciens se trouvent dans les prairies agricoles (550 vers/m²) et les jardins urbains (270 vers/m²), viennent ensuite les cultures (250 vers/m²) et les systèmes viticoles (120 vers/m²) et forestiers. En moyenne, 7 à 8 espèces cohabitent sur un même lieu* », remarque Muriel Guernion, ingénieur d'études de l'UMR CNRS 6553 « Écosystème, biodiversité, évolution » (Ecobio) - Université Rennes 1.

Il existe une centaine d'espèces recensées en France, classées en trois catégories écologiques : les épigés, les anéciques et les endogés. Les épigés, vers rouges sombres de petite taille (1 à 5 cm), vivent à la surface, dans les amas organiques (compost, fumier…) et creusent peu ou pas de galeries. Ils participent activement au fractionnement de la matière organique. Les anéciques, regroupant les espèces les plus longues (10 à 110 cm), de couleur rouge, gris clair ou brune, vivent dans l'ensemble du profil de sol. Ils creusent des galeries permanentes verticales et viennent se nourrir à la surface, de matières organiques qu'ils enfouissent dans leurs galeries, amenant ainsi la nourriture aux endogés. Ils favorisent l'aération et la stabilité du sol, contribuent au brassage de la matière organique et minérale. Les endogés, troisième et dernier groupe, sont des vers de taille intermédiaire (1 à 20 cm) et faiblement pigmentés, de couleur rose à gris-clair. Ils vivent dans le sol et remontent rarement à la surface. Ils creusent des galeries temporaires horizontales et se nourrissent de matières organiques plus ou moins dégradées. Ils créent une structure grumeleuse qui a une influence sur la rétention et l'infiltration de l'eau dans le sol.

À savoir

Le mythe qui perdure et qui consiste à dire qu'un ver de terre coupé en deux en donnera deux est totalement faux. Un ver coupé en deux meurt dans la grande majorité des cas.

« *Chaque groupe remplit une fonction complémentaire l'une de l'autre. Ainsi, en cas de déficit d'un groupe, le rôle des vers de terre pourra être plus ou moins fourni* », poursuit Muriel Guernion.

INDICATEURS D'ÉTAT ET D'USAGE DES SOLS

Les lombriciens sont sensibles à leur environnement donc aux caractéristiques du sol (texture, pH, quantité et qualité des matières organiques, humidité, profondeur de sol) et aux pratiques culturales (compaction, surpâturage…). La variabilité du milieu explique souvent la distribution des vers de terre. « *Plus l'abondance lombricienne est élevée, meilleur est l'état biologique/écologique du sol* », explique Daniel Cluzeau, chercheur de l'UMR CNRS 6553 « Écosystème, biodiversité, évolution » (Ecobio) - Université Rennes 1.

Les lombrics ont aussi leurs prédateurs : taupes, oiseaux, blaireaux, sangliers… et depuis quelques années, des espèces de vers plats terrestres, nommé plathelminthes et originaire de l'hémisphère Sud sont invasifs et consomment des vers de terre.

CYRIELLE DELISLE

De nombreuses informations sur les vers de terre sont en accès libre sur le site : ecobiosoil.univ-rennes1.fr

OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DES VERS DE TERRE (OPVT)

L'Observatoire participatif des vers de terre (OPVT), lancé en 2011 et piloté par l'Université de Rennes 1, a pour objectif d'établir progressivement des référentiels de ces macroorganismes du sol et ce, grâce à la participation du plus grand nombre de personnes (agriculteurs, scolaires, naturalistes, chasseurs…). Alors que la Recherche réalise une centaine d'observations par an, l'OPVT permet d'en récolter un nombre beaucoup plus important. En cinq ans, 4 600 observations ont été réalisées par les participants. Cet observatoire propose des protocoles simples (test bêche vers de terre, moutarde…) et des guides pour mieux connaître et identifier les lombriciens. Il a été développé en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle, notamment dans le cadre de l'Observatoire agricole de la biodiversité.

FOCUS

Des thématiques diverses autour du lombricien

De nombreuses thématiques de recherches sont développées autour du vers de terre. Elles visent à mieux être informées sur les interactions entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes terrestres, sur la dynamique des communautés de vers de terre, selon l'occupation et le mode de gestion des sols ou encore, sur les rôles fonctionnels des vers de terre dans les sols, dans le recyclage des matières organiques et les conséquences en termes de services écosystémiques que ce soit en milieu agricole (prairies, cultures, vignes et vergers, agroforesterie) ou en milieu non agricole (milieux naturels, sols urbains…).

On peut citer par exemple, VineDivers qui cherche à établir les services écosystémiques rendus par la biodiversité dans les vignobles, ou encore Agrinnov dont le but est de proposer des outils opérationnels de type bio-indicateurs pour permettre aux agriculteurs d'évaluer l'impact de leurs pratiques sur la biologie de leur sol.


ECOBIO, UNIV RENNES 1

Les activités lombriciennes modifient les composantes physiques, chimiques et microbiologiques du sol. Les étudier donne des informations précieuses sur l'état du sol.

C. D.